

DESCRIPTION ET CONTENUS

Complément à l'ouvrage

*Les cérémoniaux catholiques en France, une littérature de codification des rites liturgiques*,  
C. Davy-Rigaux, B. Dompnier, D.-O. Hurel (éds), Turnhout, Brepols, 2009.  
(Église, Liturgie et Société dans l'Europe Moderne, ELSEM 1.)

Sont présentés ici, sous forme de fiches détaillées, un bon nombre des cérémoniaux répertoriés dans la LISTE-INDEX DES CÉRÉMONIAUX IMPRIMÉS (1600-1846) de l'ouvrage sus-cité (p. 543 *sqq.*).

Cette Liste-Index retient les cérémoniaux <sup>1</sup>, livres de cérémonies ou ouvrages composites comportant une partie consacrée au cérémonial, imprimés en France à destination des diocèses, ordres religieux, communautés régulières ou séculières, églises particulières et ouvrages pour l'usage romain, quel que soit leur titre. — Elle ne prend pas en compte les ouvrages intitulés « cérémonial » dont le contenu ne correspond en réalité pas à un cérémonial ; c'est le cas notamment des « cérémoniaux » de *vêtire et de profession* des religieuses, qui appartiennent plutôt à la catégorie du rituel du fait qu'ils comportent les formules et textes ou chants utilisés durant l'accomplissement du rite.

Les présentes fiches descriptives ont été réalisées pour la plupart par Alexis Meunier en complément des quatre séminaires consacrés aux cérémoniaux organisés dans le cadre d'un programme ACI de recherche interdisciplinaire soutenu de 2003 à 2005 par le Ministère de la Recherche <sup>2</sup>. À l'instar du livre collectif dont elle est le complément, la présente publication numérique de ces fiches constitue l'un des versants des résultats de ce programme <sup>3</sup>.

Principes de transcription

Pour des raisons de commodité de lecture et d'uniformité de présentation, les contenus (en français et en latin) sont transcrits selon les principes d'édition des textes anciens les plus couramment en usage : les accents, la ponctuation et l'emploi des majuscules suivent l'usage moderne, tandis que l'orthographe originale (saint, Benoist, dressez...) et les abréviations évidentes (S. ou SS. respectivement pour « saint » et « saints ») sont conservées ; en latin, les « v » mis pour des « u » et les « i » mis pour des « j » ont été transcrits dans ce sens.

Titres uniformes

Les titres uniformes retiennent les principaux éléments du titre dans l'ordre suivant : nom de l'auteur (le cas échéant) ; premier mot du titre (cérémoniaux pour l'usage romain seulement) ; destinataire (Église ou groupe religieux concernés) ; aire géographique ou province religieuse (le cas échéant ; cérémoniaux à l'usage des ordres monastiques et communautés religieuses seulement) ; date de la première édition. L'astérisque (\*) mentionne l'existence de plusieurs éditions.

1. Nous avons choisi cette forme au pluriel de « cérémonial », plutôt que « cérémonials », pour désigner ces ouvrages : d'une part, quand le pluriel est employé à l'époque — ce qui est rare — les deux formes coexistent ; d'autre part, la forme « cérémoniaux » nous semble plus appropriée pour désigner le livre, à l'instar de « processionnaires », par distinction avec le substantif qualifiant un ensemble de comportements qui relèvent du cérémonial ou des « cérémonials ».
2. Action Concertée Incitative ; programme intitulé « Liturgie et société en France aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles pour une lecture historique et musicologique des rites liturgiques ».
3. Je remercie David Penot et Nathalie Berton-Blivet pour leur aide précieuse à la mise en forme du présent document

## Éditions françaises de Cérémoniaux (1600-1846)

Les Mentions de commanditaire (et/ou) destinataires sont précisées le cas échéant avec l'indication de leur localisation dans l'ouvrage.

### Description du contenu

Celle-ci a été effectuée d'après le contenu réel des exemplaires consultés et non d'après leurs tables, jusqu'à un niveau de détail moyen assurant une certaine uniformité dans la description de ces sources. Il arrive en effet que certains ouvrages adoptent un niveau de catégorisation extrêmement fin ou, qu'au contraire, le titre ou le sous-titre employés soient peu précis : l'emploi des crochets carrés permet, dans le premier cas de résumer le contenu correspondant à ces dernières catégories et, dans le second, de préciser le contenu que ne laisse pas deviner l'intitulé original correspondant. Les contenus latins sont parfois précisés en français entre crochets carrés.

Le cas échéant, un renvoi au numéro correspondant à l'ouvrage de J.-B. Molin et A. Audessat-Mainvielle, *Répertoire des rituels et processionnaires imprimés conservés en France* (Paris, Editions du CNRS, 1984) est indiqué : « Répertoire des Rituels : n° 0000 ».

Cécile DAVY-RIGAUX

### ACCÈS AUX OUVRAGES DÉCRITS

Les ouvrages retenus ci-après sont répertoriés par leur titre uniforme dans l'ordre chronologique dans chacune des catégories suivantes :

Le Cérémonial des évêques – *Caeremoniale episcoporum*

Cérémoniaux pour l'usage romain ;

Cérémoniaux pour l'usage diocésain, cathédral, collégial et /ou paroissial ;

Cérémoniaux à l'usage des ordres monastiques et communautés religieuses.

Il est possible d'effectuer une recherche par terme ou chaîne de caractères sur l'ensemble de ces fiches descriptives.

### Le Cérémonial des évêques – *Caeremoniale episcoporum*

#### Cérémoniaux pour l'usage romain

[Bauldry Manuale\* 1637]

[Lazaristes\* 1662]

[Du Molin Église\* 1657]

[Lazaristes\* 1670]

#### Cérémoniaux pour l'usage diocésain, cathédral, collégial et /ou paroissial

[Sonnet Paris Directorium 1656]

[Sens 1769]

[Bayeux 1677]

[Séminaire Toul 1770]

[Besançon 1682]

[Langres 1775]

[Metz 1697]

[Le Mans 1789]

[Toul 1700]

[Bayeux 1819]

[Paris 1703]

[Toulouse 1821]

[Besançon 1707]

[Le Puy 1836]

[Bourges 1708]

[Angers 1838]

[Angers ca 1731-1742]

[Lyon 1838]

[Lisieux 1747]

[Autun 1845]

[Saint-Pierre Remiremont 1750]

[Coutances 1845]

[Clermont 1758]

[Caron messe basse Paris 1846]

## Éditions françaises de Cérémoniaux (1600-1846)

### Cérémoniaux à l'usage des ordres monastiques et communautés religieuses

- |   |   |
|---|---|
| [Boulenger Clarisses Verdun 1618]               | [Morel Clarisses Bar-le-Duc 1674]           |
| [Bénédictins 1621]                              | [Bénédictins Saint-Maur 1680]               |
| [Bénédictines Fontevraud 1628]                  | [Augustines hospitalières Miséricorde 1685] |
| [Monastique 1634]                               | [Cisterciens 1689]                          |
| [Récollets Sainte-Marie-Madeleine 1635]         | [Hospitalières Saint-Joseph 1697]           |
| [Récollets Saint-Bernardin 1646]                | [Minimes 1703]                              |
| [Galice Carmélites déchaussées 1659]            | [Ursulines Paris 1713]                      |
| [Chanoines augustins France 1659]               | [Récollets Saint-Nicolas 1758]              |
| [Vincent Doctrinaires 1667]                     | [Filles de Sainte-Aure 1782]                |
| [Beauvais Frères mineurs 1669]                  |   |
| [Sainte-Catherine Bénédictines Montmartre 1669] |   |

## Ceremoniale episcoporum\* 1633

*Caeremoniale episcoporum iussu Clementis VIII. Pont. Max. reformatum. Omnibus ecclesiis, praecipue autem Metropolitanis, Cathedralibus, & Collegiatis, perutile ac necessarium.*

---

*Ad SS. D. Dominum N. Urbanum VIII. PP.*

---

Parisiis, Impensis Societatis Typographicae Librorum Officii Ecclesiastici, Iussu Regis constitutae. M. DC. XXXIII.

En latin.

Cérémonial des évêques, édition parisienne, 1633.

### Mention de destinataires

Les églises métropolitaines, cathédrales et collégiales d'après le titre et la bulle.

### Description

In Fol. ; 38,5 x 25,5 cm. ; (16) – 366 p. ; p. de titre gravée (« Mich van Locham fecit »)  
Illustrations : nombreuses gravures reproduisant celles de l'original romain ; certaines sont reprises plusieurs fois à l'intérieur de l'ouvrage en lien avec le contenu.  
Notation musicale au chap. XXVII du livre I (« De orationibus, seu collectis, et diversis earum tonis. », p. 135-138) ; et à la fin : « De tono confessionis recitandae per diaconum post sermonem, & de forma indulgentiae publicandae per sermocinantem, ac de benedictione danda per episcopum post sermonem. », p. 360, 361 (sic. pour p. 364, 365).  
Pièces liminaires : « Sanctissimo beatissimoque patri ac Domino D.N. Urbano VIII. Pontifici maximo. Societas typographica librorum officii ecclesiastici jussu Regis constituta S.D.P. » ; « Sactiss. D.N.D. Clementis divina providentia papae VIII. Constitutio super approbatione, et usu Caeremonialis Episcoporum, & aliorum Ecclesiarum Praelatorum novissimè reformati » (« Cum novissime Pontificale antea mendosum... », Rome, 14 juillet 1600) ; « Index capitum ».

### Remarques

Belle édition française du *Caeremoniale episcoporum* de Clément VIII de 1600, promue par la Société des libraires parisiens (cf. première pièce liminaire).

Exemplaires consultés : Paris, Arsenal [Fol. T. 665 (tampon de la « Bibl. Sem. S. Sulp. ») et [Fol. T. 666 (p. (5) et (6) de la première pièce liminaire apparaissent en plus après la page de titre ; exemplaire abîmé) ; les reliures portent les armes d'un évêque (T. 665) et d'un cardinal (T. 666).

### Contenu

*Liber primus.*

- |            |  |
|------------|--|
| Cap. I.    | De habitu et aliis agendis per episcopos nuper electos.  |
| Cap. II.   | De primo accessu episcopi vel archiepiscopi ad suam dioecesim, vel provinciam.   |
| Cap. III.  | De habitu ordinario archiepiscopi et episcopi in sua provincia, dioecesis, vel civitate.   |
| Cap. IIII. | Quomodo se gerere debeat episcopus, vel archiepiscopus circa benedictiones, & alia episcopalia munia in sua dioecesi, vel provincia. Et quid, si legatus apostolicus, aut cardinalis non legatus, vel nuntius, aut aliquis praelatus ibidem sit. |
| Cap. V.    | De officio magistrorum caeremoniarum.  |

## Ceremoniale episcoporum\* 1633

- Cap. VI. De officio sacristae.  
Cap. VII. De officio presbyteri assistentis tam in vesperis, quam in missis.  
Cap. VIII. De assistentia duorum canonicorum in habitu diaconali episcopo celebrante, vel, eo non celebrante, in habitu ordinario.  
Cap. IX. De officio diaconi in missa solemni episcopo, vel alio celebrante.  
Cap. X. De officio subdiaconi in eadem missa pontificali solemni.  
Cap. XI. De numero, qualitate et officio ministrorum servientium episcopo in divinis, videlicet de libro, de candela, de baculo, de mitra, de thuribulo, de candelabris, de gremiali, de ampullis, & adabacum.  
Cap. XII. De ornatu ecclesiae, et praeparandis in ea ante adventum episcopi.  
Cap. XIII. De sedibus episcopi, legati, cardinalium, praelatorumque, necnon principum, magistratum, virorumque illustrium in ecclesia collocandis, ornandisque.  
Cap. XIII. De usu umbraculi, seu baldachini.  
Cap. XV. De habitu ecclesiastico episcopi, et canonicorum, & de accessu ad ecclesiam, & reditu eorumdem.  
Cap. XVI. De pallio, et ejus usu.  
Cap. XVII. De mitra, et baculo pastorali.  
Cap. XVIII. De reverentiis, et genuflexionibus, sessionibus, & surrectionibus observandis, tam per episcopum, & canonicos, quam alios quoscumque, sive in ecclesia, sive extra eam. Et de osculationibus manuum episcopi, vel celebrantis.  
Cap. XIX. De ordine et modo jungendi, disjungendi, elevandi, tenendique manus per episcopum, vel alterum celebrantem : & quomodo vertere, & convertere se debeat ad altare, vel faldistorium, & contra ; & de oscultatione altaris.  
Cap. XX. De libro tenendo apud episcopum non celebrantem, sed in vesperis, aut in missa solemni praesentem : & quid ex eo legere debeat.  
Cap. XXI. De circulis infra missam solemnem, quae coram episcopo celebratur, faciendis ante episcopum, qualiter, & quoties.  
Cap. XXII. De concionibus, seu sermonibus infra missam solemnem habendis, seu post missam in funere episcopi, aut alicujus magni viri ; & de habitu sermocinantis.  
Cap. XXIII. De ordine, et modo imponendi thus in thuribulum, illudque benedicendi ; & de thurificatione in vesperis, & missis solemnibus.  
Cap. XXIII. De ordine dandi pacem.  
Cap. XXV. De forma dandi benedictionem solemnem ab episcopo, & publicandi indulgentiam, ubi, quoties, & quando.  
Cap. XXVI. De supplicandis vicibus canonicorum, aliorumque ministrorum deficientium.  
Cap. XXVII. De orationibus, seu collectis, et diversis earum tonis.  
Cap. XXVIII. De organo, organista et musicis, seu cantoribus, & norma per eos, servanda in divinis.  
Cap. XXIX. De missa quae sine cantu ab episcopo celebrantur.  
Cap. XXX. De missa, quae sine cantu coram episcopo celebrantur in locis suae jurisdictionis.  
Cap. XXXI. De caeremoniis observandis in synodo provinciali, vel dioecesana.

### *Liber secundus.*

- Cap. I. De vesperis solemnibus episcopo in cratinum celebraturo.  
Cap. II. De vesperis solemnibus episcopo in cratinum non celebraturo.  
Cap. III. De vesperis in ecclesiis cathedralibus, absente episcopo, vel in collegiatis solemniter celebrantis.

## Ceremoniale episcoporum\* 1633

- Cap. III. De completorio.  
Cap. V. De matutinis praesente episcopo.  
Cap. VI. De matutinis in cathedralibus & collegiatis ecclesiis absente episcopo.  
Cap. VII. De laudibus relisque horis canonicis.  
Cap. VIII. De missa solemnibus episcopo celebrante.  
Cap. IX. De missa solemnibus quae coram episcopo celebratur.  
Cap. X. De vesperis, et matutinis pro defunctis.  
Cap. XI. De missa pontificali pro defunctis per episcopum celebranda, & de sermone, & absolutionibus post missam.  
Cap. XII. De missa pro defunctis, quae coram episcopo celebratur.  
Cap. XIII. De vesperis, & missis in dominicis adventus sive ab episcopo, sive ab alio, praesente episcopo celebrandis.  
Cap. XIII. De vigilia Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, & de matutinis, & missa in nocte celebranda.  
Cap. XV. De festis quae occurrunt usque ad diem Purificationis, solemniter celebrandis.  
Cap. XVI. De festo Purificationis beatae virginis, et benedictione, ac distributione candelarum.  
Cap. XVII. De festo Purificationis in cathedralibus, absente episcopo, & in collegiatis.  
Cap. XVIII. De officio, et missa feria quarta Cinerum, episcopo celebrante, vel non celebrante, sed praesente.  
Cap. XIX. De aedem feria IIII. Cinerum, episcopo absente, & in collegiatis.  
Cap. XX. De dominicis Quadragesimae usque ad dominicam Palmarum.  
Cap. XXI. De officio, et missa in dominica Palmarum.  
Cap. XXII. De matutinis Tenebrarum quartae, quintae, & sextae feriae majoris hebdomadae.  
Cap. XXIII. De officio et missa feriae quintae in Caena Domini.  
Cap. XXIII. De Mandato, seu lotionem pedum.  
Cap. XXV. De officio feriae sextae in Parasceve episcopo celebrante.  
Cap. XXVI. De eodem officio, episcopo non celebrante, sed praesente, aut etiam absente, & in collegiatis ecclesiis.  
Cap. XXVII. De Sabbato sancto, episcopo celebrante.  
Cap. XXVIII. De Sabbato sancto, episcopo non celebrante, sed praesente, vel absente, & in collegiatis.  
Cap. XXIX. De missa sollemnibus in die Paschae, episcopo celebrante, & de communione generali.  
Cap. XXX. De eodem festo Paschae, episcopo absente, & in collegiatis.  
Cap. XXXI. De dominicis per annum.  
Cap. XXXII. De litanis, et processionibus majoribus, & minoribus, quae singulis fiunt.  
Cap. XXXIII. De festo Corporis Christi, & processione.  
Cap. XXXIV. De aliis festis in genere, in quibus solemniter est celebrandum ultra superius expressa.  
Cap. XXXV. De anniversariis diebus electionis, et consecrationis episcopi solemniter celebrandis.  
Cap. XXXVI. De anniversario episcopi proxime defuncti.  
Cap. XXXVII. De anniversario omnium episcoporum, & canonicorum ecclesiae cathedralis defunctorum.  
Cap. XXXVIII. De aegrotatione, morte, funere, et exequiis episcopi : & de supplicationibus ad Deum pro opportuna novi episcopi electione impetranda.

## Ceremoniale episcoporum\* 1633

De tono confessionis recitandae per diaconum post sermonem, & de forma indulgentiae publicandae per sermocinantem, ac de benedictione danda per episcopum post sermonem

## Bauldry Manuale \* 1646

*Manuale sacrarum caeremoniarum, iuxta ritum S. Romanae Ecclesiae. In quo omnia quae in usum omnium Cathedralium, Collegiatarum, Parochialium, Saecularium, & Regularium Ecclesiarum pertinent, accuratissime tractantur.*

*Operâ R.P. Michaelis Bauldry, quondam Latiniacensis ; nunc vero Venerab. Eccles. Malleacensis Cathedralis, ac Regularis Ordinis sancti Benedicti, Magni Prioris.*

*Editio secunda, quae veriùs prima, nam plusquam dimidia parte est aucta :  
Et addita est quinta pars loco Ceremonialis Episcoporum serviens.*

---

Lutetiae Parisiorum, Apud Ioannem Billaine, viâ Iacobaeâ, sub signo sancti Augustini.  
M.DC.XXXVI. Cum Approbatione & Privilegio Regis.

En latin.  
Type romain.  
Paris, Jean Billaine, 1646.

### Auteur

Michel Bauldry.

### Mentions de destinataires

Les églises cathédrales, collégiales, paroissiales, séculières et régulières suivant l'usage romain d'après le titre.

### Descriptif

In-4° ; 25,5 x 18,5 cm. ; 17-(15)-780 p. ; au titre, représentation de saint Augustin en prière.

Chant du Confiteor noté, p. 753-755.

Illustration : « Ordo incensationis altaris ex thesauro sacr. Ritum a sacra congregatione aprobatò depromptus ; Quando in altari non sunt reliquae incensata cruce in medio prosequitur incensatio per numerum 8 et cet omissis numeris 4.5.6 et 7 » (Iaspar Isac ex.), p. 147.

Pages liminaires : « Illustrissimo ac Reverendissimo Carolo de Montchal Archiepiscopo Tolosano » (F. Michael Bauldry) ; « Illustrissimis ac Reverendissimis Archiepiscopis, Episcopis, caeterisque Cleri Gallicani proceribus Lutetiae congregatis » (F. Michael Bauldry) ; « Lectori » ; Index Partium, Capitum & Articularum huius operis » [Table des matières] ; « Catalogus aliquot verborum quae videntur nova & inusita, & clarius lingua nostras Gallica explicanda videntur . » [lexique, explications en français].

À la fin : « Approbatio » des « Doctores Teologicae scholae Parisiensis, ac socii Sorbonici », signée G. Froger et P. Messier (5 mars 1646) ; Extrait du Privilège du Roy accordé à Jean Billaine, marchand libraire en l'Université de Paris (5 mars 1646).

### Remarques

Seconde édition (1<sup>re</sup> éd. : 1637), revue et augmentée de plus de moitié, notamment d'une 5<sup>e</sup> partie (d'après le titre) comportant des extraits choisis tirés du *Caeremoniale episcoporum* (partie consacrée aux ministres et cérémonies en lien avec l'évêque).

Exemplaire consulté : Paris, Arsenal [4° T 812 (ex-libris « Institutionis Parisiensis Oratorii Domini Jesu »)].



## Contenu

*Pars prima.* De magistris & officiariis ecclesiae.

- Cap. I. De magistro caeremoniarum.  
Art. 1. De eo in ecclesiis collegiatis.  
Art. 2. De eodem magistro caeremoniarum in ecclesiis cathedralibus.
- Cap. II. De officio sacristae.  
Art. 1. De eo in ecclesiis collegiatis.  
Art. 2. De officio sacristae in ecclesiis cathedralibus.
- Cap. III. De presbytero assistente.
- Cap. IV. De officio Assistentium.
- Cap. V. De officio Hebdomadarii.
- Cap. VI. De officio cantorum.  
Art. 1. De eo in feriali officio.  
Art. 2. De officio cantorum in festis, dominicis, & officiis diversis.
- Cap. VII. De magistri, seu preafecti chori officio.
- Cap. VIII. De organistae & musicorum officio.
- Cap. IX. De canonicorum officio, & ritibus ab eis servandis.
- Cap. X. De concionatoris officio, seu concione.
- Cap. XI. De ministris sacris.
- Cap. XII. De diacono & eius officio in missa solemni.  
Art. 1. [pas de titre].  
Art. 2. De diaconi officio in missa defunctorum, & absolute in fine missae.  
Art. 3. De diaconi officio in processionibus.
- Cap. XII [sic pour XIII et décalage à partir de là jusqu'à la fin de la partie ; corrigé dans la table]. De subdiacono.  
Art. 1. De subdiaconi officio in missa solemni.  
Art. 2. De subdiaconi officio in missa solemni pro defunctis.  
Art. 3. De subdiaconi officio in processionibus.
- Cap. XIV. De ceroferariis.  
Art. 1. De ceroferariis in genere.  
Art. 2. De ceroferariis ad vespervas, matutinas solemnes & officium defunctorum.  
Art. 3. De ceroferariorum officio in missa solemni.  
Art. 4. De ceroferariis in missis defunctorum, & aliis actionibus.
- Cap. XV. De officio thuriferarii.  
Art. 1. De thuriferarii officio in genere.  
Art. 2. De officio thuriferarii ad vespervas, & laudes.  
Art. 3. De thuriferarii officio ad missam solemnem.  
Art. 4. De thuriferarii officio in defunctorum absolute, & exequiis.  
Art. 5. De thuriferarii officio in processionibus.
- Cap. XVI. De ministris vas aquae benedictae portantis officio.
- Cap. XVII. De ministro missae privatae.
- Cap. XVIII. De eodem ministro missae privatae coram episcopo, aut alio praelato inservienti

*Pars secunda.* De functionibus ecclesiasticis & modo eas exercendi.

- Cap. I. De disciplina in choro servanda, de ingressu clericorum in eum, ac simul de silentio, corporis habitu, modestia, etc. et de cantu.
- Cap. II. Quando standum in choro.
- Cap. III. Quando genuflectendum in choro.

- Cap. IV. De inclinationibus quando & quomodo fieri debent.  
 Cap. V. Quando caput denudandum aut tegendum.  
 Cap. VI. De conversionibus ad altare.  
 Cap. VII. De signo crucis quomodo & quando formandum.  
 Cap. VIII. De aspersione aquae benedictae.  
 Cap. IX. De thurificatione.  
     Art. 1. De thurificatione in genere.  
     Art. 2. De modo imponendi et benedicendi incensum, & de thurificatione altaris in missa.  
     Art. 3. De thurificatione SS. Sacramento exposito in Altari.  
     Art. 4. De thurificatione in vesperis, & laudibus & circa alias thurificationes.  
     Art. 5. De modo incensandi personas, & quae personae sunt incendae, & quo ordine, & de numero thurificationum.  
 Cap. X. De pace.  
     Art. 1. De ordine dandi pacem in ecclesiis cathedralibus & collegiatis absente episcopo.  
     Art. 2. De ordine dandi pacem coram episcopo, &c.  
 Cap. XI. De vesperis.  
     Art. 1. De vesperis solemnibus in ecclesiis maioribus.  
     Art. 2. De vesperis solemnibus in minoribus ecclesiis  
     Art. 3. De vesperis in dominicis et festiis semiduplicibus, in praedictis minoribus ecclesiis.  
     Art. 4. De vesperis solemnibus praesente episcopo in ecclesiis collegiatis.  
 Cap. XIII [sic, pour XII et décalage à partir de là jusqu'à XVI mis pour XIV ; corrigé dans la table]. De Completorio  
 Cap. XIII. De matutinis, et laudibus solemnibus.  
 Cap. XIV. De processionibus.  
 Cap. XV. De processione facienda in traslatione Reliquiarum, atque Sanctorum Imaginum.  
 Cap. XVI. De solemnibus processione pro gratiarum actione, vel laetitia causa facienda.  
 Cap. XVII. De processionibus in die sancti Marci pro litanis maioribus, & minoribus diebus Rogationum, & similibus.  
 Cap. XVIII. De processionibus quae fiunt tempore Jubilei.  
 Cap. XIX. De modo recipiendi processionaliter insignes personae [détaillé selon les catégories suivantes : « Praelatum, vel Legarum », « Imperatorem », « Regem » « Principem magnae potentiae », « Imperatricem, vel Reginam », « Principissam magnae potentiae »].  
 Cap. XX. De benedictionibus sacerdotalibus.  
 Cap. XXI. De benedictione mensae.

*Pars tertia.* De celebratione missae.

- Cap. I. De augustissimo missae sacrificio.  
 Cap. II. De modo legendi missam, et de iis quae memoriter, aut ex libro dicenda sunt.  
 Cap. III. Quomodo & quando formandum signum Crucis, & pectus percutiendum in missa.  
 Cap. IV. De manuum conjunctione, extensione, elevatione, & conversione ad populum, & de tenendis manibus junctis super altare.  
 Cap. V. De inclinationibus et genuflexionibus.  
 Cap. VI. De elevatione oculorum in missa.

- Cap. VII. De quibusdam notandis circa Rubricas generales positas initio Missalis ante ritum celebrandi missam super titulis quibusdam. [donne extraits des rubriques suivies de notes des Tit. 3 à 15] ; Ritus servandus in celebratione missae [donne extraits des rubriques (Tit. 1 à 13) suivies de notes].
- Cap. VIII. De communionem extra missam tam in festis diebus, quam pro festis.
- Cap. IX. De missa privata coram Praelato in loco suae jurisdictionis.
- Cap. X. De prima missa novi sacerdotis.
- Cap. XI. De missa solemni.
- Art. 1. De tempore celebrandi missam solemnem.
- Art. 2. De his [iis] quae preparanda sunt ad missam solemnem.
- Art. 3. De praeparatione celebrantis, & ministorum.
- Art. 4. De egressu celebrantis è sacristia, pro gressu, & accessu ad altare pro missa solemni.
- Art. 5. De introitu missae, & aliis usque ad Evangelium.
- Art. 6. De Evangelio, & aliis usque ad offertorium.
- Art. 7. De offertorio, & aliis usque ad Canonem.
- Art. 8. De Canone missae, & aliis usque ad communionem.
- Art. 9. De postcommunionem, & aliis usque ad finem missae.
- Art. 10. De communionem generali, vel particulari in missa solemni.
- Cap. IX. [sic, pour XII et décalage jusqu'à la fin de la partie ; corrigé dans la table] De alia missa minus solemni cum ministris sacris.
- Cap. XIII. De missa solemni sine ministris sacris, sed cum duobus ceroferariis, thuriferario, & alio acolytho.
- Cap. XIV. De missa cum duobus acolythis solis.
- Cap. XV. De alia missa quae cantatur cum uno solo clerico.
- Cap. XVI. De missa solemni pro defunctis.
- Cap. XVII. De absolutionem post missam.
- Cap. XVIII. De Exequiis.
- Cap. XIX. De caeremoniis servandis in choro dum dicitur missa solemnis.
- Cap. XX. De missa solemni et privata quae coram SS. Sacramento exposito celebratur.

*Pars quarta.* De ritibus servandis in quibusdam praecipuis diebus, & festis occurrentibus intra annum.

- Cap. I. De tempore Adventus.
- Cap. II. De vigilia, nocte, & die Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, & aliis festis & diebus usque ad Purificationem Beatae Mariae.
- Cap. III. De festo Purificationis B.M. Virginis, candelarum Benedictionem, ac earum distributionem.
- Art. 1. De praeparandis hac die.
- Art. 2. De benedictionem & distributionem candelarum.
- Art. 3. De processione hujus festi, & missa, & quibusdam aliis circa Sexagesimam, & dies ante feriam quartam Cinerum.
- Art. 4. De eodem festo Purificationis in minoribus Ecclesiis.
- Cap. IV. De Feria quarta Cinerum.
- Art. 1. De praeparandis hac die, & benedictionem Cinerum.
- Art. 2. De distributionem Cinerum.
- Art. 3. De eadem feria quarta Cinerum in minoribus ecclesiis : & de quibusdam occurrentibus in Quadragesima.
- Cap. V. De tempore Quadragesimae usque ad dominicam Palmarum.
- Cap. VI. De dominica Palmarum.
- Art. 1. De praeparandis hac die.

- Art. 2. De benedictione Palmarum, & earum distributione.  
 Art. 3. De processione hujus diei, & missa.  
 Art. 4. De eadem dominica in minorum ecclesiis.
- Cap. VII. De majori Hebdomada.
- Cap. VIII. De matutinis Tenebrarum celebrandis Feriis quarta, quinta, & sexta majoris Hebdomadae.
- Cap. IX. De Feria 5. in Coena Domini.  
 Art. 1. De praeparandis hac die.  
 Art. 2. De missa hujus Feriae quintae.  
 Art. 3. De processione SS. Sacramenti hac die.  
 Art. 4. De denudatione altarium.  
 Art. 5. De Mandato, seu lotionem pedum.  
 Art. 6. De eadem Feria 5. in minoribus ecclesiis.
- Cap. X. De Feria 6. In Parasceve.  
 Art. 1. De praeparandis hac die.  
 Art. 2. De officio hujus Feriae sextae usque ad adorationem Crucis inclusivè.  
 Art. 3. De denudatione, & adoratione Crucis.  
 Art. 4. De processione hujus diei de reliquo officio.  
 Art. 5. De eadem Feria 6. in Parasceve in minoribus ecclesiis.
- Cap. XI. De Sabbato sancto.  
 Art. 1. De praeparandis hac die.  
 Art. 2. De processione ad locum novi Ignis, & benedictione ejusdem, usque ad Praeconium.  
 Art. 3. De Praecono, de Prophetiis.  
 Art. 4. De benedictione Fontium.  
 Art. 5. De litiis, missa solemni, & vesperis hujus diei.  
 Art. 6. De eodem Sabbato sancto in minoribus ecclesiis.
- Cap. XII. De festo sancto Paschae, & tempore Paschali.
- Cap. XIII. De vigilia & festo Ascensionis Domini.
- Cap. XIV. De vigilia & die Pentecostes.
- Cap. XV. De festo SS. Trinitatis.
- Cap. XVI. De festo Corporis Christi.  
 Art. 1. De hujusmodi festo in genere.  
 Art. 2. De praeparandis pro solemni processione SS. Sacramenti.  
 Art. 3. De missa, & processione SS. Sacramenti.  
 Art. 4. De processione SS. Sacramenti in minoribus ecclesiis & quando missa privata tantum dicitur, vel etiam non dicitur.  
 Art. 5. De processione quae aliquando fit ante missam.  
 Art. 6. De vesperis solemnibus & processione post vespere coram sanctissimo Sacramento.  
 Art. 7. De oratione publica, quae in multis ecclesiis fit in festo Corporis Christi circa solis occasum.  
 Art. 8. De expositione sanctissimi Sacramenti initio officii per Octavam.  
 Art. 9. De expositione SS. Sacramenti in minoribus ecclesiis.  
 Art. 10. De processione solemnis SS. Sacramenti in quibusdam ecclesiis infra Octavam Corporis Christi.  
 Art. 11. De oratione publica, & solemni indicta pro regni coram SS. Sacramento, quae dicitur Quadraginta horarum.  
 Art. 12. De processione sanctissimi Sacramenti in ipsa oratione Quadraginta horarum.

Art. 13. De processione sanctissimi Sacramenti facienda singulis mensibus à sodalibus confraternitatis sanctissimi Sacramenti ; et de expositione ipsius, quae fit aliquando pro infirmis, vel aliis necessitatibus.

Art. 14. De Octava Corporis Christi.

Cap. XVII. De quibusdam notandis circa festa à festo Corporis Christi usque ad Commemorationem omnium fidelium defunctorum.

Cap. XVIII. De commemoratione omnium fidelium defunctorum.

Cap. XIX. De festo Patroni, & Dedicacionis propriae ecclesiae.

*Pars quinta.* De sacriis caeremoniis servandis ab episcopo, & aliis prelati superioribus, & eorum ministris specialibus.

Ex Libro primo Caeremonialis episcoporum.

Cap. I. De episcopo, ejus habitu & aliis agendis per eundem nuper electum.

Cap. II. & III. De prima accessu episcopi, vel archiepiscopi vel suam dioecesim, vel provinciam.

Cap. IV. Quomodo episcopus vel archiepiscopus se gerere debeat circa benedictiones, & alia episcopalia munia in sua dioecesi, vel provincia. Et quid legatus apostolicus, aut cardinalis quilibet, vel nuncius, aut aliquis paelatus ibidem sit.

Cap. V. De officio magistrorum caeremoniarum [renvoi au CE, art. 1 et 2 « primae partis Magistris Caeremoniarum »].

Cap. VI. De officio sacristae [renvoi au CE, art. 1 et 2 « dum capitis secundi primae partis in quibus etiam fusè de sacrista agitur »].

Cap. VII. De officio presbyteris assistentibus.

Art. 1. De ejus officio ad vesperas, episcopo celebrante.

Art. 2. De ejus officio in missa.

Cap. VII. De assistentiae duorum canonicorum in habitu diaconali episcopo celebrante, vel eo non celebrante in habitu ordinario.

Cap. IX. De officio diaconi in missa solemni episcopo celebrante.

Cap. X. De officio subdiaconi in eadem missa pontificali.

Cap. XI. De ministris inferiori ordinis episcopo celebrante.

Art. 1. De eorum functionibus in genere.

Art. 2. De acolytho de libro.

Art. 3. De ministro de candela.

Art. 4. De ministro de mitra.

Art. 5. De ministro de baculo.

Art. 6. De acolytho seu ministro de gremiali.

Art. 7. De ministro de chirothecis.

Art. 8. De ministro de ampullis.

Art. 9. De officio thuriferarii celebrante episcopo.

Art. 10. De cereferariis celebrante episcopo.

Art. 11. De ministro de pallio archiepiscopi, seu patriarchae.

Art. 12. De ministro Crucem ante archiepiscopum deferente.

Art. 13. De caudatarii episcopi officio.

Art. 14. De ministro de faldistorio.

Art. 15. De scutiferis seu familiaribus episcopi.

Cap. XII. De ornatu ecclesiae, & praeparandis in ea ante adventum episcopi.

Cap. XIII. De sedibus episcopi, legati, cardinalium, praelatorumque, nec non principum, magistratum, virorumque illustrium in ecclesia collocandis.

Cap. XIV. De usu umbraculi, seu baldachini.

- Cap. XV. De habitu ecclesiastico episcopi & canonicorum, & de accessu ad ecclesiam, & reditu eorundem.
- Cap. XVI. De pallio & ejus usu.
- Cap. XVII. De mitra, & baculo pastoralis.
- Cap. XVIII. De reverentiis observandis ab episcopo, canonicis, & aliis sive in ecclesia, sive extra eam.
- Cap. XIX. De ordine & modo jungendi ac elevandi manus per episcoporum vel alterum, & quo modo se vertere debeat ad altare, vel faldistorium, contrà, & de osculatione altaris.
- Cap. XX. De libro tenendo apud episcopum praesentem ad vespera vel missam, & non celebrantem & quid legere debeat.
- Cap. XXI. De circulis intra missam solemnem, quae coram episcopo celebratur ante eundem episcopum, qualiter & quoties.
- Cap. XXII. De concionibus, &c.
- Cap. XXIII. De modo imponendi thus in thuribulum illudque benedicendi, & de thurificatione in vesperis & laudibus.
- Cap. XXIV. De ordine dandi pacem.
- Cap. XXV. De forma dandi benedictionem solemnem ab episcopo, & pucandi Indulgentiam, ubi, quoties, & quando.
- Cap. XXVI. De suppleendis vicibus canonicorum, & aliorum ministrorum deficientium.
- Cap. XXVII. De orationibus, seu collectis, & diversis eorum tonis.
- Cap. XXVIII. De organo, organista, & musicis.
- Cap. XXIX. De missa quae sine cantu ab episcopo celebratur.
- Cap. XXX. De missa quae sine cantu celebratur coram episcopo in locis suae jurisdictionis.

Ex secundo libro Caerem. Ep.

- Cap. primum. De vesperis solemnibus episcopo in crastinum celebraturo.
- Cap. II. De vesperis solemnibus episcopo in cratinum non celebraturo.
- Cap. III. De vesperis in ecclesiis cathedralibus absente episcopo, vel in collegiatis solemniter celebrandis.
- Cap. IV. De completorio.
- Cap. V. De matutinis praesente episcopo.
- Cap. VI. De matutinis in cathedralibus, & collegiatis ecclesiis absente episcopo.
- Cap. VII. De laudibus, reliquisque horis canonicis.
- Cap. VIII. De missa solemnis episcopo celebrante.
- Art. 1. De praeparandis pro missa solemni, & de hora tertia praecedente missam solemnem.
- Art. 2. De processione episcopi ad altare, & de introitu missae usque ad Evangelium.
- Art. 3. De Evangelio, & aliis usque ad praefationem.
- Art. 4. De praefatione usque ad finem missae.
- Cap. IX. De missa solemni quae coram episcopo celebrantur.
- Art. 1. De eadem quae celebrantur in ecclesiis cathedralibus.
- Art. 2. De missa quae diversis ecclesiis celebratur coram episcopo in sua dioecesi, aliis à cathedrali.
- Cap. X. De vesperis & matutinis pro defunctis.
- Cap. XI. De missa pontificali pro defunctis per episcoporum celebranda, & de sermone & absolutione post missam.
- Art. 1. De ipsa missa & sermone.

Art. 2. De absolutione solemniter ab episcopo & aliis praelatis  
facienda circa castrum doloris.

- Cap. XII. De missa pro defunctis, quae coram episcopo celebratur.
- Cap. XIII. De vesperis & missis in dominicis Adventus, sive ab episcopo, sive ab initio praesentia episcopo celebrandis.
- Cap. XIV. De vigilia Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, & de matutinis, & missa in nocte celebranda.
- Cap. XV. De festis occurrentibus usque ad diem Purificationis solemniter celebrandis.
- Cap. XVI. De festo Purificationis B. Mariae Virginis, & benedictione, ac distributione candelarum.
- Cap. XVII. De festo Purificationis in cathedralibus absente episcopo, & collegiatis.
- Cap. XVIII. De officio, & missa feria 4. Cinerum episcopo celebrante, vel non celebrante, sed presente.
- Cap. XIX. De eadem feria 4. Cinerum episcopo absente & in collegiatis.
- Cap. XX. De dominicis Quadragesimae usque ad dominicam Palmarum.
- Cap. XXI. De officio, & de missa in dominica Palmarum.
- Cap. XXII. De matutinis Tenebrarum 4. 5. & 6. Feriae majoris Hebdomadae.
- Cap. XXIII. De officio, & missa Feriae 5. in Coena Domini.
- Cap. XXIV. De mandato seu lotionem pedum.
- Cap. XXV. De officio sextae in Parasceve episcopo celebrante.
- Cap. XXVI. De eodem officio, episcopo non celebrante, sed praesente, aut etiam absente, & in collegiatis ecclesiis.
- Cap. XXVII. De Sabbato sancto episcopo celebrante.
- Cap. XXVIII. De Sabbato sancto episcopo [non] celebrante, sed praesente, & in collegiatis.
- Cap. XXIX. De missa solemniter in die Paschae episcopo celebrante, & de communione generali.
- Cap. XXX. De eodem festo Paschae, episcopo absente, & in collegiatis.
- Cap. XXXI. De dominicis per annum.
- Cap. XXXII. De litanis, & processionibus majoribus, & minoribus, quae annis singulis fiunt.
- Cap. XXXIII. De festo SS. Corporis Christi & processione.
- Cap. XXXIV. De aliis festis in genere in quibus solemniter est celebrandum ultra superius expressa.
- Cap. XXXV. De anniversario diebus electionis & consecrationis episcopi solemniter celebrandis.
- Cap. XXXVI. De anniversario episcopi proximè defuncti.
- Cap. XXXVII. De anniversario omnium episcoporum & canonicorum ecclesiae cathedralis defunctorum.
- Cap. XXXVIII. De aegrotatione, morte, funere, & exequiis episcopi, & de supplicatione ad Deum pro opportuna novi episcopi electione impetranda.

[À la fin de ce chapitre, p. 725 : « Caeremoniale Episcoporum finis. »].

Appendix ad postremam partem hujus operis.

De celebrante in sua propria ecclesia coram cardinali, vel legato à latere.

- Cap. I. De vesperis ab episcopo propria ecclesia praesente cardinali, aut legato.
- Cap. II. De vesperis celebrandis ab episcopo extraneo, & etiam suffraganeo, & jam celebrante cardinali coram aliis cardinalibus.
- Cap. III. De matutinis, & laudibus episcopi praesente cardinali, ut suprà.

- Cap. IV. De missa ejusdem episcopi praesente cardinali, vel legato.  
Cap. V. De missa cardinalis episcopi proprii, vel non, praesentibus cardinalibus vel legato.  
Cap. VI. De missa solemni episcopi suffraganei seu coadjutoris praesente episcopo proprio parato, vel non parato.  
Cap. VII. De festo Purificationis B. mariae, & de Benedictione & distributione candelarum ab episcopo celebrante in faldistorio, praesente cardinali vel legato.  
Cap. VIII. De benedictione candelarum per cardinalem facienda.  
Cap. IX. De benedictione candelarum per episcopum extraneum, & etiam suffraneum facienda.  
Cap. X. De feria 4. Cinerum, & de benedictione Cinerum celebrante episcopo coram cardinalis vel legato : & episcopo extraneo praedictis.  
Cap. XI. De dominica Palmarum, & de benedictione Ramorum eodem episcopo celebrante, vel extraneo vel suffraganeo coram cardinalis vel legato, & de cardinalis celebrante.  
Cap. XII. De matutinis Tenebrarum praesente cardinali & episcopo in crastinum celebraturo.  
Cap. XIII. De missa solemni episcopi celebraturi feria 5. in Coena Domini coram cardinalis, de lotionem pedum, & aliis.  
Cap. XIV. De Parasceve, & de episcopo celebrante eadem die coram cardinali.  
Cap. XV. De sabbato sancto : de episcopo celebrante hac die coram cardinali, & de festo sancto Paschae.  
Cap. XVI. De missa quae celebratur ab episcopo solemniter praesente SS. Sacramento.  
Cap. XVII. De episcopo suffraganeo, vel coadjutore episcopi erga canonicos, & vicissim de canonicis erga suffraganeum.

De tono confessionis recitandae per diaconum post sermonem, & de forma indulgentiae publicandae per sermocinantem, ac benedictione danda per episcopum post sermonem [*Confiteor* noté].

Appendix de forma et mensuris ecclesiasticae suppellectilis, ac episcopalium indumentorum : deque nitore & munditia eiusdem sacrae supell[e]ctilis

Tabula perpetua. Expositio tabulae



## Du Molin Église \* 1657

*Pratique des cérémonies de l'Église, selon l'usage romain.  
Dressée par ordre de l'Assemblée generale du Clergé de France.  
Par le sieur du Molin, Prestre Primicier & Chanoine en la sainte Eglise d'Arles, Vicaire  
General de Monseigneur l'Archevesque d'Arles.*

---

A Paris, Chez Gabriel & Nicolas Clopejeau rüe saint Jaques, à l'Annonciation.  
M.DC.LVII. Avec Approbation & Privilège.

En français.  
Type romain.  
Paris, G. et N. Clopejeau, 1657.

### Auteur

Du Molin, chanoine et vicaire de l'archevêque d'Arles.

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'Assemblée du Clergé de France en 1645, d'après les pièces liminaires. / Tous les ecclésiastiques aux services des églises, particulièrement des cathédrales, collégiales et paroissiales « où il y a un grand nombre d'ecclésiastiques » d'après le contenu.

### Descriptif

In-8° ; 18,5 x 12 cm. ; (16) - 691 - (7) p. ;  
Illustrations : « Ordo incensationis altaris » (Messenger Exud.), p. 20 (début, chap. IV) et p. 124 (office de l'évêque, chap. V, 1<sup>er</sup> encensement de l'autel).  
Pages liminaires : « A Messeigneurs le Cardinaux, Archevesques, Evesques, et autres Deputez de l'Assemblée generale du Clergé de France » (du Molin, primicier d'Arles) ; « Au lecteur » ; « Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Generale du Clergé de France, tenuë à Paris en l'année 1645 » (le 7 décembre) ; « Lettre de monseigneur l'Evesque de Riez, à Monsieur Molin, Primicier & Chanoine en l'Eglise Metropolitaine d'Arles, & grand Vicaire de Monseigneur l'Archevesque. » (15 décembre 1645 : lettre de commande de l'ouvrage) ; « Extraict du Procès-verbal de l'Assemblée generale du Clergé. » (31 août 1656 : nomination des commissaires pour l'examen de l'ouvrage accompli) ; Certificat d'examen du livre et autorisation d'impression par l'Assemblée du Clergé (24 novembre 1656).  
À la fin : Table des matières ; Extrait du Privilège du Roy (à du Molin, 1<sup>er</sup> mars 1657) ; « Fautes survenuës à l'Impression »

### Remarques

L'ouvrage envisage les cérémonies ordinaires (1<sup>re</sup> partie) et les grandes solennités de l'année (2<sup>e</sup> partie) dans toutes leurs configurations articulées autour de la présence ou non de l'évêque, officiant ou non.

L'ouvrage antérieur de du Molin, *Pratique des cérémonies de la messe pontificale, selon l'usage romain* (Paris, G. Clopejeau, 1646) lui ayant paru « fort judicieusement écrit », l'Assemblée du clergé de France encourage celui-ci à travailler sur les vêpres pontificales et à publier l'ouvrage en un seul volume, d'après l'Extrait du Procès-verbal de 1645.

« Jusques à présent, nos cérémonies ont paru des énigmes, qui avoient besoin d'une longue interprétation pour régler les différens sentimens que la diversité de leur observance fait naître : je t'en présente le remède [...] couché d'une manière simple

en langue vulgaire pour être entendu de tous, m'estant bien gardé neantmoins de m'éloigner des règles du Cérémonial de évêques que je n'ai pas perdu de vue » (Au lecteur).

Exemplaire consulté : Paris, Arsenal [8° T 2102.

### Contenu

#### *Première partie.*

Pratique des cérémonies des vespres pontificales, si l'évesque célèbre le lendemain.

- Chapitre I. De l'entrée de l'évesque à l'église, & de la manière qu'on le revest de ses ornemens pontificaux.
- Chap. II. Du commencement des vespres.
- Chap. III. Du chapitre, & hymne.
- Chap. IV. Du Magnificat, encensement de l'autel, & fin de vespres.
- Chap. V. De complies, l'évesque officiant.
- Chap. VI. Des vespres pontificales, l'évesque ne celebrant pas le lendemain.
- Chap. VII. Des vespres, l'évesque y assistant & n'officiant pas.

Des vespres aux églises cathédrales l'évesque n'y estant pas ; ou aux collegiales, ou aux paroissiales où il y a grand nombre d'ecclésiastiques.

Des préparatifs.

- Chap. I. Du commencement de vespres.
- Chap. II. Du chapitre, & hymne.
- Chap. III. Du Magnificat, encensement de l'autel, & fin de vespres.

Des matines l'évesque officiant.

- Chapitre I. De l'entrée de l'évesque dans l'église, & commencement de matines.
- Chap. II. Des leçons du premier nocturne.
- Chap. III. Du second nocturne.
- Chap. IV. Du troisième nocturne.
- Des laudes.
- Chap. I. Du commencement de laudes.
- Chap. II. Du chapitre, & hymne.
- Chap. III. Du Benedictus.
- Des petites heures.

Des matines aux églises cathédrales, l'évesque n'y étant pas, ou même aux collegiales & aux paroissiales, où il y a grand nombre d'ecclésiastiques.

- Chap. I. De la sortie de la sacristie, et du commencement de matines.
- Chap. II. Du premier nocturne.
- Chap. III. Du second nocturne.
- Chap. IV. Du troisième nocturne.
- Des laudes.

De la messe pontificale.

- Chapitre I. Des préparatifs pour la messe pontificale ; et premièrement de l'autel.
- Chap. II. Des ornemens épiscopaux.
- Chap. III. De la crédence.
- Chap. IV. Du siège épiscopal.
- Chap. V. Du lieu où l'on doit habiller l'évesque.
- Chap. VI. De ceux qui doivent assister l'évesque officiant pontificalement.

De l'office du maistre des cérémonies.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. De l'Évangile.
- Chap. V. Du Credo.
- Chap. VI. Du Canon.

De l'office de l'évesque.

- Chap. I. De son entrée à l'église.
- Chap. II. De l'office de tierce, & de la maniere que l'évesque se revest de ses ornemens épiscopaux dans la sacristie ou chapelle.
- Chap. III. De l'office de tierce, & de la maniere que l'évesque se revest de ses ornemens pontificaux en son siège épiscopal près l'autel.
- Chap. IV. De la première entrée à l'autel.
- Chap. V. Du premier encensement de l'autel.
- Chap. VI. De l'introite.
- Chap. VII. De l'Évangile.
- Chap. VIII. De l'offertoire.
- Chap. IX. De la préface et Canon.

L'office du prestre assistant.

- Chap. I. De ce qu'il fait avant & durant que l'évêque s'habille.
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. Du Gloria in excelsis.
- Chap. V. Du Credo.
- Chap. VI. Du Canon & fin de la messe.

De l'office des deux diacres d'honneur.

- Chap. I. De ce qu'il font avant & durant que l'évêque s'habille.
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. Du Gloria in excelsis.
- Chap. V. Du Credo.
- Chap. VI. Du Canon & fin de la messe.

De l'office du diacre de l'Évangile.

- Chap. I. De ce que le diacre fait avant & durant que l'évêque s'habille.
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. Du premier encensement.
- Chap. IV. De l'introite.
- Chap. V. Du Gloria in excelsis.
- Chap. VI. Du Credo.
- Chap. VII. De l'offertoire.
- Chap. VIII. Du deuxième encensement.
- Chap. IX. De la préface & Canon.
- Chap. X. De l'oraison dominicale, & de la fin de la messe. De la communion générale.

De l'office du sous-diacre.

- Chap. I. De ce que le sous-diacre fait avant & durant que l'évêque s'habille.
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. Du Gloria in excelsis.
- Chap. V. Du Credo.
- Chap. VI. Du Canon & fin de la messe.

De l'office de celui qui tient le livre.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. Du Gloria in excelsis.
- Chap. V. Du Credo.
- Chap. VI. Du Canon & fin de la messe.

De l'office de celui qui tient le bougioir [bougeoir].

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite, Gloria, & Credo.
- Chap. IV. De l'offertoire et fin de la messe.

De l'office du porte-crosse.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. De l'offertoire et fin de la messe.

De l'office de celui qui teint la mitre.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite & du Gloria in excelsis.
- Chap. IV. Du Credo.
- Chap. V. Du Canon & de la fin de la messe.

De l'office du thuriféraire.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. Du premier encensement.
- Chap. IV. De l'Évangile.
- Chap. V. Du deuxième encensement.
- Chap. VI. De la préface & de la fin de la messe.

De l'office des deux acolythes qui portent les chandeliers.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De ce qu'il font à la sacristie & de la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'Évangile jusques au Canon.
- Chap. IV. Du Canon & de la fin de la messe.

De l'office du ministre des burettes.

- Chap. I. De ce qu'il fait avant & durant que l'évêque s'habille.
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'offertoire et fin de la messe.

De l'office de celui qui sert du gremial.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la première entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. Du Gloria in excelsis.
- Chap. V. Du Credo.
- Chap. VI. Du Canon & fin de la messe.

De la messe solennelle l'évesque estant présent dans son diocèse.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la messe solennelle à laquelle les evesques assistent avec leur habit ordinaire du chœur.
- Chap. III. De la messe à laquelle les evesques assistent, estant revestus des ornemens pontificaux.

De la messe épiscopale pour les morts, et de l'absolution.

- Chap. I. Des préparatifs.
- Chap. II. De ce qui est particulier à la messe des morts.
- Chap. III. De l'absolution ordinaire.
- Chap. IV. De l'absolution extraordinaire faite par l'évesque célébrant, assisté de quatre autres evesques.

De la messe solennelle.

Du nombre des ministres qui doivent assister le célébrant à la messe solennelle.

De l'eau béniste qu'on doit donner aux dimanches de l'année.

De l'office du maistre des cérémonies.

De l'office du thuriféraire.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De la sortie de la sacristie, & entrée à l'autel.
- Chap. III. Du premier encensement.
- Chap. IV. De l'Évangile.
- Chap. V. Du second encensement.
- Chap. VI. De la préface jusques à la fin de la messe.

De l'office des acolythes.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De ce qu'il font à la sacristie & de l'entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'Évangile jusques au Canon.
- Chap. IV. Du Canon jusques à la fin de la messe.

De l'office du sous-diacre.

- Chap. I. De ce qu'il fait avant & durant qu'il s'habille.
- Chap. II. De la sortie de la sacristie et entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. Du Gloria in excelsis.
- Chap. V. Du Credo.

De l'office du diacre.

- Chap. I. De ce que le diacre fait avant & durant qu'il s'habille.
- Chap. II. De la sortie de la sacristie et entrée à l'autel.
- Chap. III. De l'introite.
- Chap. IV. Du Gloria in excelsis.
- Chap. V. Du Credo.
- Chap. VI. Du Canon.
- Chap. VII. De l'oraison dominicale.

De l'office du prestre.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De l'introite.
- Chap. III. De l'offertoire.

De l'office du prestre assistant.

- Chap. I. [sans titre].
- Chap. II. De l'introite.
- Chap. III. Du Gloria in excelsis.
- Chap. IV. Du Credo.
- Chap. V. Du Canon & de la fin de la messe.

De la messe solennelle pour les trepassez.

De l'absolution pour les morts.

De la messe basse.

Art. I. De ce que le prestre fait avant que de s'habiller.

Art. 2. Sortie de la sacristie, & entrée à l'autel

- Art. III. Du commencement de la messe.
- Art. IV. De l'Introite, du Kyrie & Gloria in excelsis.
- Art. V. Des Oraisons.
- Art. VI. De l'épître jusques à l'offertoire.
- Art. VII. De l'offertoire jusqu'au Canon.
- Art. VIII. Du Canon de la messe jusques à la consécration.
- Art. IX. Du Canon après la consécration.
- Art. X. De l'Oraison dominicale jusques après la communion.
- Art. XI. Des Oraisons après la Communion, & de la fin de la Messe.

De la Messe des Morts.

Ce qu'il faut obmettre aux messes pour les trépassés.

De la messe basse, le Saint-Sacrement estant exposé.

De la Messe basse qui se dit en présence d'un prélat dans son diocèse.

De l'Office des deux chapelains, servans l'évesque à la messe basse.

Sommaire et abrégé de toutes les cérémonies de la messe basse.

Des cérémonies qui doivent estre gardées dans le chœur.

- Chap. I. Des cérémonies du chœur, l'évesque officiant à vespres.
- Chap. II. Des cérémonies du chœur, l'évesque assistant à vespres, & n'officiant pas.
- Chap. III. Des cérémonies du chœur à vespres, pour les églises cathédrales l'évesque absent, & pour les collégiales, ou paroissiales où il ya un grand nombre d'ecclésiastiques.
- Chap. IV. Des cérémonies du chœur à matines.
- Chap. V. Des cérémonies du chœur à la messe.

*Seconde partie.*

De la bénédiction des cierges le jour de la Purification de Nostre-Dame, par l'évesque dans son église.

- Chap. I. Des préparatifs.
- Chap. II. De l'entrée de l'évesque à l'église.
- Chap. III. De la bénédiction des cierges.
- Chap. IV. De la procession.
- Chap. V. Du retour de la procession, & de la messe.
- Chap. VI. De la bénédiction des cierges aux églises cathédrales, l'évesque absent, & aux collégiales, & paroissiales.

De la bénédiction et distribution des Cendres par l'évesque.

De la bénédiction des Rameaux par l'évesque.

Des matines des Ténèbres pour les Mercredy, Jeudy & Vendredy de la Semaine sainte.

- Chap. I. Des préparatifs.
- Chap. II. De l'entrée de l'évesque dans l'église, & des matines.
- Chap. III. Des laudes.
- Des offices et messe du Jeudy saint.
- Chap. I. Des préparatifs.
- Chap. II. Des préparatifs pour les saintes Huiles.
- Chap. III. De l'entrée de l'évesque dans l'église, & comme il est revestu de ses ornemens.
- Chap. IV. De la bénédiction des Huiles des infirmes.
- Chap. V. De la confection du Chresme & bénédiction de l'huile des cathécumènes.
- Chap. VI. De la procession.

Du lavement des pieds.

Chap. I. Des préparatifs.

Chap. II. De la sortie de la sacristie & du lavement des pieds.

De l'office du Vendredy saint l'evesque officiant.

Chap. I. Des préparatifs de l'église & sacristie.

Chap. II. De l'entrée de l'evesque à l'église, & commencement d el'office.

Chap. III. De l'adoration de la Croix.

Chap. IV. De la procession.

Chap. V. De la continuation de l'office.

De l'office du Vendredy saint l'evesque présent & non officiant, ou absent aux  
Eglises cathédrales, collégiales, ou paroissiales.

De l'office du samedi saint.

Chap. I. Des préparatifs.

Chap. II. De la bénédiction du feu & cierge paschal & des prophéties.

Chap. III. De la bénédiction des fonds.

Chap. IV. Des litanies de la messe, & des vespres.

De la procession de la Feste-Dieu.

Chap. I. Des préparatifs.

Chap. II. De l'entrée de l'evesque dans l'église, de la messe, & de la  
procession.

De l'exposition du Saint-Sacrement. De la bénédiction du S. Sacrement.

*Manuel des cérémonies romaines qui s'observent dans les plus ordinaires offices divins, tiré des livres romains plus authentiques et des plus intelligens escrivains en cette matière, par quelques-uns des prestres de la congrégation de la Mission.*

À Paris, chez Jacques Langlois, imprimeur ordinaire du roy, vis-à-vis la fontaine de sainte Geneviève, et en sa boutique dans la grande salle du palais, à la reyne de paix, MDCLXII, avec approbation, permission et privilège.

En français.  
Type didactique romain.  
Paris, Jacques Langlois, 1662.

#### Auteurs

« Quelques-uns des prestres de la congrégation de la Mission », d'après les « livres romains plus authentiques et des plus intelligens escrivains en cette matière » d'après le titre.

#### Mention de destinataires

Les ecclésiastiques qui pratiquent les cérémonies romaines.

#### Descriptif

15 x 8,5 cm. ; (24)-428-(1) p. ; au titre, l'adoration de la Vierge et de l'enfant Jésus.  
Pièces liminaires : « Épître » ; Avis au lecteur ; Table des matières ; Approbations : des vicaires généraux de Contes et de Hodencq (22 février 1662) ; des docteurs Antoine Raguier de Poussé, curé de Saint-Sulpice (30 janvier 1662), et Dumets (30 janvier 1662) ; de Martin Sonnet (22 janvier 1662).  
À la fin : Privilège du roi (10 mars 1662).

Exemplaire consulté : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève [8° Z 1796 INV 4196 (ex-libris : « S. Lenfant »)].

#### Contenu

Manière de bien dire la messe basse selon l'usage romain.

- Art. I. De ce que le prêtre fait avant que de s'habiller.
- II. De la sortie de la sacristie et entrée à l'autel.
- III. Du commencement de la messe.
- IV. De l'Introït, Kyrie et Gloria in excelsis.
- V. Des oraisons.
- VI. De l'épître jusqu'à l'offertoire.
- VII. De l'offertoire jusqu'au canon.
- VIII. Du canon de la messe jusqu'à la consécration.
- IX. Du canon après la consécration.
- X. De l'oraison dominicale jusqu'après la communion.
- XI. Des oraisons après la communion, et de la fin de la messe.

De la messe des morts.

En quels jours elle se peut dire, et ce qu'il y faut observer.

De ce qu'il y faut omettre.

De ce qu'il faut ajouter dans la messe qu'on célèbre devant le Saint-Sacrement exposé.

De ce qu'il faut ajouter quand on célèbre en présence d'un cardinal en quelque lieu que ce soit, ou d'un archevêque en sa province, ou d'un évêque dans son diocèse.



De l'office d'un aumônier ou chapelain servant l'évêque à la messe basse, soit dedans soit hors son diocèse.

Sommaire et abrégé de toutes les cérémonies de la messe basse.

Manière de bien servir à la sainte messe, tant pour les clerks que pour les laïques.

- I. De ce qu'il faut faire avant que le prêtre s'habille.
- II. De ce qu'il faut faire lorsque le prêtre s'habille.
- III. De la sortie de la sacristie pour aller à l'autel.
- IV. Du commencement de la messe jusqu'à l'offertoire.
- V. Depuis l'offertoire jusqu'au canon.
- VI. Depuis le commencement du canon jusqu'après la communion.
- VII. Depuis la communion faite jusqu'à la fin.

Quand il y a deux servants à la messe.

Quand on sert à la messe à un autel où le Saint-Sacrement est exposé.

Quand on sert à la messe pour les défunts.

Comment deux clerks doivent servir à la messe d'un évêque, soit dedans, soit hors son diocèse.

De ce qu'un servant doit faire en la messe qui se dit en présence d'un cardinal ou de l'archevêque de la province ou de l'évêque diocésain ou de quelque grand prince, comme serait un souverain ou au moins le premier prince du sang royal.

Des cérémonies romaines

- I. Comment le clergé doit s'assembler pour aller au chœur, et de quelle façon il y entre et en sort.
- II. Tout le chœur est debout et découvert.
- III. Le chœur est assis et couvert.
- IV. Le chœur fait inclination de tête.
- V. Le chœur fait genuflexion d'un seul genou.
- VI. Le chœur est découvert.
- VII. Le chœur est tourné vers l'autel.
- VIII. Le chœur fait le signe de la croix sur soi.
- IX. Le chœur frappe sa poitrine.

Des vêpres solennelles ordinaires.

- I. Des préparatifs.
- II. De l'assemblée du clergé et des officiers en la sacristie, et de leur sortie pour aller au chœur jusqu'à ce qu'on commence vêpres.
- III. Du commencement de vêpres.
- IV. Du petit chapitre et de l'hymne.
- V. Du Magnificat, encensement de l'autel, et de la fin des vêpres.

À complies.

Des vêpres solennelles qu'on célèbre en présence du Saint-Sacrement exposé.

Des matines solennelles ordinaires.

- I. De la sortie de la sacristie, et du commencement de matines.
- II. Des leçons du premier nocturne.
- III. Du second et troisième nocturne.
- IV. Des laudes.

De l'aspersion solennelle de l'eau bénite.

De la messe solennelle ordinaire.

- I. Des préparatifs.
- II. De la préparation du célébrant.
- III. De la sortie de la sacristie, entrée au chœur et arrivée à l'autel.
- IV. Du commencement de la messe et de la confession.
- V. De l'encensement de l'autel, de l'Introït et des Kyrie Eleison.
- VI. Du Gloria in excelsis et de l'oraison.
- VII. De l'épître et du graduel.

- VIII. De l'évangile du diacre.
- IX. Du symbole.
- X. De l'offertoire, etc., jusqu'à la préface.
- XI. De la préface jusqu'à l'oraison dominicale.
- XII. De l'oraison dominicale jusqu'à la communion inclusivement.
- XIII. De l'antienne dite communion, et des autres choses, jusqu'à la fin de la messe.

De la communion générale ou particulière à la messe solennelle.

De la messe solennelle en présence du Saint-Sacrement exposé.

De l'office du prêtre assistant en la messe solennelle.

Des vêpres solennelles en présence de l'évêque diocésain hors de sa cathédrale.

De la messe solennelle en présence de l'évêque diocésain hors de sa cathédrale, ou en présence de quelque autre prélat ou prince.

De l'office des morts.

- I. Des préparatifs.
- II. De quelques remarques touchant l'office des morts.
- III. Des vêpres solennelles.
- IV. Des matines.
- V. Des laudes.

De la messe solennelle pour les défunts.

- I. Des préparatifs.
- II. Du commencement de la messe jusqu'à l'offertoire.
- III. De l'offertoire et des autres choses jusqu'à la fin de la messe.
- IV. De l'absolution après la messe.

Recueil de quelques cérémonies qu'il faut pratiquer en la messe solennelle d'un évêque lorsqu'il célèbre hors de son diocèse et hors de sa cathédrale.

Règles ou maximes générales dont on peut tirer la résolution de plusieurs difficultés sur les cérémonies romaines.

Des diverses révérences qu'on doit faire aux grandes messes et aux offices divins.

De diverses révérences qu'on doit faire à l'égard du chœur.

*Manuel des cérémonies romaines. Tiré des livres romains les plus authentiques et des écrivains les plus intelligens en cette matière. Par quelques-uns des prestres de la congrégation de la Mission. Seconde édition.*

À Paris, chez Emmanuel Langlois, rue Saint-Jacques, à la Reyne du clergé. MDCLXX.  
Avec privilège de Sa Majesté.

En français.  
Didactique romain et diocésain.  
Paris, Emmanuel Langlois, 1670.

#### Auteurs

« Quelques-uns des prestres de la congrégation de la Mission », d'après les « livres romains les plus authentiques et des écrivains les plus intelligens en cette matière » d'après le titre.

#### Mention de destinataires

Composé principalement pour les ecclésiastiques qui font profession d'observer les cérémonies romaines, d'après l'Avis au lecteur, mais utile aussi à ceux qui suivent des usages différents reçus dans leurs diocèses, d'après l'Avertissement à la seconde édition.

#### Descriptif

In-12° ; 15, 5 x 8, 5 cm ; (24)-554-(6) p. ; au titre, fleuron au monogramme IHS.  
Illustration : Planche (p. 224) : « Ordre pour l'encensement de l'autel ».  
Pièces liminaires : « Épître » ; « Avis au lecteur » ; « Avertissement sur cette seconde édition » ; Approbations : des vicaires généraux de Contes et de Hodencq (22 février 1662) ; des docteurs Antoine Raguier de Poussé, curé de Saint-Sulpice (30 janvier 1662), Dumets (30 janvier 1662), I. Vuanet (8 novembre 1669) ; de Martin Sonnet (22 janvier 1662) et M. Grandin (14 octobre 1669).  
À la fin : Table des matières ; Privilège du roi (novembre 1669).

#### Remarque

Cette deuxième édition, nettement remaniée, fut largement répandue.

Exemplaires consultés : BnF [B. 11115 (ex-libris : « Delissavide » ; « aux Capucins de S. Honoré ») ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève [8° BB 526 INV 712 (« Ex libris S. Genovefie Paris. 1733 »)].

#### Contenu

*Première partie.* De la messe basse.

- Art. I. Ce que les prêtre doit faire avant que de s'habiller.
- II. De la sortie de la sacristie et de l'entrée à l'autel.
- III. Du commencement de la messe.
- IV. De l'Introït, Kyrie et Gloria in excelsis.
- V. Des oraisons.
- VI. De l'épître jusqu'à l'offertoire.
- VII. De l'offertoire jusqu'au canon.
- VIII. Du canon de la messe jusqu'à la consécration.
- IX. Du canon après la consécration.
- X. De l'oraison dominicale jusqu'après la communion.

- XI. Des oraisons après la communion jusqu'à la fin de la messe, et de la communion qu'on donne hors de la messe.
- XII. De la messe des morts, en quels jours on la peut dire et ce qu'il y faut observer.
- XIII. Ce qu'il faut omettre aux messes des morts.
- XIV. De la messe devant le Saint-Sacrement exposé.
- XV. De la messe qu'on célèbre devant un cardinal en quelque lieu que ce soit, ou devant un archevêque en sa province, ou un évêque en son diocèse.
- XVI. Sommaire des cérémonies de la messe basse.

*Continuation de la première partie de la messe basse. De l'office du servant.*

- I. Ce qu'il doit faire avant que le prêtre s'habille.
- II. Ce qu'il doit faire lorsque le prêtre s'habille.
- III. De la sortie de la sacristie pour aller à l'autel.
- IV. Du commencement de la messe jusqu'à l'offertoire.
- V. De l'offertoire jusqu'au canon.
- VI. Depuis le commencement du canon jusqu'après la communion.
- VII. Depuis la communion jusqu'à la fin.
- VIII. Ce qu'on doit observer lorsqu'il y a deux servants de messe.
- IX. Ce qu'il y a de particulier à observer quand on sert la messe à un autel où le Saint-Sacrement est exposé.
- X. Ce qu'il y a de particulier pour le servant aux messes des défunts.
- XI. D'un clerc servant à la messe devant un cardinal ou l'archevêque de la province ou l'évêque diocésain ou un prince souverain ou du sang royal.
- XII. D'un aumônier ou chapelain servant l'évêque à la messe basse, soit dans son diocèse, soit ailleurs.
- XIII. De deux clercs servant à la messe d'un évêque, soit dedans, soit dehors son diocèse.

*Seconde partie. De la messe solennelle.*

- I. Des préparatifs pour la messe solennelle.
- II. De la préparation du célébrant et de ses ministres.
- III. De la sortie de la sacristie et de l'arrivée à l'autel.
- IV. Du commencement de la messe jusqu'à l'Introït.
- V. De l'Introït, Kyrie, Gloria in excelsis etc., jusqu'à l'épître.
- VI. De l'épître, graduel, etc., jusqu'à l'évangile.
- VII. De l'évangile que le diacre chante, et du symbole.
- VIII. De l'offertoire jusqu'à la préface.
- IX. Depuis la préface jusqu'à l'oraison dominicale.
- X. De l'oraison dominicale jusqu'à la fin.
- XI. Depuis l'antienne appelée Communion jusqu'à la fin de la messe.
- XII. De la messe solennelle pour les morts.
- XIII. De la messe solennelle en présence du Saint-Sacrement exposé.
- XIV. De la messe solennelle en présence de l'évêque diocésain hors de sa cathédrale, etc.

*Troisième partie. De l'office divin.*

- I. Des vêpres solennelles depuis le commencement jusqu'au petit chapitre.
- II. Depuis le petit chapitre jusqu'à la fin des vêpres.
- III. Des complies.
- IV. Des vêpres solennelles devant le Saint-Sacrement exposé.
- V. Des vêpres solennelles devant l'évêque diocésain hors de sa cathédrale, etc.
- VI. Des matines solennelles.

- VII. De l'office des morts en général.
- VIII. Des vêpres solennelles pour les morts.
- IX. Des matines solennelles pour les morts.

*Quatrième partie.* Diverses cérémonies particulières.

- I. Quelques remarques touchant l'entrée du clergé au chœur, tant à la messe qu'aux vêpres solennelles.
- II. Des cérémonies du chœur en général durant les offices divins.
- III. Des cérémonies du chœur pendant la messe solennelle.
- IV. Des cérémonies du chœur pendant les vêpres, matines, complies, etc.
- V. De l'aspersion de l'eau bénite.
- VI. De l'encensement.
- VII. De la paix.
- VIII. De la communion générale.
- IX. De l'exposition du Saint-Sacrement.
- X. De la bénédiction du Saint-Sacrement.
- XI. De l'oraison des 40 heures.
- XII. Des processions.
- XIII. De l'absolution pour les morts.
- XIV. Des obsèques ou funérailles.

## Sonnet Paris Directorium 1656

*Directorium chori seu Ceremoniale sanctae et metropolitanae ecclesiae ac dioecesis Parisiensis, juxta ritum et cantum ejusdem ecclesiae et ad usum ispius et omnium aliarum ecclesiarum dioecesis Parisiensis. Opera et studio sacerdotis Parisini.*

---

*Lutetiae Parisiorum, Apud Sebastianum et Gabrielem Cramoisy et Gabrielem et Nicolaum Clopejau, via Jacobaea. M. DC. LVI. Cum approbatione et permissione superiorum.*

---

En latin.

Type métropolitain et diocésain.

Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy et Gabriel et Nicolas Clopejau, 1656.

### Auteur

Un « prêtre de Paris » d'après le titre, Martin Sonnet.

### Mentions de commanditaires / destinataires

À la demande de « certains hommes graves » d'après l'épître. / Pour le clergé de Paris d'après l'épître.

### Descriptif

In-8° ; 18 X 12 cm.; (32) – 584 – 8 p. La partie cérémonial décrite ici commence à la p. 481 ; au titre, citation d'Ezechiel cap. 44, v. 3.

Notation musicale : néant dans la partie cérémonial (le reste du Directorium est évidemment noté).

Pièces liminaires : Epître de Martin Sonnet aux doyen et chanoines de la cathédrale de Paris ; Préface au lecteur.

À la fin : Table des matières ; mention finale : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 12 novembre mil six cents cinquante-cinq ».

Approbations : du chapitre de l'église de Paris signée de N. Fourcault, secrétaire du chapitre (5 novembre 1655) ; des docteurs Jean Perou et Louis Goislard (2 octobre 1655) ; des maîtres des cérémonies et de musique de l'Église de Paris, Jean Villot [Veillot], Philippe Desprez, Antoine Pottier, Martin Centeze, Valentin de Bournonville, Pierre Robert et Jean Bourgeois (25 octobre 1655).

Extrait du privilège du roi (3 novembre 1655).

### Remarques

Seule la 5<sup>e</sup> partie est un cérémonial (seule partie décrite ci-après), les 4 premières parties de l'ouvrage constituant le *Directorium chori* proprement dit.

Exemplaires consultés : BnF [8 Z Le Senne 7954 ; BnF Arsenal [8 T 2220 (manque la page de titre et les pièces liminaires (les (32) premières pages) ; à la première page, mention « Th. Duvieux »).

### Contenu

p. 481 : Ceremoniale seu de ritibus S. Ecclesiae et dioecesis Parisiensis in choro servandis. Pars quinta.

Praefatio.

I. De praefecto seu magistro caeremoniarum.

II. De ingressu in chorum et ab eodem egressu.

III. De disciplina, modestia, silentio et corporis habitu in choro servandis.

## Sonnet Paris Directorium 1656

- IV. Quando standum super stalla erecta seu quando innitendum sedibus erectis, facie ad se iinvicem conversa.
  - V. Quando sedendum in choro stallis seu sedibus demissis.
  - VI. Quando standum seu convertendum se versus altare.
  - VII. Quando genua in choro flectenda.
  - VIII. Quando caput cooperiendum.
  - IX. Quando detegendum caput.
  - X. De parvo pileolo seu calota, vulgo *calotte*.
  - XI. Quando caput inclinandum.
  - XII. Quando signandum se signo Crucis.
  - XIII. De ceremoniis in vesperis solemnibus observandis iin ecclesia metropolitana.
  - XIV. De ceremoniis in matutinis solemnibus observandis in ecclesia metropolitana.
  - XV. De ceremoniis in missa solemniori observandis in ecclesia metropolitana.
  - XVI. De officio celebrantis ad omnes horas.
  - XVII. De officio choristarum.
  - XVIII. De pueris chori.
  - XIX. De organis.
  - XX. De ornatu majoris altaris.
- Conclusio.

## Bayeux 1677

*Cérémonial pour l'Église et le diocèse de Bayeux. Avec un recueil des statuts et ordonnances de Monseigneur l'évêque de Bayeux, et des cas réservés.*

*Divisé en deux traités.*

À Caen, chez Jean Briard, à Froiderue. MDCLXXVII. Avec approbation et privilège du roy.

En français.  
Diocésain et cathédral.  
Caen, Jean Briard, 1677.

### Mentions de destinataires

Église (cathédrale) et diocèse de Bayeux, d'après le titre.

### Descriptif

In-4° ; 14 x 8 cm. ; (16) – 287 p. ; au titre, armes de l'évêque de Bayeux.

Illustration : Planche incluse dans la pagination (p. 155) : l'autel et ses 29 points d'encensement (« Ordo incensationis altaris »).

Pièces liminaires : Avertissement ; Avis aux confesseurs ; Table des matières ;

« Explication de quelques termes particuliers à l'Église de Bayeux ».

Approbation et permission de L' Amy, docteur de Sorbonne, grand chantre, chanoine théologal de Bayeux et vicaire général de l'évêque (Bayeux, 15 février 1677).

Privilège du roi (Versailles, 21 juin 1677).

Exemplaire consulté : BnF [B. 6531.

### Contenu

*Traité I.* De la basse messe.

- I. De ce que le prêtre fait avant que de s'habiller.
- II. De ce qu'il doit observer en s'habillant.
- III. Sortie de la Sacristie et entrée à l'Autel.
- IV. Du commencement de la Messe.
- V. De l'Introit, Kyrie et Gloria in excelsis.
- VI. Des Oraisons.
- VII. De l'Épître jusqu'à l'Offertoire.
- VIII. De l'Offertoire jusqu'au Canon.
- IX. Du Canon de la Messe jusqu'à la Consécration.
- X. Du Canon après la Consécration.
- XI. De l'Oraison Dominicale jusques après la Communion.
- XII. Des Oraisons après la Communion et fin de la Messe.
- XIII. De la messe pour les morts, en quel jour on la peut dire, et ce qu'il y faut observer.
- XIV. Ce qu'il faut omettre aux messes pour les morts.
- XV. Ce qu'il faut ajouter, le S. Sacrement étant exposé à l'autel auquel on célèbre la messe.
- XVI. Ce qu'il faut ajouter quand on célèbre en présence de Monseigneur l'évêque.
- XVII. Des défauts qui peuvent arriver en la célébration de la messe.

*Traité II.* De l'office qui se fait au chœur.



## Bayeux 1677

- I. Des vêpres.
- II. Des matines et des laudes.
- III. De la messe haute [eau bénite, processions, office de maître des cérémonies, office du thuriféraire, office des acolytes, office du sous-diacre, office du diacre, office du prêtre, office du prêtre assistant, messe solennelle pour les morts, messe solennelle lorsque le Saint-Sacrement est exposé, messe épiscopale dans la cathédrale, messe épiscopale hors la cathédrale, ce qu'il faut observer lorsque l'évêque assiste à la haute messe].
- IV. Des Ténèbres ou matines des Jeudi, Vendredi et Samedi de la Semaine sainte.
- V. De l'office, messe et cérémonies du Jeudi saint.
- VI. De l'office du Vendredi saint.
- VII. Du saint jour de Pâques.
- VIII. Des cérémonies qu'on doit observer dans le chœur.
- IX. Des calendes [assemblées des curés de chaque doyenné tous les ans].
- X. Des visites [de l'évêque, de l'archidiacre].

Recueil des statuts publiés par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime messire François de Nesmond, évêque de Bayeux, dans son synode de l'année 1662 et dans les synodes des années suivantes.

Cas réservés à notre Saint Père le pape.

Cas réservés à Monseigneur l'évêque de Bayeux.

Autres cas réservés à M. l'évêque de Bayeux seul et en son absence à Monsieur son vicaire général, dont aucun autre ne peut absoudre, même en vertu de quelque privilège que ce soit, sinon à l'article de la mort.

Observations sur les cas réservés.

## Besançon 1682

*Ceremonial du diocese de Besançon, dressé par l'ordre de Monseigneur  
l'illustrissime et reverendissime Antoine Pierre de Grammont,  
archeveque de Besançon, prince du Saint Empire, etc.*

A Besançon, Chés Louis Rigoine, imprimeur du roy,  
du Parlement, de la cité et marchand libraire. 1682.  
Avec permission et privilege.

En français.  
Type diocésain.  
Besançon, Louis Rigoine, 1682.

### Mentions de commanditaire(s) / destinataires

D'après le mandement, l'archevêque de Besançon Antoine Pierre de Gramont. / Tout le clergé du diocèse d'après le mandement.

### Descriptif

In-12 ; 15 x 8 cm. ; (14) – 400 p.  
Pièces liminaires : Mandement d'Antoine Pierre de Gramont, archevêque de Besançon « à tout le clergé » du diocèse (20 octobre 1680) ; able des matières.  
Permission de l'archevêque à Louis Rigoine portant interdiction aux autres imprimeurs (20 octobre 1682).

### Remarques

Passages intéressants du mandement sur la variété des cérémonies dans le diocèse, la routine des ecclésiastiques, l'importance de la lecture du Cérémonial et de l'observance des cérémonies qu'il contient. Prise en compte des petites églises.  
Contenu identique à celui de l'édition de 1707 (à l'exception de la page de titre, de l'approbation et du privilège, ainsi que du mandement de l'archevêque, cf. [Besançon 1707]).

Exemplaire consulté : BnF [B. 4546.

### Contenu

*Première partie.* Des cérémonies qui se doivent observer dans l'office divin.

- I. Des vêpres solennelles.
- II. Des complies ès jours solennels.
- III. Des secondes vêpres solennelles.
- IV. Des vêpres qui ne sont pas solennelles.
- V. Des complies aux jours qui ne sont pas solennels.
- VI. Des matines et laudes solennelles.
- VII. Des matines et laudes qui ne sont pas solennelles.
- VIII. Des primes, tierces, sextes et nones.
- IX. Des offices qui se font dans les églises où il n'y a qu'un prêtre.
- X. De l'office du maître des cérémonies pendant les matines et les laudes solennelles.
- XI. De l'office des morts.

*Seconde partie.* Des cérémonies qui se doivent observer dans les messes.

- I. Des messes solennelles.
- II. De l'office du maître des cérémonies pendant la messe solennelle.

## Besançon 1682

- III. Des messes hautes moins solennelles.
- IV. Des messes qui se disent sans diacre et sous-diacre.
- V. Des messes hautes pour les morts.
- VI. De l'encensement de l'autel tant à vêpres qu'à la messe.
- VII. De l'eau bénite.
- VIII. Des cérémonies que le chœur doit observer pendant les messes hautes tant solennelles qu'autres.

*Troisième partie.* Des cérémonies qui se doivent observer à certains jours de l'année tant en l'office divin qu'à la messe.

- I. Du temps de l'Avent.
- II. De la veille et fête de Noël.
- III. De la fête de l'Épiphanie.
- IV. De la fête de la Purification.
- V. Du jour des Cendres et du temps de carême jusqu'au dimanche des Rameaux.
- VI. Du dimanche des Rameaux.
- VII. Des matines ou Ténèbres du Jeudi, Vendredi et Samedi saints.
- VIII. De l'office du Jeudi Saint.
- IX. Du Vendredi Saint.
- X. Du Samedi Saint.
- XI. De la fête de Pâques.
- XII. Du jour des Rogations.
- XIII. De la veille de la Pentecôte.
- XIV. Du jour de la Fête-Dieu et de son Octave [+ saluts et bénédictions du Saint-Sacrement, exposition du Saint-Sacrement].

*Ceremonial de l'église cathédrale de Metz, renouvelé par Messieurs les venerables princier, doyen, chanoines et chapitre de ladite eglise, en l'annee 1694. Approuvé et autorisé par Monseigneur l'archeveque d'Ambrun, eveque de Metz.*

À Metz, Chés la veuve de François Bouchard, imprimeur et marchande libraire, rue de la vieille Tappe, vis-à-vis la Croix de Fer, à la Bible d'or. M. DC. XCVII.

En français.

Type cathédral.

Metz, veuve de François Bouchard, 1697.

#### Mentions de commanditaires /destinataires

« Renouvelé par Messieurs les venerables princier, doyen, chanoines et chapitre de ladite eglise, en l'annee 1694 » et « approuvé et autorisé par Monseigneur l'archeveque d'Ambrun, eveque de Metz » d'après le titre. / La cathédrale de Metz.

#### Descriptif

In-4° ; 25,5 x 19,5 cm. ; (18) – 16 – 246 – (6) p.

Pièces liminaires : « Préface sur le recueil des ceremonies de l'église cathédrale de Metz » ; Calendrier de la cathédrale ; « Proprium sanctorum Ecclesiae Metensis » (leçons propres des saints de la cathédrale dont celles de Saint-Étienne, patron, pour les jeudis de l'année).

À la fin : Table des matières.

Exemplaire consulté : Solesmes [LLc 5-5: ex-libris imprimés de Monsieur des Cartes, conseiller au Parlement, de Maurice du Coëtlosquet, ex-libris manuscrits « Descartes 1752 » [barré], « Chasot » [barré], « Chabert », « Chenu » ; nombreuses notes manuscrites sur les gardes : « La grosse cloche de Verdun, cassée et fondue dans l'incendie de l'église de Verdun arrivée le 2 avril 1755 [...]. Inscription qui est autour de la cloche qui servoit à l'horloge de la ville de Verdun [...]. Dimensions de la cathédrale de Metz [...] », « Achetté à la vente de M. de Chasot fils en juillet 1752 ».

#### Contenu

*Première partie.* Des cérémonies ordinaires qui se font aux heures de l'office divin et à la messe.

Des matines

Des laudes

De prime

De tierce

De la messe [+ cérémonies particulières aux messes des fêtes solennelles, lorsque le Saint-Sacrement est exposé, lorsque l'évêque se trouve au chœur, lorsque l'évêque officie pontificalement ; cérémonies des messes qui se disent à l'autel du trésor].

De sexte

De none

De vêpres [+ cérémonies qui se font lorsque l'évêque officie pontificalement à vêpres].

De complies

De l'uniformité que l'on doit garder au chœur [à matines, prime, tierce, sexte, none, à la messe, à vêpres, complies et lorsque le Saint-Sacrement est exposé].

Ordre des cérémonies qui se font aux *Te Deum* qui se chantent par ordre du roi.  
Des cérémonies particulières qui se pratiquent à l'office des morts, enterrements et obsèques.

Cérémonies qu'il faut omettre à la messe.

Ordre de l'administration des sacrements et de l'extrême-onction aux évêques de Metz à l'heure de la mort et de leurs funérailles.

Cérémonies des enterrements, services pour les morts et obsèques de Messieurs les dignitaires ou chanoines de l'église cathédrale.

Services solennels pour les défunts.

Obsèques.

De l'assistance de Messieurs de la cathédrale aux services solennels de Messieurs de S. Sauveur et de S. Thiebault, des bénédictins des quatre couvents et des dames abbesses et chanoinesses de Saint-Pierre et de Sainte-Marie.

Cérémonies aux enterrements et obsèques des stipendiés, marguilliers et autres officiers de l'église cathédrale.

Cérémonies aux services solennels et obsèques qui se font pour les rois, reines, princes et autres personnes de distinction.

Fonctions et obligations du coutre.

Fonctions et obligations des stipendiés.

Fonctions et obligations des souchantres.

Fonctions et obligations du grand marguillier.

Fonctions et obligations du petit marguillier de la sacristie d'en haut.

Office du marguillier de la nef.

Office de sonneur.

*Seconde partie* contenant les cérémonies particulières des fêtes, solennités, stations et processions générales et particulières de toute l'année [du premier dimanche de l'Avent à la Sainte-Cécile (22 novembre)].

Prières publiques pour demander à Dieu le beau temps et la conservation des biens de la terre, et les cérémonies qui se font lorsque Messieurs de la cathédrale vont à l'abbaye Sainte-Marie prendre la châsse de sainte Serene et l'apportent à leur église pour obtenir de Dieu par l'intercession de cette sainte les grâces nécessaires ; pour demander à Dieu la pluie.

Cérémonies qui se font pendant les jubilés et à leurs ouvertures.

Prières publiques des Quarante-heures et des cérémonies qui s'observent.

## Toul 1700

*Cérémonial de Toul, dressé par un chanoine de l'église cathédrale et imprimé par ordre d'illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur Henry de Thyard-Bissy, évêque comte de Toul.*

---

À Toul, par Alexis Laurent, imprimeur du roy et de monseigneur l'évêque, MDCC.

En français.  
Type diocésain.  
Toul, Alexis Laurent, 1700.

### Auteur

« Un chanoine de l'église cathédrale » d'après le titre.

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'évêque de Toul Henry de Thyard-Bissy d'après le mandement. / Les chapitres, doyens ruraux, curés, vicaires et autres ecclésiastiques du diocèse d'après le mandement.

### Descriptif

21 x 15,5 cm. ; [11]-608-LXXX-[8] p. ; au titre, armes de Henry de Thyard-Bissy, évêque de Toul.

Pièces liminaires : Mandement de l'évêque de Toul.

Fin : Table des matières.

### Remarques

Prise en compte des petites paroisses. La dernière partie est entièrement issue du *Manuel des cérémonies romaines* des Lazaristes (cf. [Lazaristes\* 1662 et 1670]).

Exemplaire consulté : coll. part. J.-Y. Hameline.

### Contenu

*Première partie*, contenant plusieurs règles et cérémonies générales.

- I. Du temps et des heures auxquelles on doit célébrer les offices divins.
- II. Des cloches et de l'ordre de la sonnerie.
- III. Des habits dont il faut être revêtu dans le chœur.
- IV. De la manière d'entrer dans le chœur et d'en sortir.
- V. Du rang et de la place que chacun occupe dans le chœur.
- VI. De la modestie qu'il faut garder dans le chœur.
- VII. Du chant ecclésiastique.
- VIII. De ceux qui doivent être choristes, chanter l'Épître, l'Évangile et célébrer la grand-messe dans la cathédrale.
- IX. Des différentes situations, postures et actions du clergé dans le chœur.
- X. Des trois sortes d'inclinations et de genuflexions.
- XI. De l'office du préfet du chœur ou du maître des cérémonies.
- XII. De l'office du sacristain.
- XIII. De l'usage et de la qualité des ornements.
- XIV. Des couleurs des ornements et des parements.
- XV. Des cierges.

*Seconde partie*, contenant les cérémonies avec lesquelles on doit célébrer les offices divins.

- I. Des cérémonies des premières vêpres aux fêtes doubles de première classe.
- II. De complies.
- III. De matines aux fêtes de première classe.
- IV. De laudes.
- V. Des petites heures et des secondes vêpres
- VI. Des cérémonies avec lesquelles on doit célébrer les offices divins aux autres fêtes doubles, semi-doubles, simples et aux fêtes.
- VII. De l'office devant le Saint-Sacrement et devant l'évêque diocésain.
- VIII. De l'office des morts et de celui de la Vierge au jour du samedi.
- IX. Des cérémonies avec lesquelles on doit célébrer les offices divins dans les églises paroissiales où il n'y a point d'autre ecclésiastique que le curé.

*Troisième partie*, contenant les cérémonies de la messe solennelle aux fêtes de première classe.

- I. De l'office du sacristain.
- II. De l'office du célébrant.
- III. De l'office du diacre.
- IV. De l'office du sous-diacre.
- V. De l'office des céroféraires.
- VI. De l'office du thuriféraire.
- VII. De l'office des choristes et des cérémonies du chœur pendant la messe solennelle des fêtes de première classe.
- VIII. Des cérémonies de la messe solennelle aux autres fêtes doubles, semi-doubles et simples et aux fêtes.
- IX. De la messe solennelle devant le Saint-Sacrement publiquement exposé à découvert.
- X. De la messe solennelle en présence de l'évêque diocésain.
- XI. De la messe solennelle des morts.
- XII. Des cérémonies d'une première messe.
- XIII. De la messe haute sans ministres sacrés.
- XIV. Des cérémonies de la messe solennelle dans les églises paroissiales.

*Quatrième partie*, contenant diverses cérémonies particulières.

- I. Du temps de l'Avent.
- II. Du temps de la Nativité de Notre-Seigneur et des fêtes qui s'y rencontrent.
- III. De la fête de la Purification.
- IV. Des dimanches de la Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime et des fêtes de ce temps jusqu'au Carême.
- V. Contenant les règles, rubriques et cérémonies propres au temps de Carême.
- VI. Du mercredi des Cendres.
- VII. Des cérémonies particulières des quatre premières semaines de Carême.
- VIII. Du dimanche et de la semaine de la Passion.
- IX. Du dimanche des Rameaux et des trois jours suivants.
- X. De l'office des Ténèbres.
- XI. Des cérémonies du Jeudi saint.
- XII. Des cérémonies du Vendredi saint.
- XIII. Des cérémonies du Samedi saint.
- XIV. Du saint jour de Pâques.
- XV. De l'Octave de Pâques et des rubriques du temps pascal.

- XVI. Des Rogations.
- XVII. De l'Ascension et de son Octave.
- XVIII. De la veille, du jour et de l'Octave de la Pentecôte et de la fête de la Sainte-Trinité.
- XIX. De la fête du Très-Saint-Sacrement et de son Octave.
- XX. Contenant les cérémonies particulières qui conviennent aux fêtes fixes de l'année et répondant au propre des saints.
- XXI. De l'eau bénite.
- XXII. Des processions.
- XXIII. Du Te Deum en action de grâces.
- XXIV. De l'oraison des 40 heures.
- XXV. Des cérémonies des enfants de chœur, des funérailles et des obsèques et de plusieurs devoirs des sacristains.
- XXVI. Contenant quelques règles que l'on doit observer quand l'évêque est présent dans le chœur et quand il officie.

*Cinquième partie.* Des cérémonies de la messe basse, extraites du *Manuel des cérémonies romaines*. [cf. Lazaristes 1670].



## Paris 1703

*Caeremoniale Parisiense eminentissimi et reverendissimi  
in Christo patris domini D. Ludovici Antonii miseratione divina S. R. E.  
tit. S. Mariae super Minervam presbyteri cardinalis de Noailles nuncupati,  
archiepiscopi Parisiensis, ducis S. Clodoaldi, paris Franciae,  
regii ordinis S. Spiritus commendatoris autoritate,  
ac de venerabilis ejusdem Parisiensis Ecclesiae capituli consensu editum.*

Parisiis, Apud Ludovicum Josse, eminentissimi D. D. cardinalis archiepiscopi  
Parisiensis typographum, via Jacobaea, ad insigne Coronae spineae. M. DCCIII.  
Cum privilegio regis.

En latin.

Type diocésain et cathédral.

Paris, Louis Josse, 1703.

### Mentions de commanditaire / destinataires

Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris d'après le mandement. / Diocèse de Paris.

### Descriptif

In-8° ; 21,5 x 14 cm. ; (4) – LXVIII – 367 – (11) p. ; au titre, Assomption avec les armes de Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, et Notre-Dame au fond.

Illustration : Planche (p. 25) intitulée *Tabella incensationis altaris in missa solemni*, représentant l'autel avec ses 25 points d'encensement.

Pièce liminaire : Mandement de Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris (19 calendes septembre 1703).

À la fin : Table des matières.

Privilège du roi (12 février 1696) ; cession du privilège par L.-A. de Noailles à Louis Josse (16 mars 1697 [*sic* pour 1697]).

### Remarque

Plusieurs chapitres et de nombreux passages en italique concernent la cathédrale.

Exemplaire consulté : BnF [B. 4683.

### Contenu

*Caput praeivium.*

Praenotandum.

Modus pulsandi ad officium.

Luminaria.

Altaria.

Colores ornamentorum.

Praeparanda ad missam.

Vestes ministrorum.

Benedictio aquae in ecclesia metropolitana.

Processio dominicalis ante missam in ecclesia metropolitana.

Preces serotinae extra cursum canonicum vulgo *saluts*.

*Pars prima.* De caeremoniis communibus.

- I. De vestibus.
- II. De ingressu in chorum et egressu.
- III. De modestia servanda in choro.
- IV. De ordine standi in choro.
- V. Quando standum in choro super stalla erecta.
- VI. Quando sedendum est in choro, sedibus demissis.
- VII. Quando standum in pedes vel facie ad altare conversa.
- VIII. Quando genua flectenda, ubi et de prostrationibus.
- IX. Quando caput detegendum aut operiendum.
- X. De inclinationibus.
- XI. De modo ac tempore formandi signum Crucis.
- XII. De pectoris tusionibus.
- XIII. De cantu ac de pausis.
- XIV. De thurificatione.

*Pars secunda.* De vesperis et aliis officiis nocturnis et diurnis.

- I. De vesperis.
- II. De completorio.
- III. De officio nocturno.
- IV. De horis prima et officio capituli, tertia, sexta et nona.

*Pars tertia.* De missa.

- I. De hora missam celebrandi.
- II. De missa festorum annualium.
- III. De missa festorum solemniium-majorum.
- IV. De missa festorum solemniium-minorum.
- V. De missa dupliciium-majorum et minorum.
- VI. De missa festorum semidupliciium.
- VII. De missa festorum simpliciium et feriarum.
- VIII. De missa cui diaconus et subdiaconus ministrant cum unico acolytho.
- IX. De missa cui ministrat solus diaconus cum uno acolytho.
- X. De missa sine ministris sacris sed cum duobus ceroferariis et thuriferario.
- XI. De missa cui ministrat unicus acolythus vel laicus.
- XII. De missa coram SS. Sacramento.

*Pars quarta.* De ritibus specialibus in officiis proprii de tempore.

- I. De tempore Adventis.
- II. De vigilia et festo natalis Domini nostri Jesu-Christi ac aliis usque ad Septuagesimam.
- III. De Septuagesima et aliis usque ad feriam quartam Cinerum.
- IV. De feria quarta Cinerum.
- V. De tempore Quadragesimae.
- VI. De tempore Passionis.
- VII. De dominica Palmarum et aliis diebus Majoris Hebdomadae usque ad triduum ante Pascha.
- VIII. De officio Tenebrarum tridui ante Pascha.
- IX. De feria quinta in coena Domini.
- X. De missa, consecratione chrismatis et olei, ac vesperis.
- XI. De lotione altarium.
- XII. De Mandato seu lotione pedum.
- XIII. De feria sexta Parasceves.

- XIV. De Sabbato Sancto.
- XV. De die sancto Paschae.
- XVI. De hebdomada Paschae in ecclesia metropolitana.
- XVII. De majoribus litiis in festo sancti Marci.
- XVIII. De minoribus litiis in triduo Rogationum.
- XVIII<sup>bis</sup>. De festo Ascensionis Domini.
- XIX. De vigilia Pentecostes.
- XX. De festo et hebdomada Pentecostes.
- XXI. De festo et octava Corporis Christi.

*Pars quinta.* De ritibus specialibus in officiis proprii de sanctis.

*Pars sexta.* De quibusdam caeremoniis et officiis quae fiunt extra cursum canonicum.

- I. De expositione SS. Sacramenti [y compris Quarante-heures, messe et salut du Saint-Sacrement des jeudis].
- II. De processionibus.
- III. De precibus pro gratiarum actione.
- IV. De precibus quae fiunt initio jubilaei.
- V. De missis et aliis officiis votivis.
- VI. De officio defunctorum.
- VII. De exequiis.

*Pars septima.* De ministris.

- I. De officio sacerdotis.
- II. De officio diaconi in missa solemni.
- III. De officio subdiaconi in missa solemni.
- IV. De officio choristarum.
- V. De officio thuriferarii.
- VI. De officio ceroferariorum.
- VII. De officio acolythi crucem ferentis et patenam sustinentis in missa.
- VIII. De officio clerici collectarum librum gestantis.
- IX. De officio puerorum chori.
- X. De officio magistri puerorum chori.
- XI. De officio praefecti caeremoniarum.

*Appendix.*

- I. De episcopo celebrante in pontificalibus.
- II. De prima missa novi sacerdotis.
- III. De processionibus quadragesimalibus in ecclesia metropolitana.

## Besançon 1707

*Ceremonial du diocese de Besançon dressé par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime François Joseph de Grammont, archeveque de Besançon, prince du Saint Empire, etc.*

---

À Besançon, Chés François-Louis Rigoine, Antoine Alibert,  
imprimeurs de Monseigneur l'archeveque, et compagnie. M. DCCVII.  
Avec permission et privilege.

En français.

Type diocésain.

Besançon, François-Louis Rigoine, Antoine Alibert et compagnie, 1707.

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'archevêque de Besançon François-Joseph de Grammont d'après le mandement. / Tout le clergé du diocèse d'après le mandement.

### Descriptif

In-12 ; 16,5 x 9,5 cm. ; (12) – 384 p.

Pièces liminaires : Mandement de François-Joseph de Grammont, archevêque de Besançon « à tout le clergé » du diocèse (20 décembre 1706) ; Table des matières.

Privilège du roi (19 juillet 1705) et cession du privilège par l'archevêque à François-Louis Rigoine et Antoine Alibert (1<sup>er</sup> août 1705).

### Remarque

Texte identique à celui de l'édition de 1682 (à l'exception de la page de titre, de l'approbation et du privilège, ainsi que du mandement de l'archevêque).

Exemplaire consulté : BnF [B. 4547].

### Contenu

Identique à [Besançon 1682].

## Bourges 1708

*Cérémonial de Bourges, imprimé par ordre d'illustrissime et révérendissime seigneur,  
Monseigneur Léon de Gesvres, patriarche archevêque de Bourges,  
primat des Aquitaines, conseiller du roy en ses conseils ;  
du consentement du vénérable chapitre de l'Église de Bourges.*

À Bourges, Chez François Toubeau,  
imprimeur-libraire de Monseigneur l'archevêque et du clergé.

En français.

Type diocésain.

Bourges, François Toubeau, s. d. [vers 1708, date du mandement].

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'évêque de Bourges Léon de Gesvres, d'après le mandement. / Toutes les églises du diocèse, d'après le mandement.

### Descriptif

In-4°; 17 x 10 cm. ; (14) – 427 – (13) p. ; au titre, armes de Léon de Gesvres, archevêque de Bourges, évêque de Bourges.

Pièces liminaires : Mandement de l'archevêque (1<sup>er</sup> octobre 1708) ; Avertissement.

À la fin : Table des matières.

### Remarques

Mandement : « Le cérémonial que nous avons fait imprimer est d'autant plus nécessaire que la plupart des églises de ce diocèse observent encore aujourd'hui des rites différents [...]. Nous vous déclarons que notre intention est que l'on ne se serve désormais en toutes les églises de notre diocèse que du présent cérémonial dans la célébration des divins offices et nous vous ordonnons de vous y conformer en observant exactement tout ce qui y est prescrit ».

Avertissement : « Quoique le dessein de cet ouvrage soit d'établir l'uniformité des cérémonies dans toutes les églises du diocèse, on n'a point cependant parlé de certaines cérémonies qui sont si particulières à l'église cathédrale, qu'on ne pourroit les observer ailleurs ».

Exemplaire consulté : coll. part. J.-Y. Hameline (« *ex libris* [2 ou 3 mots barrés] *sacerd.* »).

### Contenu

*Première partie.*

- I. De l'entrée et de la sortie du chœur et de la manière d'y assister.
- II. De la manière de chanter l'office divin.
- III. Du temps où il se faut tenir debout ou assis dans le chœur, se tourner vers l'autel, se couvrir ou se découvrir.
- IV. Des vêpres des fêtes de chantre.
- V. Des vêpres des fêtes de sous-chantre.
- VI. Des vêpres des dimanches et autres offices doubles.
- VII. Des vêpres des fêtes semi-doubles.
- VIII. Des vêpres des fêtes simples et des fêtes.
- IX. Des complies.
- X. Des matines des fêtes de chantre.
- XI. Des matines des fêtes de sous-chantre.

- XII. Des matines des fêtes doubles.
- XIII. Des matines des fêtes semi-doubles.
- XIV. Des matines des fêtes simples et des fêtes.
- XV. Des petites heures.
- XVI. De la procession et grand-messe les fêtes de chantre.
- XVII. De la procession et grand-messe les fêtes de sous-chantre.
- XVIII. De l'aspersion, procession et grand-messe les dimanches.
- XIX. De la grand-messe les fêtes doubles.
- XX. De la grand-messe les fêtes semi-doubles.
- XXI. De la grand-messe les fêtes simples et les fêtes.
- XXII. De la grand-messe lorsque le Saint-Sacrement est exposé.
- XXIII. De la grand-messe où il n'y a qu'un seul diacre.
- XXIV. De la grand-messe où il n'y a ni diacre ni sous-diacre.

*Seconde partie.* Du propre du temps.

- I. De l'Avent.
- II. De la fête de la Nativité de Notre-Seigneur et des autres fêtes jusqu'à la Septuagésime.
- III. Depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au dimanche des Rameaux.
- IV. De la Semaine Sainte.
- V. Des Ténèbres du mercredi, jeudi et vendredi de la Semaine Sainte.
- VI. Du Jeudi Saint.
- VII. Du Vendredi Saint.
- VIII. Du Samedi Saint.
- IX. Du saint jour de Pâques.
- X. Du temps pascal et des fêtes qui arrivent pendant ce temps.
- XI. De la fête du Saint-Sacrement et de son Octave.

*Troisième partie.* Des fêtes des saints qui arrivent dans le cours de l'année.

- I. De la fête de la Purification.
- II. Des fêtes de l'Annonciation, de Saint-Marc, de Saint-Jean-Baptiste et de l'Assomption de la sainte Vierge.
- III. De la fête de tous les saints et de la commémoration des défunts.

*Quatrième partie.* De quelques cérémonies et offices particuliers.

- I. De l'oraison des Quarante-heures.
- II. De l'oraison des Quarante-heures qui se fait les trois derniers jours avant les Cendres.
- III. De la messe et du salut du Saint-Sacrement qui se chantent dans quelques églises le jeudi ou autres jours de la semaine.
- IV. Du jubilé.
- V. Des saluts.
- VI. Des processions.
- VII. Des processions où on porte des reliques.
- VIII. De la procession qui se fait en action de grâce, appelée le Te Deum.
- IX. De la manière de donner la sainte communion dans le temps de la messe.
- X. De l'office et de la messe pour les morts.
- XI. De la sépulture des laïques.
- XII. De la sépulture des ecclésiastiques.
- XIII. De la sépulture qui se fait hors de la paroisse.

*Cinquième partie.* Où on traite des fonctions de chaque officier en particulier.

- I. Des fonctions du célébrant.

- II. Des fonctions du diacre.
- III. Des fonctions du sous-diacre.
- IV. Des fonctions du chantre.
- V. De la fonction du sous-chantre.
- VI. De la fonction des chapiers.
- VII. De la fonction des acolytes.
- VIII. De la fonction des thuriféraires.
- IX. De la fonction du porte-croix.
- X. De la fonction des enfants de chœur.
- XI. De la fonction des bâtonniers.
- XII. De la couleur des parements.
- XIII. Des oraisons de la messe.

*Cérémonial de l'Église d'Angers, divisé en quatre parties.*

À Châteaugontier, Chez Joseph Gentil, imprimeur de la ville et du collège.

En français.

Type cathédral.

Château-Gontier, Joseph Gentil, s. d. [après 1731, date du privilège ; peut-être vers 1742 d'après le Règlement du Roi].

**Descriptif**

In-8° ; 15,5 x 9 cm. ; (12) – 440 – xxviii p.; au titre, fleuron décoratif.

Pièce liminaire : table des matières.

Privilège du roi accordé à l'évêque d'Angers Jean de Vaugirauld (15 février 1731).

Exemplaire consulté : BnF [B. 43052 (ex-libris : « E. Grimault, chanoine »)].

**Contenu**

*Première partie.* Des règles et cérémonies générales.

- I. De l'heure de l'office, de l'habit de chœur et de la couleur des ornements.
- II. De l'entrée et de la sortie du chœur, des places qu'un chacun y occupe et de la manière d'assister à l'office.
- III. Des temps où il faut se tenir debout ou assis dans le chœur sur les stalles levées ou baissées, se tourner vers l'autel, se mettre à genoux, se couvrir ou se découvrir et s'incliner.
- IV. De la manière de chanter l'office divin.
- V. Des vêpres des fêtes de la première solennité ; de la station après vêpres.
- VI. Des vêpres des fêtes de seconde solennité.
- VII. Des vêpres des dimanches et des fêtes doubles ; de la station après vêpres.
- VIII. Des vêpres des fêtes semi-doubles.
- IX. Des vêpres des fêtes simples et des fêtes.
- X. Des complies.
- XI. Des matines des fêtes de première solennité.
- XII. Des matines des fêtes de seconde solennité.
- XIII. Des matines des fêtes doubles.
- XIV. Des matines des fêtes semi-doubles.
- XV. Des matines des fêtes simples et des fêtes.
- XVI. Du petit office de la sainte Vierge.
- XVII. Des petites heures, prime, tierce, sexte et none.
- XVIII. Des tierces, de l'aspersion d'eau bénite, de la procession et de la station du matin aux fêtes de première solennité.
- XIX. De la grande messe aux fêtes de première solennité.
- XX. Des tierces, de l'aspersion, de la procession et de la station des fêtes de seconde solennité.
- XXI. De la grande messe des fêtes de seconde solennité.
- XXII. De l'aspersion, de la procession, de la station et de la grande messe des dimanches.
- XXIII. De la messe des fêtes doubles.
- XXIV. De la messe des fêtes semi-doubles.
- XXV. De la messe des fêtes simples et des fêtes.
- XXVI. De la grande messe devant le Saint-Sacrement exposé.



*Seconde partie.* Du propre du temps.

Du temps de l'Avent ; à la messe.  
De la vigile de Noël.  
De la fête de Noël.  
De la fête de Saint-Étienne.  
De la fête des Saints-Innocents.  
De la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur.  
De la fête de l'Épiphanie.  
Du second dimanche d'après l'Épiphanie.  
Des dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime.  
Du temps du carême.  
De la bénédiction des Cendres.  
Des dimanches et des fêtes de carême jusqu'au dimanche des Rameaux.  
Des processions de Carême.  
De la fête de la Compassion de la sainte Vierge.  
Du dimanche des Rameaux, de la bénédiction des Rameaux et de la procession.  
Du mercredi de la Semaine Sainte.  
Du Jeudi Saint.  
Du Vendredi Saint.  
Du Samedi Saint.  
Du temps pascal.  
Du jour de Pâques.  
Du lundi de Pâques.  
Du mardi de Pâques.  
Des jours de l'Octave.  
Du temps pascal.  
De la fête de l'Incarnation de Notre-Seigneur ou de l'Annonciation de la sainte  
Vierge pendant le temps pascal.  
Des jours des Rogations.  
Le mardi.  
Le mercredi.  
De la fête de l'Ascension.  
De la vigile de la Pentecôte.  
De la fête de la Pentecôte.  
Du lundi de la Pentecôte.  
Le mardi.  
Des Quatre-Temps.  
De la fête de la Sainte-Trinité.  
De la fête du Saint-Sacrement.  
Des jours pendant l'Octave du Saint-Sacrement.  
Des premiers dimanches du mois.  
Des premiers jeudis du mois.

*Troisième partie.* Du propre des saints.

De la vigile de Saint-André.  
De la fête de Saint-André.  
De la fête de la Conception de la sainte Vierge.  
De la fête du Saint Nom de Jésus.  
De la fête de Saint-Sébastien.  
De la fête de la Présentation de Notre-Seigneur et de la Purification de la sainte  
Vierge.  
De la fête de l'Incarnation de Notre-Seigneur ou de l'Annonciation de la sainte  
Vierge.

De la fête de Saint-Marc.  
De la fête de l'Invention de la Croix.  
De la fête de Saint-Yves.  
De la fête de Saint-Jean-Baptiste.  
De la fête de Saint-Pierre.  
De la fête de Saint-Serené.  
De la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur.  
De la vigile de l'Assomption.  
De la fête de l'Assomption de la sainte Vierge.  
De la fête de la Dédicace de l'Église.  
De la fête de Saint-Louis.  
De la fête de la Nativité de la sainte Vierge.  
De la vigile de Saint-Maurille.  
De la fête de Saint-Maurille.  
De la fête de l'Exaltation de la Croix.  
Des Quatre-Temps de septembre.  
De la fête de Saint-Matthieu, ou de la vigile de Saint-Maurice.  
De la fête de Saint-Maurice.  
De la vigile de la Toussaint.  
De la fête de tous les saints.  
De la commémoration des morts.  
De la fête de Saint-René.

*Quatrième partie.* De l'office des morts.

- I. De la recommandation de l'âme du doyen, des dignités et des chanoines.
- II. Des vêpres.
- III. Des matines.
- IV. De la procession pour aller lever le corps, des laudes et de la grande messe.
- V. De la sépulture.
- VI. Du sepme.
- VII. De la sépulture de M. l'évêque.
- VIII. De la messe des anniversaires à cinq chapes.
- IX. De la sépulture des officiers, chapelains, psalteurs et de celle des enfants de choeur ; du sepme.
- X. Des messes des anniversaires à trois chappes.

Fautes à corriger dans le cérémonial de l'Église d'Angers [en plus des corrections, ajout de nombreuses rubriques :]

Règlement pour l'office du Samedi Saint et de l'Octave de Pâques, lorsqu'on n'ira point à la paroisse pour la bénédiction des fonts.

Au jour de la vigile de la Pentecôte.

[Règlement du roi concernant la procession solennelle de la Fête-Dieu à Angers, 2 janvier 1742].

Fête de Saint-Lezin.

Fête de Sainte-Cécile.

Des vigiles des morts.

Du Te Deum.

Des Quarante-heures.

*Ceremoniale Lexoviense illustrissimi ac reverendissimi in Christo Patris  
D.D. Henrici-Ignatii de Brancas episcopi et comitis Lexoviensis auctoritate,  
cum consensu venerabilis ejusdem ecclesiae capituli, editum.*

Lexoviis, Apud Jacobum A. du Roncerey, episcopatus typographum.  
M. DCC. XLVII.

En latin.  
Type diocésain.  
Lisieux, Jacques A[ulnay] du Roncerey, 1747.

#### Mentions de commanditaire / destinataires

Le mandement laisse entendre que c'est l'évêque, avec le consentement du Chapitre d'après le titre. / Destiné à toutes les églises du diocèse, à leurs recteurs et à tous les prêtres et clercs tenus de célébrer l'office de Lisieux, à l'exclusion de tout autre rite ou cérémonies d'après le mandement.

#### Descriptif

In-12 ; 17 x 10 cm.; VIII - 379 p.; au titre, armes de l'évêque.  
Pièce liminaire : Mandement de l'évêque (17 août 1747).  
À la fin : Table des matières.

#### Remarques

Passages en italique concernant seulement l'église cathédrale.  
Le cérémonial est rédigé sur le modèle des cérémonies de la cathédrale, quelques-unes d'entre elles ayant été améliorées, de sorte que dans la cathédrale et les églises du diocèse on ne suive partout qu'un seul rite d'après le mandement.

Exemplaire consulté : BnF [B. 42023 (ex-libris sur la page de garde : « *ex bibliotheca seminarii Sancti Sulpitii Parisiensis* » ; ex-libris manuscrits : « *ex libris C. R. Lancy sacerdot. in colleg. Beruæ [ ? ] rhetorio an. 1780* », « *ex libris Duval ptre* »).

#### Contenu

*Pars prima.* De ceremoniis communibus.

Caput I. De vestibus.

Articulus primus. De vestibus chori.

2. De vestibus ministrorum.

II. De ingressu in chorum et egressu.

III. De modestia in choro servanda.

IV. De ordine standi in choro.

V. Quando standum super stalla erecta.

VI. Quando sedendum sedibus demissis.

VII. Quando standum in pedes.

VIII. Quando genua flectenda, ubi et de prostratione.

IX. Quando detegendum aut operiendum caput.

X. De inclinationibus.

XI. De signo crucis et pectoris tunctione.

XII. De cantu et pausis.

XIII. De thurificatione.

1. De thurificatione in vesperis et laudibus.

- 2. De thurificatione ad missam.
- XIV. De modo pulsandi ad officium.
  - 1. Ordo pulsandi in civitatibus et majoribus vicis.
  - 2. Ordo pulsandi ubi duae tantum sunt campanae.
  - 3. De aliis quibusdam pulsationibus ordinariis.
- XV. De numero cereorum altaris.
- XVI. De coloribus ornamentorum.

*Pars secunda.* De officiis diurnis et nocturnis.

- I. De vesperis [subdivisions selon degré de solennité].
- II. De completorio.
- III. De officio nocturno [subdivisions selon degré de solennité].
- IV. De minoribus horis [prime, tierce, sexte et none].

*Pars tertia.* De missa.

- I. De hora celebrandae missae.
- II. De missa festorum annualium-majorum.
- III. De missa festorum annualium-minorum et semiannualium.
- IV. De missa festorum duplicium-majorum.
- V. De missa festorum duplicium-minorum.
- VI. De missa festorum semiduplicium.
- VII. De missa festorum simplicium.
- VIII. De missa feriali.
- IX. De missa sine ministris sacris.
- X. De missa coram SS. Sacramento.
- XI. De missa coram D. Episcopo.

*Pars quarta.* De ritibus specialibus in proprio de tempore.

- I. De tempore Adventus.
- II. De festo natalis Domini.
- III. De Septuagesima.
- IV. De feria quarta Cinerum.
- V. De tempore Quadragesime.
- VI. De tempore Passionis.
- VII. De majore hebdomada.
- VIII. De die et octava Paschae.
- IX. De feria secunda post octavam Paschae.
- X. De triduo Rogationum.
- XI. De festo Ascensionis Domini.
- XII. De vigilia Pentecostes.
- XIII. De die et octava Pentecostes.
- XIV. De festo et octava Corporis Christi.

*Pars quinta.* De ritibus specialibus in proprio de sanctis [de novembre à novembre].

*Pars sexta.* De quibusdam ceremoniis et officiis extra cursum canonicum.

- I. De benedictione aquae.
- II. De processionibus.
  - 1. De quibusdam in processione servandis.
  - 2. Quando facienda sit processio.
  - 3. De processione ante missam, intra vel prope ecclesiam.
  - 4. De processionibus longe ab ecclesia.
  - 5. De stationibus vespertinis.

- 6. De processionibus cum SS. Sacramento.
- III. De expositione SS. Sacramenti extra Octavam SS. Eucharistiae, ubi et de precibus serotinis, vulgo Saluts.
- IV. De precibus pro gratiarum actione.
- V. De precibus initio Jubilaei.
- VI. De missis votivis.
- VII. De officio defunctorum.
  - 1. De vesperis et vigiliis.
  - 2. De missa pro defunctis.
  - 3. De exequiis [nombreuses subdivisions].

*Pars septima.* De ministris.

- I. De officio choristarum.
- II. De cappiferis ad responsoria etc.
- III. De officio thuriferariorum.
- IV. De officio ceroferariorum.
- V. De officio puerorum chori.
- VI. De magistro puerorum chori.
- VII. De praefecto ceremoniarum.

## Saint-Pierre Remiremont 1750

### *Cérémonial et rituel de l'insigne église collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont.*

À Remiremont, chez Laurent, imprimeur ordinaire de la ville, et marchand libraire.  
MDCCL.

En français.  
Type capitulaire (chanoinesses).  
Remiremont, Laurent, 1750.

#### Mentions de commanditaire / destinataires

Armand Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg (« veu les articles contenus dans le présent recueil qui nous a été présenté par la dame abbesse et chapitre de Remiremont en exécution de la visite apostolique faite par nous dans ladite église l'année 1727 »), d'après l'approbation. / Les chanoinesses de la collégiale de Remiremont.

#### Descriptif

In 4° ; 20 x 15, 5 cm. ; 235 – (8) p. ; au titre, armes du cardinal de Rohan.  
Approbation du cardinal Armand Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, à Saverne (7 septembre 1728).  
À la fin : Table des matières.

#### Remarques

Ouvrage rédigé « conformément aux arrêts de règlements et à ce qui s'est pratiqué de toute ancienneté » d'après l'introduction. Sans privilège.

Exemplaire consulté : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève [Δ 65199 (ex-libris : « J. B. Robert Barbier d'Inereville, conseiller du roy en sa cour de Parlement à Paris grand chambre d'icelle, chanoine de Verdun » ; ex-libris imprimé : « ex bibliotheca seminarii Sancti Sulpitii Parisiensis » ; 48 feuillets vierges sont reliés à la suite de l'ouvrage).

#### Contenu

*Première partie.* De l'office en général.

Du bréviaire et missel.

Du chant.

Quand il faut être debout dans le chœur.

Quand on doit être à genoux.

Des places des dames au chœur.

De l'entrée au chœur et des révérences.

De la dame semainière, dame officante ou dame du Deus.

Le Deus dont les dames chantres sont chargées particulièrement.

Des matines.

Du Venite.

Des antiennes.

Des psaumes.

Des leçons.

Des répons.

Du *Te Deum*.

Des versets et *Benedicamus*.

Du *Benedictus* et de son antienne.

## Saint-Pierre Remiremont 1750

De la collecte.  
Des mémoires.  
Des petites prières à la fin des laudes.  
Des matines et laudes aux fêtes de seconde classe.  
Des matines et laudes aux fêtes de première classe.  
Prime.  
Tierce.  
Sexte.  
De la grande messe.  
De la grande messe aux fêtes de première et seconde classe.  
None.  
Vêpres.  
Complies.  
Des encensements.  
Eau bénite et procession du dimanche.  
Du pain béni.  
Du Beau-Sire-Dieu.  
Des communions.  
De l'heure de la grande messe en Avent, en Carême et aux jours de jeûne.  
Des cérémonies qui se pratiquent après l'Évangile aux fêtes de première classe.  
Exposition de l'image de la sainte Vierge.  
Jours auxquels on va chercher la dame abbesse.  
Office de la Vierge, vigiles des morts, psaumes, graduels, etc.  
De l'orgue.  
Des kyrialistes qui sont les semiprébendiers de Saint-Jean, de Saint-Arnould, de Saint-Michel, le chapelain de la chapelle abbatiale et le chanoine de la croix.  
De la sonnerie et de l'heure de chaque office.  
De l'heure des offices et Avent et en Carême.

*Seconde partie.* Cérémonies qui se doivent observer en certains jours pendant le cours de l'année.

Des fêtes mobiles.  
O de l'Avent.  
Du jour des Cendres.  
Premier dimanche de Carême.  
Dimanche des Rameaux.  
De la Semaine sainte.  
Du Jeudi saint.  
De la Cène.  
Du Vendredi Saint.  
Du Samedi Saint.  
Du jour de Pâques.  
Des processions aux jours de Saint-Marc et des Rogations.  
De l'Ascension.  
De la Pentecôte.  
Du lundi de la Pentecôte.  
De la Fête-Dieu.  
Fêtes immobiles pendant le cours de l'année [de janvier à décembre].

## Saint-Pierre Remiremont 1750

### *Troisième partie.*

Cérémonies des apprébendements.

Cérémonies qui s'observent aux élections et prise de possession d'une dame  
abbesse.

Élection d'une dame doyenne.

Élection d'une dame secrette.

Des distributions.

De la délivrance des prisonniers.

Des chanoines.

Des sacristains.

Des sermons dans l'église et dans la paroisse.

Administration des sacrements.

Des enterrements.

Enterrements des dames doyenne et secrette.

Enterrement des dames abbesses.

Enterrement des chanoines.

Enterrements des sacristains et autres bénéficiers de l'église.

Enterrements des coquerelles.

Enterrement de l'enfermière [« l'infirmière »].

Enterrement du boulanger.

Enterrement du maître de l'œuvre.



## Clermont 1758

*Cérémonial du chœur, selon les rits et usages de l'Église de Clermont, adapté aux églises collégiales, paroissiales, communautés séculières, et séminaires du diocèse. Imprimé par ordre de Monseigneur François-Marie Le Maistre de La Garlaye, évêque de Clermont, comte de Lyon, conseiller du roi en tous ses conseils, etc. et du consentement du chapitre de ladite Église de Clermont.*

À Clermont-Ferrand, De l'imprimerie de Pierre-Louis Boutaudon, impr. du roi, de Monseigneur l'évêque et du clergé. M. DCC. LVIII. Avec privilège du roi.

En français.

Type diocésain.

Clermont-Ferrand, Pierre-Louis Boutaudon, 1758.

### Auteurs

« Plusieurs savans ecclésiastiques » d'après le mandement.

### Mentions de commanditaires / destinataires

L'évêque de Clermont François-Marie Le Maistre de La Garlaye, d'après le mandement, avec le consentement du Chapitre d'après le titre. / « Toutes les églises, chapitres, cures, collèges, monastères, communautés et [...] tous ceux qui de droit ou de coutume sont tenus de célébrer l'office de Clermont », d'après le mandement.

### Descriptif

In-8° ; 19,6 x 13 cm. ; (16) – 422 – (16) p. ; au titre, armes de François-Marie Le Maistre de La Garlaye, évêque de Clermont.

Pièces liminaires : Mandement de l'évêque (16 août 1758) ; Préface ; « Extrait du privilège du roi » (26 mai 1755) ; Table des matières.

À la fin : Index.

Privilège du roi (26 mai 1755).

### Remarques

Dans l'article consacré aux devoirs des sacristains figurent des « tables de sonnerie » très détaillées qui indiquent selon le nombre de cloches possédées par les églises celles qu'il faut sonner pour chaque office selon le temps et les solennités.

Mandement : « Ce cérémonial que nous vous présentons est le détail exact des rits et cérémonies consignés dans les manuscrits les plus anciens de notre église et perpétués par l'usage de celles qui ont eu le plus à cœur la décence et la majesté du service divin ».

Exemplaire consulté : coll. part. J.-Y. Hameline (nombreux ex-libris, dont certains barrés et illisibles : « *ex libris C. L. Faucher* » ; « L'abbé de Rigauld [mot barré] chantre de l'église de Clermont »...).

### Contenu

- I. Des cérémonies communes que tout le chœur doit observer.
  1. Des habits.
  2. De l'entrée au chœur et de la sortie.
  3. De la modestie qu'on doit observer au chœur.
  4. Quand il faut se tenir au chœur debout sur les stalles levées et la différence qu'il y a entre le haut et le bas chœur, quand il faut s'asseoir et se tenir debout.

5. Dans quel temps on doit s'asseoir au chœur les stalles baissées ou sur des bancs.
  6. Dans quel temps on doit se tenir debout dans le chœur, tourné vers l'autel.
  7. Quand on doit se tenir debout tourné en chœur, soit qu'il y ait des stalles au chœur ou seulement des bancs.
  8. Des inclinations.
  9. Quand il faut faire la gémuflexion.
  10. De la simple gémuflexion.
  11. Quand il faut se découvrir la tête ou la couvrir.
  12. Du temps et de la manière qu'il faut faire le signe de la croix et se frapper la poitrine.
- II. Des rits qu'il faut garder en chantant.
1. Du chœur en général, des pauses et de l'attention que doivent avoir ceux qui chantent pour éviter la cacophonie.
  2. De ce qui se chante sur l'orgue.
  3. De ce qui se chante dans l'église cathédrale en musique, en déchant et en faux bourdon.
  4. Ce qui se doit chanter par tout le chœur à la fois ou alternativement à deux chœurs.
- III. Où sont marquées les fonctions du grand-chantre, du souchantre et des proviseurs.
1. Des fonctions du grand-chantre.
  2. Des fonctions du sous-chantre.
  3. Des devoirs et fonctions des proviseurs et des coadjuteurs.
  4. Des devoirs des enfants de chœur.
- IV. De quelques offices et cérémonies qui se font hors le cours de l'office canonial.
1. Des processions et stations.
  2. Des prières publiques qui se font en l'honneur de la sainte Vierge, appelées saluts.
  3. De quelques grandes ou basses messes qui se disent au maître-autel ou à celui de la sainte Trinité dans le chœur.
- V. Des fonctions des diacres et de l'encensement.
- VI. Des fonctions des sous-diacres d'office.
- VII. Des devoirs d'autres officiers.
1. Des devoirs des petits trésoriers.
  2. Des devoirs des sacristains.
  3. Des devoirs du luminier.
- VIII. Cérémonies générales lorsque Monseigneur l'évêque officie pontificalement.
- IX. Cérémonies du diacre lorsque Monseigneur l'évêque officie à la grande messe en habit de chœur.
- X. Des fonctions du maître de cérémonies.  
Abrégé des cérémonies que doit observer le célébrant ou l'hebdomadier.

*Cérémonial de l'église métropolitaine et primatiale de Sens et du diocèse.*

À Sens, de l'imprimerie de P. H. Tarbé,  
imprimeur de S. E. Monseigneur le cardinal de Luynes, et du clergé,  
au Nom de Jésus.M. DCC. LXIX. Avec privilège du roi.

En français.  
Type métropolitain et diocésain.  
Sens, P. H. Tarbé, 1769.

**Auteur**

« Feu » M. Mahiet, chanoine de l'Église métropolitaine, et des commissaires nommés par le chapitre métropolitain, « anciens dans la compagnie et les plus instruits des usages » [précisé dans mandement].

**Mentions de commanditaire / destinataires**

L'archevêque de Sens d'après le mandement. / Ordre à tous prêtres, chanoines, curés ou vicaires du diocèse de se conformer aux rites prescrits dans le cérémonial d'après le mandement.

**Description**

In-4° ; 25,5 x 19 cm. ; (8) – 699 – (21) p.; au titre, armes de l'archevêque.  
Illustration : vignette en tête du mandement (signée J. J. F.) : armes de l'archevêque encadrées par une sainte et un ange.  
Pièce liminaire : Mandement du cardinal de Luynes, archevêque de Sens (20 août 1769).  
Fin : Liste des archevêques de Sens et noms des doyens de l'église de Sens depuis 1170 ;  
Table des matières.  
Privilège du roi (15 mars 1769) ; cession du privilège par Paul, cardinal de Luynes, archevêque de Sens (6 mai 1769).

**Remarques**

Nombreux passages concernant seulement l'église métropolitaine.  
Le mandement donne de nombreuses informations sur la genèse du Cérémonial.

Exemplaire consulté : BnF [B. 1797].

**Contenu**

*Première partie.* Des cérémonies en général.  
Chapitre premier. De l'office divin.  
Chapitre II. De la sonnerie et de l'heure à laquelle se célèbre l'office divin.  
Chapitre III. Des autels.  
Chapitre IV. Des cierges.  
Chapitre V. Des couleurs des ornements.  
Chapitre VI. De l'usage et de la qualité des ornements qui servent aux ministres de l'autel et du chœur.  
Chapitre VII. Des habits dont on doit être revêtu dans le chœur.  
Chapitre VIII. De la manière dont on doit entrer dans le chœur et en sortir.  
Chapitre IX. Du rang et de la place que chacun doit occuper dans le chœur.  
Chapitre X. De la modestie avec laquelle on doit se comporter dans le chœur.  
Chapitre XI. Des différentes manières dont doit se tenir le clergé au chœur.  
Chapitre XII. Des inclinations et de la genuflexion.

- Chapitre XIII. Du signe de la croix.
- Chapitre XIV. Du chant.
- Chapitre XV. Des encensements.

*Seconde partie.* Des vêpres et autres offices du jour et de la nuit.

- Chapitre premier. Des vêpres.
- Chapitre II. Des complies.
- Chapitre III. Des matines et des laudes.
- Chapitre IV. Des heures de prime et office du chapitre, tierce, sexte et none.

*Troisième partie.* De la messe.

- Chapitre premier. De l'heure à laquelle la messe se dit.
- Chapitre II. De la messe des fêtes annuelles et solennelles.
- Chapitre III. De la messe des fêtes semi-annuelles.
- Chapitre IV. De la messe des doubles majeures et mineures et des dimanches.
- Chapitre V. De la messe des fêtes semi-doubles (dans les églises où on fait tous les jours l'office canonial).
- Chapitre VI. De la messe des fêtes simples et des fêtes (dans les églises où on fait tous les jours l'office canonial).
- Chapitre VII. De la messe qui se célèbre avec le diacre seul sans sous-diacre.
- Chapitre VIII. De la messe qui se célèbre avec le sous-diacre seul sans diacre.
- Chapitre IX. De la messe haute sans diacre et sans sous-diacre mais avec des acolytes et un thuriféraire.
- Chapitre X. De la messe haute qui n'est servie que par un acolyte ou clerc en habit de chœur ou par un laïque.
- Chapitre XI. De la messe haute qui se célèbre le Saint-Sacrement étant exposé.

*Quatrième partie.* Des rites particuliers des offices du propre du tems et des saints.

- Chapitre Premier. Du temps de l'Avent.
- Chapitre II. De la vigile et de la fête de Noël et des autres fêtes jusqu'à la Septuagésime.
- Chapitre III. De la Septuagésime jusqu'au dimanche de la Passion.
- Chapitre IV. Du dimanche et de la semaine de la Passion.
- Chapitre V. Du dimanche des Rameaux et des autres jours de la Semaine Sainte jusqu'au Mercredi Saint inclusivement.
- Chapitre VI. Des matines ou Ténèbres des trois jours avant Pâques.
- Chapitre VII. Du Jeudi Saint.
- Chapitre VIII. De la messe pour la consécration du chrême et la bénédiction des saintes huiles, et des vêpres.
- Chapitre IX. Du *Mandatum* ou Lavement des pieds et de celui des autels.
- Chapitre X. Du Vendredi Saint.
- Chapitre XIII. [décalage dans la numérotation des chapitres à partir de là] Du Samedi Saint.
- Chapitre XIV. De la semaine de Pâques.
- Chapitre XV. Des cinq dimanches après Pâques.
- Chapitre XVI. Des petites litanies les trois jours des Rogations.
- Chapitre XVII. De la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- Chapitre XVIII. De la vigile de la Pentecôte.
- Chapitre XIX. De la fête et de la semaine de la Pentecôte.
- Chapitre XX. De la fête du Très-Saint-Sacrement et de son Octave.
- Chapitre XXI. Des rites particuliers aux offices du propre des saints.
- Chapitre XXII. De l'eau bénite.

*Cinquième partie.* De certaines cérémonies qui s'observent hors l'office canonial.

Chapitre premier. Des processions.

Chapitre II. Des prières du soir ou saluts sans procession.

Chapitre III. Des messes et autres offices votifs.

Chapitre IV. Du rit qui s'observe quand le Saint-Sacrement est exposé.

Chapitre V. De l'office des morts.

Chapitre VI. Des funérailles.

*Sixième partie.* Des ministres.

Chapitre premier. Des fonctions du prêtre officiant.

Chapitre II. Des fonctions du diacre à la messe.

Chapitre III. De l'office du sous-diacre à la messe.

Chapitre IV. De l'office des choristes.

Chapitre V. De l'office des thuriféraires.

Chapitre VI. De l'office des céroféraires.

Chapitre VII. De l'office de l'acolyte porte-croix.

Chapitre VIII. Des fonctions du porte-collectaire.

Chapitre IX. Des fonctions des enfants de chœur.

Chapitre X. Des devoirs du maître des enfants de chœur.

Chapitre XI. De l'office du sacristain.

Chapitre XII. De l'office des marguilliers dans l'église métropolitaine.

Chapitre XIII. Du maître des cérémonies.

Chapitre XIV. Du rit que l'on doit observer lorsque Monseigneur l'archevêque prend possession par procureur.

Chapitre XV. De ce que l'on doit observer le jour où Monseigneur l'archevêque fait son entrée dans la ville.

Chapitre XVI. De ce que l'on observe lorsque Monseigneur l'archevêque prend possession en personne.

Chapitre XVII. Du rit que l'on observe toutes les fois que l'on chante dans la métropole la messe pour l'Assemblée provinciale.

Chapitre XVIII. Du serment que font les évêques de la province.

Chapitre XIX. Du rit qui s'observe lorsque Monseigneur l'archevêque fait l'ordination solennellement dans le chœur de la métropole ou lorsque le chapitre prie un évêque (le siège vacant plus d'un an) de faire cette cérémonie.

Chapitre XX. Du rit qui s'observe pour procéder à l'élection du doyen, du préchantre et du cellérier.

Chapitre XXI. Du rit qui s'observe lorsqu'on porte dans le jour le saint viatique à Monseigneur l'archevêque.

Chapitre XXII. Du rit qui s'observe aux obsèques des archevêques.

Chapitre XXIII. Du rit qui s'observe à la quarantaine.

Chapitre XXIV. De ce qui s'observe aux anniversaires de feu Monseigneur Louis, dauphin de France, et de Madame Marie-Joseph de Saxe son épouse.

## Séminaire Toul 1770

*Manuel des cérémonies de la messe basse, à l'usage des jeunes prêtres et des clercs du séminaire de Toul, avec l'ordinaire de la messe et les prières que doivent réciter les nouveaux prêtres dans la cérémonie de l'ordination ; imprimé par ordre de Monseigneur.*

---

À Toul, Chez Joseph Carez, seul imprimeur-libraire de Monseigneur l'évêque.  
M. DCC. LXX.

En français.  
Type didactique.  
Toul, Joseph Carez, 1770.

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'évêque de Toul d'après le titre. / Les jeunes prêtres et les clercs du séminaire de Toul d'après le titre.

### Descriptif

In-8° ; 16 x 10 cm. ; (2) – 90 p.

### Remarques

Degré de détail que l'on ne trouve pas toujours respecté dans les autres ouvrages, tenant peut-être à la fonction de formation de l'ouvrage. Concerne seulement la messe basse ; à l'usage du prêtre servant. Comporte une partie Rituel (prières de l'ordination).

Exemplaire consulté: BnF [B. 42567.

### Contenu

*Les cérémonies de la messe basse.*

- I. De la préparation à la messe.
- II. De la sortie de la sacristie et de l'entrée à l'autel.
- III. Du commencement de la messe.
- IV. De l'Introït, du *Kyrie* et du *Gloria in excelsis*.
- V. Des oraisons.
- VI. De l'épître jusqu'à l'offertoire.
- VII. De l'offertoire jusqu'au canon.
- VIII. Du canon de la messe jusqu'après la consécration.
- IX. Du canon après la consécration.
- X. De l'oraison dominicale jusqu'à la communion.
- XI. Des oraisons après la communion jusqu'à la fin de la messe.
- XII. De la messe des morts.
- XIII. De la messe basse en présence du Saint-Sacrement exposé.

*Orationes dicendae cum sacerdos induitur sacerdotalibus paramentis.*

Ordinarium missae.

Pro ordinatione quatuor temporum decembris.

Pro ordinatione quatuor temporum Quadrag.

Pro ordinatione Sabb. ante dom. Passionis.

Pro ordinatione Sabbati sancti.

Pro ordinatione quatuor temporum Pentecostes.

*Cérémonies du servant de la messe basse.*

- I. De ce qu'il doit faire avant que le prêtre s'habille.
- II. De la sortie de la sacristie pour aller à l'autel.
- III. Du commencement de la messe jusqu'à l'offertoire.
- IV. De l'offertoire jusqu'au canon.
- V. Depuis le commencement du canon jusqu'à la communion.
- VI. Depuis la communion jusqu'à la fin.
- VII. De ce qu'on doit observer lorsqu'il y a deux servants à la messe.
- VIII. De ce qu'il y a de particulier à observer quand on sert la messe à un autel où le Saint-Sacrement est exposé.
- IX. De ce qu'il y a de particulier pour le servant aux messes des morts.

# Langres 1775

*Cérémonial du diocèse de Langres,  
publié de l'autorité de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime  
César-Guillaume de la Luzerne,  
évêque, duc de Langres, pair de France, etc. etc.*

---

À Neufchâteau, Chez Monnoyer, père et fils,  
imprimeurs-libraires de Monseigneur l'évêque de Toul.  
Avec privilège du roi. M. DCC. LXXV.

En français.  
Type diocésain.  
Neufchâteau, Monnoyer père et fils, 1775.

## Mentions de commanditaire / destinataires

L'évêque de Langres César-Guillaume de la Luzerne et son prédécesseur d'après le mandement. / Les églises et paroisses du diocèse d'après le mandement.

## Descriptif

In-8° ; 16,4 x 9,9 cm.; (16) – 579 – (13) p.; au titre, armes de César-Guillaume de la Luzerne, évêque de Langres.

Pièces liminaires : Mandement de l'évêque de Langres (17 avril 1776) ; Avertissement.

À la fin : Additions ; Table des matières.

Privilège du roi (12 septembre 1771).

## Remarque

Quelques passages en italique intitulés « En la ville de Langres » concernent les rites spécifiques à observer à Langres même.

Exemplaires consultés : CNPL [124 LAN 1775 ; coll. part. J.-Y. Hameline.

## Contenu

*Première partie.* Des cérémonies communes et en général.

- I. Des habits de chœur.
- II. De la décence dans les cérémonies, avec la manière de les faire.
- III. De l'entrée du clergé au chœur et de la sortie.
- IV. Des cérémonies du chœur en général.
- V. Des cérémonies du chœur à la messe.
- VI. Des cérémonies du chœur à vêpres, à matines et aux autres heures de l'office.
- VII. Du chant du chœur.
- VIII. De l'eau bénite.
- IX. De la procession qui se fait avant la messe.
- X. De l'encensement.
- XI. De l'assistance des fidèles au service divin [dans les additions].

*Seconde partie.* De l'office divin.

- I. Des vêpres.
- II. Des complies.
- III. Des matines et laudes.
- IV. Des heures prime, tierce, sexte et none.
- V. De l'office des morts.



*Troisième partie.* Des cérémonies de la messe haute.

- I. De la messe des fêtes solennelles.
- II. De la messe haute des dimanches et fêtes doubles.
- III. De la messe des semi-doubles et au-dessous.
- IV. De la messe célébrée sans ministres sacrés.
- V. De la messe haute en présence du Saint-Sacrement exposé.
- VI. De la messe solennelle en présence de monseigneur l'évêque.
- VII. De la messe haute pour les morts.

*Quatrième partie.* De la messe basse.

- I. Des cérémonies du prêtre à la messe basse.
- II. Ce qu'il faut omettre à la messe basse des morts.
- III. De la messe basse en présence du Saint-Sacrement exposé.
- IV. De la messe basse en présence de Monseigneur l'évêque.
- V. De l'office du servant de la messe basse.

*Cinquième partie.* Des offices de chaque ministre en particulier.

- I. Du prêtre officiant ou célébrant.
- II. De l'office du diacre.
- III. De l'office du sous-diacre.
- IV. De l'office des choristes.
- V. De l'office du cérémoniaire.
- VI. De l'office des acolytes.
- VII. De l'office du thuriféraire.
- VIII. De l'office du sacristain.

*Sixième partie.* Des principales fêtes de l'année, avec les offices propres du temps.

- I. De l'Avent.
- II. De la veille de Noël.
- III. De la fête de Noël.
- IV. De la fête de l'Épiphanie.
- V. De la fête de la Purification.
- VI. Du carême et de la cérémonie des Cendres.
- VII. Du dimanche des Rameaux.
- VIII. De l'office des Ténèbres dans la Semaine Sainte.
- IX. Du Jeudi Saint.
- X. Du Vendredi Saint.
- XI. Du Samedi Saint.
- XII. Du saint jour de Pâques et du temps pascal.
- XIII. De la procession du jour de Saint-Marc et des Rogations.
- XIV. De la veille et du jour de la Pentecôte.
- XV. De la fête du Très-Saint-Sacrement.
- XVI. De la fête de l'Assomption de la sainte Vierge.
- XVII. De la fête de la Dédicace.

*Septième partie.* De diverses cérémonies particulières.

- I. De l'exposition du Très-Saint-Sacrement.
- II. Des prières publiques de 40 heures.
- III. Des processions.
- IV. De la première messe d'un nouveau prêtre.

*Cérémonial de l'église cathédrale de S. Julien du Mans, imprimé par ordre de  
Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque du Mans.*

---

Au Mans, Chez Charles Monnoyer,  
imprimeur de Monseigneur l'évêque, Laurent Toutain,  
libraire de Monseigneur l'évêque. M. DCC. LXXXIX.

En français.

Type cathédral et paroissial.

Le Mans, Charles Monnoyer et Laurent Toutain, 1789.

**Mentions de commanditaire / destinataires**

L'évêque du Mans, d'après le titre. / La cathédrale du Mans et les paroisses du diocèse.

**Descriptif**

In-8° ; 18,5 x 11,5 cm. ; 312 p.

Quelques passages notés (p. 119, 121).

**Remarque**

Un Cérémonial spécifique pour les paroisses est proposé à la fin de l'ouvrage.

Exemplaire consulté : Solesmes [LLd 5-4 1 (à la suite sont reliés, en pagination distincte, les *Actes du synode tenu au Mans au mois d'avril 1788*, imprimés au Mans chez Charles Monnoyer).

**Contenu**

*Première partie.*

- I. Règlements particuliers.
  1. Des habits de chœur.
  2. De l'ordre pour entrer au chœur et en sortir.
  3. Du temps de l'office où l'on doit baisser la stalle.
  4. Des places qu'on doit occuper au chœur.
  5. Des fêtes épiscopales.
- II. Des fêtes annuelles.
  1. De l'annonce des fêtes annuelles, des premières vêpres et complies.
  2. Des matines et laudes des fêtes annuelles.
  3. De la messe des fêtes annuelles.
  4. Cérémonies lorsque M. le R. évêque n'officie pas mais assiste à l'office.
  5. Cérémonies de la messe lorsque M. le R. évêque n'officie pas et n'assiste pas à l'office.
- III. Des solennels majeurs, mineurs, doubles-majeurs, dimanches, doubles-mineurs, semi-doubles, simples et fêtes.
  1. Des solennels-majeurs.
  2. Des solennels-mineurs.
  3. Des doubles-majeurs fondés.
  4. De l'office des dimanches.
  5. Des doubles-mineurs.
  6. Des semi-doubles.
  7. Des Octaves.
  8. Des simples.
  9. Des fêtes.

*Seconde partie.* Propre du temps.

- I. Du temps de l'Avent.
- II. Du temps de la Septuagésime.
- III. Du temps du carême.
- IV. Du temps de la Passion.
  1. De l'office du dimanche des Rameaux.
  2. De l'office du Mercredi saint.
  3. De l'office du Jeudi saint.
  4. De la cérémonie des saintes huiles.
  5. De l'office du Vendredi saint.
  6. Des cérémonies du Samedi saint.
- V. Du temps pascal.

Observations pour la semaine de Pâques.

  1. Du saint jour de Pâques, annuel.
  2. Du lundi de Pâques, double-majeur fondé, fériée.
  3. Du mardi de Pâques.
  4. Du mercredi de Pâques et jours suivants.
  5. De la fête de la Dédicace, solennel-majeur.
  6. Des Rogations.
  7. Fête de l'Ascension de N. S. Solennel-majeur, fondée par M. de Baïf.
  8. Le saint jour de la Pentecôte, annuel.
  9. Fête du Saint-Sacrement, solennel-majeur.
  10. Du jour de l'octave du Saint-Sacrement.
  11. Du temps entre la Pentecôte et le temps de l'Avent.

*Troisième partie.* L'office des saints.  
[de janvier à décembre].

*Quatrième partie.* De l'office votif.

1. De la procession de Saint-Sébastien.
2. Des vigiles et messes aux jours de jeûne.
3. Des processions extraordinaires, des jubilés, etc.
4. Des *Te Deum*.
5. Des canonisations.
6. De la réception d'un gouverneur de province.
7. Sépultures. Sépulture de M. le R. évêque.
8. Sépulture de M. le doyen.
9. Sépulture de Mrs les chanoines.

Règlement de la sonnerie de la cathédrale du Mans, pour les différentes fêtes de l'année.

*Cérémonial des églises paroissiales du diocèse du Mans.*

Chapitre premier, et préliminaire. Des cérémonies qui doivent être observées dans les églises, soit de ville, soit de campagne, selon le nombre plus ou moins grand d'ecclésiastiques et autre officiers laïques.

De la sonnerie.

Du luminaire.

Des autels.

Des couleurs des ornements.

Des choses qu'il faut préparer pour la messe.

## Le Mans 1789

Des officiers de l'autel et du chœur et des ornements dont ils doivent être revêtus.

- II. De l'office des fêtes annuelles.
- III. Des solennels-majeurs, mineurs, doubles-majeurs et dimanches [+ les saluts].

## Bayeux 1819

*Cérémonial du diocèse de Bayeux, publié par Monseigneur l'évêque,  
du consentement du chapitre de son église cathédrale.*

Bayeux, imprimerie de la veuve Nicolle, libraire, rue Saint-Jean, 30.  
M DCCC XIX.

En français (excepté le *Summarium ceremoniarum missae privatae*).  
Type diocésain.  
Bayeux, veuve Nicolle, 1819.

### Auteurs

« D'habiles ecclésiastiques » [mandement].

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'évêque de Bayeux Charles [Brault] d'après le mandement. / La cathédrale et toutes les églises du diocèse de Bayeux ; dans les églises dépendant anciennement des diocèses de Lisieux, Sées et Coutances, où la liturgie de ces diocèses est provisoirement permise, on doit se conformer au nouveau cérémonial dans tout ce qui n'est pas essentiellement contraire auxdites liturgies d'après le mandement.

### Descriptif

17,5 x 10,5 cm. ; xi – (5) – 184 – (3) p. ; au titre, armes de l'évêque.  
Pièces liminaires : Mandement de l'évêque de Bayeux, Charles [Brault] (20 février 1819) ; *Summarium ceremoniarum missae privatae*.  
À la fin : Table des matières.

### Extraits du mandement de l'évêque :

« C'est pour rendre au culte du seigneur tout l'éclat qu'il est en notre pouvoir de lui donner que nous publions aujourd'hui le *Cérémonial de notre diocèse*. L'extrême difficulté de se procurer l'ancien, qui d'ailleurs n'est plus praticable dans tous ses points, la nécessité de réunir sous la même discipline extérieure les diverses parties d'un diocèse qui appartenaient autrefois à différentes églises, nous ont engagé à confier à d'habiles ecclésiastiques le soin de recueillir les règles anciennes et les anciens usages, pour en composer un ouvrage qui, muni de notre approbation après un mûr examen, fût désormais loi dans cette matière ».

« Le nouveau cérémonial que nous avons fait imprimer sera seul observé dans notre église cathédrale et dans toutes les églises de notre diocèse, nonobstant tout usage et toute concession contraire. »

Exemplaire consulté : BnF [B. 42404 (« *ex bibliotheca seminarii Sancti-Sulpitii Parisiensis* »)].

### Contenu

*Première partie.* De la messe basse.

- I. Des cérémonies du prêtre.
  1. Cérémonies du prêtre à la messe ordinaire.
  2. Cérémonies du prêtre dans les messes particulières [messes des morts ; messes basses devant le Saint-Sacrement exposé ; messes basses devant l'évêque].
- II. Cérémonies du clerc.
  1. Cérémonies du clerc à la messe ordinaire.

2. Cérémonies du clerc à la messe devant le Saint-Sacrement exposé.
3. Cérémonies du clerc à la messe des morts.

*Seconde partie.* De l'office du chœur.

- I. Cérémonies que l'on doit observer, soit en entrant au chœur, soit pendant le temps qu'on y passe.
  1. De l'entrée au chœur.
  2. De la séance au chœur [du temps où l'on doit être assis les stalles abaissées ; du temps où l'on doit être debout ; du temps où l'on doit être à genoux].
  3. Des prostrations, génuflexions et inclinations.
  4. Du bonnet carré et de la calotte.
  5. Du signe de la croix.
- II. De la psalmodie, du chant et de l'orgue.
  1. De la psalmodie.
  2. Du chant.
  3. De l'orgue.
- III. Des différentes parties de l'office, et des fonctions de chaque ordre en particulier.
  1. Des vêpres.
  2. Des matines.
  3. Des laudes.
  4. Des petites heures [prime ; tierce ; complies].
  5. De la haute messe.
    - a. Cérémonies qui précèdent la haute messe [eau bénite ; processions].
    - b. De l'office du maître des cérémonies [à la messe ; à vêpres ; au salut ; fonctions du grand acolyte à la messe ; fonctions des bedeaux à la messe, aux vêpres].
    - c. De l'office du célébrant [à la messe ; à vêpres ; à complies ; au salut].
    - d. De l'office du prêtre assistant, à la messe et à vêpres.
    - e. De l'office du diacre.
    - f. De l'office du sous-diacre.
    - g. De l'office du grand acolyte.
    - h. De l'office du thuriféraire [à la messe ; à vêpres ; office des thuriféraires à la cathédrale, aux matines et à laudes, à la messe et aux vêpres].
- I. De l'office des acolytes [à la messe ; à vêpres ; au salut].
  - j. De l'office des céroféraires [à la messe ; au salut].
  - k. De l'office du chantre [à la messe ; à vêpres ; à complies ; au salut].
  - l. De l'office des chapiers [à la messe ; à vêpres ; à complies ; au salut ; office des chapiers à la cathédrale, à la messe et à vêpres ; des grandes antiennes pour le temps de l'Avent].
  - m. De la messe solennelle pour les morts.
  - n. De la grand-messe devant le Saint-Sacrement exposé.
  - o. De la grand-messe devant Monseigneur.
  - p. De la messe pontificale.
- IV. De la Semaine Sainte.
  1. [Office du Jeudi Saint à la cathédrale].
  2. De la bénédiction de l'huile des infirmes.
  3. Du saint chrême et de l'huile des catéchumènes.
  4. Du lavement des autels et de la cérémonie qui se fait ensuite dans le chapitre.

*Cérémonial à l'usage de l'Église de Toulouse, publié par ordre de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, pair de France.*

À Toulouse, Chez J.<sup>N</sup>-M.<sup>EU</sup> Douladoure, imprimeur-libraire, rue Saint-Rome, n° 41. M.  
DCCC. XXI.

En français.  
Type diocésain.  
Toulouse, Jean-Matthieu Douladoure, 1821.

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'archevêque de Toulouse. / À l'usage du diocèse de Toulouse.

### Descriptif

In-12 ; 18,5 x 11,5 cm. ; VIII – 516 p.; au titre, armes de l'archevêque.

Illustration : planche non paginée (face à la p. 110) : représente l'autel et ses 25 points d'encensement (« Corne fecit 1821. Tolosae »).

Pièce liminaire : Mandement de l'archevêque pour la publication du cérémonial à l'usage de son diocèse (23 juin 1821).

Extrait du mandement : « [...] un de nos premiers soins a été de faire examiner nos livres liturgiques, et les usages des diverses églises, pour faire disparaître toutes les contradictions, mettre fin à une diversité choquante et tout ramener à l'uniformité, si désirable dans ce qui intéresse le culte divin. C'est dans ce dessein que nous avons formé un recueil où nous nous sommes attachés à retrancher ce qui s'étoit introduit contre les anciens usages et à conserver tout ce qui porte le sceau d'une antiquité vénérable ».

Exemplaire consulté : BnF [B. 6576.

### Contenu

*Première partie.* De la sainte messe.

Article premier. De la messe basse, depuis le commencement jusqu'au canon.

- II. Depuis le commencement du canon jusqu'à la fin de la messe.
- III. De la messe basse pour les morts, devant le Saint-Sacrement exposé et devant Monseigneur l'archevêque.
- IV. De l'office du servant de messe.
- V. De l'office des servants de messe quand ils sont deux, quand le Saint-Sacrement est exposé, à la messe des morts et devant un prélat.
- VI. D'un aumônier ou chapelain servant Monseigneur l'archevêque à la messe basse.
- VII. De la préparation à la grand-messe, aux dimanches et aux fêtes doubles, et de l'aspersion de l'eau bénite.
- VIII. Du départ du célébrant et de quelques règles générales sur les inclinations et les genuflexions que les officiers doivent faire à l'autel.
- IX. Depuis le commencement de la messe jusqu'à l'évangile.
- X. De l'évangile que le diacre chante, et du symbole.
- XI. Depuis l'offertoire jusqu'à l'oraison dominicale.
- XII. Depuis l'oraison dominicale jusqu'à la fin de la messe.
- XIII. De la grand-messe pour les morts.

- XIV. De la grand-messe en présence du Saint-Sacrement exposé.
- XV. De la grand-messe aux jours solennels et annuels.
- XVI. De la grand-messe en présence de Monseigneur l'archevêque.
- XVII. De la grand-messe pontificale.
- XVIII. De la grand-messe dans les petites églises.

*Seconde partie.* Des vêpres et des autres parties de l'office divin : des cérémonies du chœur en général.

- I. Des vêpres aux dimanches, aux fêtes doubles et aux solennels-mineurs.
- II. Des vêpres aux jours solennels-majeurs et annuels.
- III. Des vêpres devant le Saint-Sacrement exposé, de l'exposition et de la bénédiction du Saint-Sacrement.
- IV. Des vêpres en présence de Monseigneur l'archevêque.
- V. Des vêpres où Monseigneur l'archevêque officie pontificalement.
- VI. Des complies, des matines et des laudes, et de l'office des morts.
- VII. Du chant et des pauses qu'il y faut garder.
- VIII. Des processions.
- IX. Des cérémonies du chœur en général.

*Troisième partie.* Des cérémonies propres à certains jours de l'année.

- I. De la fête de Noël.
- II. De la fête de la Présentation de Notre Seigneur et de la Purification de la sainte Vierge.
- III. Du Mercredi des Cendres.
- IV. Du dimanche des Rameaux.
- V. De l'office des Ténèbres.
- VI. Du Jeudi Saint.
- VII. Du Vendredi Saint.
- VIII. Du Samedi Saint.
- IX. Du jour de Pâques et de la fête du Saint-Sacrement.

*Quatrième partie.* De l'office de chaque ministre en particulier.

- I. Du cérémoniaire ou maître des cérémonies.
- II. De l'office du prêtre-assistant.
- III. De l'office du diacre.
- IV. De l'office du sous-diacre.
- V. De l'office des acolytes.
- VI. De l'office du thuriféraire.
- VII. De l'office du cérémoniaire du chœur.
- VIII. De l'office des bourdonniers ou chapiers.



## Le Puy 1836

*Cérémonial à l'usage de l'Église du Puy publié par ordre de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Louis-Jacques-Maurice de Bonald, évêque du Puy.*

Au Puy, Chez P. Pasquet, impr. de M<sup>sr</sup> l'évêque, rue Grangevieille. 1836.

En français.  
Type diocésain.  
Le Puy, P. Pasquet, 1836.

### Auteurs

Version remaniée de la *Pratique des cérémonies de l'Église* de Louis du Molin (cf. [Du Molin *Église\**] et cf. *infra* l'extrait du mandement de l'évêque).

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'évêque du Puy. / Le diocèse du Puy.

### Descriptif

18,5 x 11,5 cm. ; xvi – 476 p. ; au titre, armes de l'évêque.  
Illustration : schéma de l'autel avec ses points d'encensement (p. 220).  
Différents tons des oraisons, capitules etc. notés dans le chapitre IV de la 2<sup>e</sup> partie.  
Pièce liminaire : Mandement de M<sup>sr</sup> l'évêque du Puy « pour la publication du cérémonial à l'usage de son diocèse » (15 août 1836).  
À la fin : Table des matières.

### Remarques

Extrait du mandement (p. xii-xiii) : « Nous avons [...] fait réimprimer le Cérémonial de M. du Molin, *selon l'usage de Rome*, suivi autrefois dans notre diocèse, après avoir changé, pour plus de clarté, l'ordre des matières, et ajouté sur différentes cérémonies un grand nombre de chapitres réclamés généralement par vos vœux ».  
Comporte aussi des informations sur la genèse et l'application du cérémonial.

Exemplaire consulté : BnF [B. 6559 (quelques notes manuscrites marginales)].

### Contenu

*Observations préliminaires* sur le sacristain.

*Première partie.* De la messe.

I. De la messe basse.

Préparatifs pour la messe basse [lieu, autel, matière, ornements, linges et vases sacrés].

1. De la messe basse ordinaire [nombreuses subdivisions].
2. De la messe basse pour les morts.
3. De la messe basse qui se dit à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé.
4. De la messe basse qui se dit en présence de l'évêque dans son diocèse.
5. Des *premières* messes.
6. Des messes votives [quand on peut les dire, ce qu'il faut observer, règles pour les prêtres infirmes].
7. Des messes où se donne la bénédiction nuptiale.
8. Des chapelains servant la messe basse d'un évêque.
9. Du servant de la messe basse [subdivisions].

- II. De la grand'messe.
  - 1. De la grand'messe célébrée avec tous les officiers [subdivisions].
  - 2. De la messe chantée sans diacre et sous-diacre.
  - 3. De la grand'messe pour les morts et de l'absoute qui la suit immédiatement.
  - 4. De la grand'messe en présence du Saint-Sacrement exposé.
  - 5. De la grand'messe en présence de Monseigneur l'évêque ou de quelque autre prélat.

*Deuxième partie.* Des vêpres et des autres parties de l'office divin.

- I. Des vêpres et de complies.
  - 1. Des vêpres et de complies.
  - 2. Des vêpres chantées sans les officiers.
  - 3. Des vêpres en présence du T. Saint-Sacrement exposé.
  - 4. Des vêpres solennelles en présence de M<sup>gr</sup> l'évêque.
- II. Des matines, de laudes et des petites heures.
  - 1. Des matines.
  - 2. Des laudes.
  - 3. Des petites heures.
  - 4. Des matines, de laudes et des petites heures en présence du T. Saint-Sacrement ou devant l'évêque diocésain.
- III. De l'office des morts en général.  
Avis et règles générales sur les offices des morts [subdivisions].
- IV. Des oraisons, des capitules, etc., que le célébrant ou les autres ministres doivent chanter, et de leurs tons.

*Troisième partie.* De la messe et des autres offices où Monseigneur l'évêque célèbre pontificalement.

- I. De la messe célébrée pontificalement par Monseigneur l'évêque.
  - 1. De la messe solennelle, Monseigneur célébrant [nombreuses subdivisions].
  - 2. De la messe pontificale pour les défunts et de l'absoute qui la suit.
- II. Des vêpres où Monseigneur l'évêque officie pontificalement.
- III. De matines et de laudes, Monseigneur officiant.
  - 1. De matines et laudes.
  - 2. Des vêpres et matines pour les défunts, M<sup>gr</sup> officiant [subdivisions].
- IV. Des ministres qui assistent et servent l'évêque, lorsqu'il officie pontificalement.
  - 1. Du prêtre assistant.
  - 2. Des deux diacres assistants.
  - 3. Des ministres des insignes et des autres officiers de l'autel.

*Quatrième partie.* Des cérémonies du chœur.

Du chœur.

Avis généraux sur la préparation du clergé, sur l'entrée au chœur, sur la tenue du clergé dans le chœur et sur la sortie du chœur.

- I. Cérémonies du chœur pendant la grand'messe, les vêpres et les autres offices.
- II. Du maître de chœur, des choristes, des chantres et des enfants de chœur [nombreuses subdivisions].
- III. Du chant, de la musique et des orgues.
  - 1. Du chant.
    - a. Comment il faut chanter : défauts à éviter.

- b. Des pauses, de leurs effets dans les solennités et des endroits où il faut les observer plus particulièrement.
- c. Autres avis importants.
- 2. De la musique.
- 3. Des orgues.
- IV. Des honneurs particuliers que l'Église défère à certaines personnes laïques.

*Cinquième partie.* Des offices particuliers des divers ministres de l'autel.

Avis généraux communs à tous les officiers de l'autel.

- 1. De l'office du célébrant [subdivisions].
- 2. De l'office du prêtre assistant [subdivisions].
- 3. De l'office du diacre [nombreuses subdivisions].
- 4. De l'office du sous-diacre [nombreuses subdivisions].
- 5. De l'office du maître des cérémonies [subdivisions].
- 6. De l'office des acolytes [subdivisions].
- 7. De l'office du thuriféraire [subdivisions].
- 8. Des ministres de la croix et de l'eau bénite.

*Sixième partie.* Des cérémonies propres à certains jours et à certains temps de l'année.

- I. Des dimanches et des fêtes en général.
- II. Des temps de l'Avent, de Noël et de l'Épiphanie, jusqu'à la Purification de la sainte Vierge [subdivisions].
- III. De la Septuagésime, du Mercredi des Cendres et des fêtes du carême ; des dimanches du carême et des fêtes qui s'y rencontrent ; du dimanche et de la semaine de la Passion [subdivisions].
- IV. Cérémonies de la Semaine Sainte.
  - 1. Cérémonies propres au dimanche des Rameaux.
  - 2. Cérémonies propres aux offices des mercredi, jeudi, vendredi et samedi saints (Ténèbres...).
  - 3. Cérémonies particulières au Jeudi Saint.
  - 4. Cérémonies particulières au Vendredi Saint.
  - 5. Cérémonies particulières pour le Samedi Saint.
  - 6. Cérémonies particulières pour le S. jour de Pâques.
  - 7. Des processions qu'on doit faire à la fête de Saint-Marc et aux trois jours des Rogations.
  - 8. De la fête de l'Ascension.
  - 9. De la vigile et de la fête de la Pentecôte.
- V. Des fêtes qui ont des cérémonies particulières depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent.
  - 1. De la Fête-Dieu ou du dimanche dans l'Octave où l'on en célèbre la solennité.
  - 2. De la fête de l'Assomption de la sainte Vierge.
  - 3. De la fête de tous les saints et du jour de la commémoration de tous les fidèles défunts.

*Septième partie.* De quelques cérémonies particulières.

- I. Des diverses inclinations, genuflexions et des autres actions les plus fréquentes dans le cours des cérémonies [subdivisions].
- II. De la bénédiction et de l'aspersion de l'eau.
- III. De la communion.
  - 1. De ce qu'il faut observer dans l'administration de la communion.
  - 2. De la manière de purifier le saint ciboire.

## Le Puy 1836

- IV. De l'exposition, de la bénédiction du Très Saint-Sacrement et de l'oraison des Quarante-heures.
- V. Des processions.
  - 1. Des processions en général [subdivisions].
  - 2. Des processions en particulier.
    - a. Des processions dominicales.
    - b. Des processions en l'honneur de la très sainte Vierge.
    - c. Des processions en l'honneur des saints [subdivisions].
- VI. De l'hymne *Te Deum*, chantée solennellement en action de grâces.
- VII. De l'offrande et du pain béni.
- VIII. Des enterrements [laïques, clercs et prêtres, évêque diocésain...].

Oraisons avant chaque fonction d'ordre.

## Angers 1838

*Liber caeremonialis, seu rubricae Missalis Andegavensis,  
cum adjuncto appendice de ritibus ad vespas et completorium servandis,  
jussu ill. ac rev. DD. episcopi editus.*

Andegavi, Excudebat Launay-Gagnot,  
typographus ill. ac rev. DD. episcopi, via S. Laudi. 1838.

En latin.  
Type diocésain.  
Angers, Launay-Gagnot, 1838.

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'évêque d'Angers Charles Montault d'après le titre. /Les paroisses, autres églises et chapelles, et la cathédrale du diocèse d'après le mandement.

### Descriptif

In-8° ; 21 x 12,5 cm. ; (2) – 259 – 5 p. ; au titre : armes de l'évêque.  
Illustration: planche dépliant « Tableau de l'encensement de l'autel » représentant l'autel et ses 25 points d'encensement (face à la p. 128).  
Chants notés à la fin de l'ouvrage accompagnés d'explication : « Varii cantus ad officium pertinentes » (p. 245-259) : « Modus inchoandi officium » (*Domine labia mea aperies*), « Modus imponendi antiphonas et responsoria » (sans chant noté), « Modus intonandi psalmos et cantica » (sans chant noté), « Modus cantandi absolutiones et benedictiones » (*Pater noster, Adaperiat, Jube Domne...*), « Modus cantandi lectiones ad officium nocturnum » (*Incipit liber Isaias prophetas...*), « Modus cantandi capitula » (*Benedictus, Gaudete*), « Modus cantandi versiculos » (*Panem coeli dedis eis, Tu laetitia*), « Modus cantandi orationes (*Dominus vobiscum, Oremus Deus qui nobis...*), « Modus cantandi prophetias ante vel intra missam » (*Lectio Danielis prophetas, Deus Israel...*), « Modus cantandi Epistolam » (*Lectio epistolae beati Pauli apostoli...*), « Modus cantandi Evangelium » (*Dominus vobiscum, Sequentia sancti evangelii secundum Lucam*), « Modus cantandi *Benedicamus Domino* », « Modus terminandi officium » (*Gratia Domini*), « Ad benedictionem SS. Sacramenti aut S. Crucis » (*Adjutorium nostrum, Sit nomen Domini benedictum*).

Mandement de Charles Montault, évêque d'Angers (15 février 1838).  
À la fin : Table des matières.

### Remarque

Conformément à l'intitulé du titre, consiste davantage en un recueil de rubriques du missel qu'en un véritable cérémonial.

Exemplaires consultés : BnF [B 10608 (très restauré) ; BnF [B 42376 (ex-libris de la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice ; relié avec les *Rubricae speciales pro quibusdam anni diebus libro caeremoniali superadditae et ejusdem completivae*, Angers, Launay-Gagnot, 1839).

### Contenu

*Pars prima. De rubricis seu regulis generalibus.*

- I. Quae missa dicenda sit.
  1. De dominica.
  2. De feriis et vigiliis.
  3. De festis.

## Angers 1838

4. De missis votivis [non pro defunctis, pro defunctis].
5. Quo ritu missa dicenda sit.
6. De commemorationibus.
- II. De partibus missae [subdivisions].
- III. De ordinanda missa, ex superioribus rubricis.
- IV. De hora celebrandi missam.
- V. De ornamentis [qualitate, coloribus].
- VI. De praeparatione altaris.

*Pars secunda.* De ritibus in missa servandis.

- I. De praeparatione sacerdotis.
- II. De ritibus missae privatae [missae privatae communes, coram SS. Sacramento exposito vel sancta Cruce, coram episcopo, pro defunctis].
- III. De ritibus missae majoris [de missa duplici, solemni, annuali, annuali a episcopo celebrata seu de missa episcopali, majori, semiduplici, simplici et feriali, majori in qua desunt partim ministri sacri, majori coram SS. Sacramento exposito, majori coram sancta Cruce exposita, majori coram episcopo, majori pro defunctis, de officio sive cantoris sive assistentium et de cantu in missa, de ordine standi, genuflectendi, sedendi, capitisque denudandi aut operiendi in choro intra missam ac primo de ingressu in chorum].

*Pars tertiam.* De defectibus circa missam occurrentibus.

- I. De defectibus materiae [panis, vini].
- II. De defectibus formae.
- III. De defectibus ministri [intentionis, dispositionis animae, dispositionis corporis, in ministerio ipso occurrentibus].

Appendix. De ritibus ad vespas, completorium et salutem servandis.

Varii cantus ad officium pertinentes.

Mutanda in calendario veteris missalis.

*Le cérémonial de la sainte Église de Lyon, premier siège des Gaules.*

Librairie catholique de Perisse frères, Lyon, grande rue Mercière, n. 33, Paris, rue du Pot-de-Fer-S.-Sulpice, n. 8 ; Lyon. – Imprimerie d'Antoine Perisse, imprimeur de Mgr l'archevêque et du clergé. 1838.

En français.  
Type diocésain.  
Lyon, Paris, Perisse frères, 1838.

**Auteur**

« Un ecclésiastique appliqué à l'étude et à la science des rites » d'après le mandement.

**Mentions de commanditaire / destinataires**

Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et Vienne, d'après le mandement. / Le clergé du diocèse d'après le mandement.

**Descriptif**

19,5 x 12,5 cm. ; ix – 608 p. ; au titre, armes de Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et Vienne.  
Illustrations : frontispice : « Sanctuaire et presbytère de l'Église de S<sup>t</sup>-Jean » (imprimerie L<sup>is</sup> Perrin, à Lyon) ; après la p. xxviii, planche : « Sanctuaire, autel et candélabre de Saint-Étienne, ancienne cathédrale de Lyon, tels qu'ils étaient avant 1789 » (Imp. lith. L. Perrin) ; après la p. 592 : plusieurs planches accompagnées de légendes (paginées 3 à 10) : « plan du chœur et du sanctuaire de la cathédrale de Lyon avant 1789 », « plan du presbytère de la cathédrale de Lyon », « plan du chœur de la cathédrale de Lyon », calice couvert du corporal et chandelier à sept branches, « tableau de la position des ministres et officiers de Monseigneur l'archevêque aux ordinations et à la confirmation ».  
Pièces liminaires : Mandement de Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et Vienne (1<sup>er</sup> janvier 1838) ; Table alphabétique ; Avant-propos ; Avertissement.  
À la fin : Notes et éclaircissements ; Table des matières.  
Approbation incluse dans le mandement.

**Remarque**

Pièces liminaires riches d'informations sur le rétablissement du culte après la Révolution et la nécessité d'un cérémonial écrit.

Exemplaires consultés : BnF [B. 42407 (entre les p. 82 et 83, fascicule inséré : « ordinaire de la messe : différences qui existent entre l'ordinaire de la messe suivi à Lyon, depuis M. de Montazet, et le même ordinaire de la messe ramené aux formules anciennes lyonnaises par le Saint-Siège, et approuvé par décret du 3 mars 1864 ») ; BnF [B. 6560.

**Contenu**

*Première partie.* Contenant des notions préliminaires et les cérémonies de la messe basse.

- I. Notions préliminaires.
  1. Rubriques générales [subdivisions].
  2. Du sacristain [subdivisions].
  3. Des bénédictions.

- II. Cérémonies de la messe basse.
1. Observations générales sur les cérémonies de la messe basse.
  2. De la préparation du prêtre.
  3. De la sortie de la sacristie et de l'entrée à l'autel.
  4. Du commencement de la messe jusqu'à l'*Introit*.
  5. L'*Introit*, le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis*.
  6. L'oraison ou collecte.
  7. L'épître, le graduel, et ce qui suit jusqu'à l'offertoire.
  8. L'offertoire et ce qui le suit jusqu'au canon.
  9. Du canon de la messe jusqu'après la consécration.
  10. Du canon après la consécration.
  11. Depuis l'oraison dominicale jusqu'à la communion.
  12. Des oraisons après la communion.
  13. De la bénédiction à la fin de la messe et du dernier évangile.
  14. De la communion des fidèles.
  15. Des messes des défunts.
  16. De la messe en présence du Saint-Sacrement exposé.
  17. De la messe en présence de Monseigneur l'archevêque et des autres évêques.
  18. Sommaire des principales cérémonies de la messe basse.
- III. Des servants de messes.
1. Observations générales.
  2. Ce que le servant doit faire à la sacristie, et en allant à l'autel.
  3. Ce que le servant doit faire pendant la messe ordinaire.
  4. Ce que le servant doit observer à la messe devant le Saint-Sacrement exposé, en présence de Monseigneur l'archevêque, et à la messe des défunts.
  5. Fonctions des servants quand ils sont deux.
  6. De l'office de l'aumônier, ou de tout autre prêtre assistant Monseigneur l'archevêque à la messe basse.

*Deuxième partie.* Des offices chantés.

- I. Des dignités, offices et cérémonies du chœur.
1. Du maître du chœur ou des cérémonies, *vice-magister chori*.
  2. Du grand-chantre ou précenteur [subdivisions, dont : du chant ; de la psalmodie ; du serpent et des orgues].
  3. Du matriculaire, ou cérémoniaire (*matricularius*).
  4. Du sacristain.
  5. Des officiers inférieurs.
- II. De la messe solennelle.
1. Observations générales [subdivisions].
  2. De la bénédiction solennelle et de l'aspersion de l'eau avant la grand'messe.
  3. De l'office du célébrant à la grand'messe [subdivisions].
  4. De l'office du diacre [subdivisions].
  5. De l'office du sous-diacre [subdivisions].
  6. De l'office des acolytes [subdivisions].
  7. De l'office du prêtre assistant.
  8. De l'office du thuriféraire.
- III. De la grand'messe dans les petites églises.
1. De ce qui précède la grand'messe.
  2. De la messe.
  3. De l'absoute.



- IV. Des cérémonies de laudes, vêpres et complies.
  - 1. De l'office du célébrant.
  - 2. De l'office du thuriféraire.
  - 3. De l'office du céroféraire.
- V. Des vêpres dans les petites églises.
- VI. De l'exposition et de la bénédiction du Saint-Sacrement.
  - 1. De la manière d'exposer le Saint-Sacrement.
  - 2. De la bénédiction du Saint-Sacrement [subdivisions].

*Troisième partie.* Cérémonies particulières à certains jours et à certaines circonstances.

- I. Du temps de l'Avent.
- II. Du temps de la Nativité.
  - 1. Du saint jour de Noël.
  - 2. De la fête de Saint-Étienne et de Saint-Jean.
  - 3. Du dernier dimanche de l'année.
  - 4. Du premier jour de l'an.
  - 5. Des jours suivants jusqu'à l'Épiphanie.
  - 6. De l'Épiphanie et dimanches suivants.
  - 7. De la fête de la Présentation de Notre Seigneur et de la Purification de la sainte Vierge.
- III. De la Septuagésime au carême.
  - 1. Des dimanches de la Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime.
  - 2. Des prières des Quarante heures.
- IV. Du temps du Carême.
  - 1. Du mercredi des Cendres.
  - 2. Des dimanches de Carême.
  - 3. Des fêtes de Carême.
- V. Du temps de la Passion.
  - 1. De la Semaine sainte.
  - 2. De l'office de Ténèbres.
  - 3. Du Jeudi saint.
  - 4. Des cérémonies du Jeudi saint dans les petites églises.
  - 5. Distribution des saintes huiles.
  - 6. Du Vendredi saint.
  - 7. Du Vendredi saint dans les petites églises.
  - 8. Du Samedi saint.
  - 9. Du Samedi saint dans les petites églises.
- VI. Du temps pascal.
  - 1. Du saint jour de Pâques.
  - 2. Fête de l'Annonciation.
  - 3. Des Rogations.
  - 4. Jour de l'Ascension.
  - 5. Veille de la Pentecôte.
  - 6. Fête de la Pentecôte.
  - 7. Invention de la sainte Croix, 3 mai.
- VII. Du temps pendant le reste de l'année.
  - 1. De la fête du Saint-Sacrement.
  - 2. Fête du Sacré Cœur de Jésus.
  - 3. Fête de Saint-Jean-Baptiste.
  - 4. Fête de Saint-Pierre et Saint-Paul.
  - 5. Fête de Saint-Irénée, patron du diocèse et du séminaire métropolitain.
  - 6. De la bénédiction des fruits nouveaux.
  - 7. De la fête de l'Assomption.

8. De la fête de la Nativité de la sainte Vierge.
  9. De la fête du Rosaire.
  10. De la grande commémoration des morts.
  11. De la lecture des petits prophètes.
  12. Du xxiii<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte.
  13. De l'anniversaire de la Dédicace.
- VIII. Des fêtes patronales et cérémonies qui appartiennent à tous les temps de l'année.
1. Des fêtes patronales.
  2. Des premiers ou troisièmes dimanches du mois.
  3. Des bénédictions qui ont lieu dans quelques églises les dimanches après vêpres.
  4. Bénédictions du jeudi.
  5. Des processions en général qui ont lieu avec une station dans une église.

*Quatrième partie.* Des cérémonies des officiers et ministres de Monseigneur l'archevêque.

- I. Du maître des cérémonies, du cérémoniaire, du sacristain et des assistants.
  1. Du maître des cérémonies.
  2. Du cérémoniaire.
  3. Du sacristain.
  4. Des assistants.
- II. Des officiers inférieurs de M<sup>gr</sup> l'archevêque.
  1. Des porte-insignes en général.
  2. Office du porte-livre.
  3. Du porte-bougeoir.
  4. Du porte-mitre.
  5. De l'aumônier ou de celui qui en fait les fonctions.
  6. Du porte-crosse.
  7. Du porte-croix.
  8. Des céroféraires.
- III. De la visite de Monseigneur l'archevêque, ou d'un grand vicaire.
  1. Ordre pour la visite de Monseigneur l'archevêque dans les églises de son diocèse.
  2. Ordre pour la visite d'un grand vicaire.
- IV. Bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Monseigneur l'archevêque.

*Cérémonial du diocèse, imprimé par ordre de Monseigneur l'évêque d'Autun.*

Autun, Chez Dejussieu, imprimeur de l'évêché, 1845.

En français.  
Type diocésain.  
Autun, Dejussieu, 1845.

## Auteurs

« Plusieurs ecclésiastiques versés dans les matières liturgiques » d'après le mandement.

## Mentions de commanditaire /destinataires

L'évêque d'Autun, d'après le mandement. / Le diocèse d'Autun.

## Descriptif

18,5 x 11,5 cm. ; (15) – XLIII – 462 p. ; au titre, armes de l'évêque.

Illustrations : petit schéma donnant la position des induts au bas des premières marches du sanctuaire (p. 107 ; cf. aussi p. 211, 212, 221-223, 230, 231, 246, 247, 249, 251-253, 255, 258, 260-262, 264-271, 314, 349, 353, 354) ; lithographie (de Dejussieu) représentant l'autel avec ses points d'encensement (face à la p. 117).

Chant du *Confiteor* noté (p. 272-273).

Pièces liminaires : Mandement de l'évêque « à l'occasion de la publication du cérémonial du diocèse » (12 mars 1845) ; Introduction ; Notes (sur une inscription chrétienne du III<sup>e</sup> siècle, sur le rite autunois et sur le plain-chant).

À la fin : Table des matières.

Permission d'imprimer accordée par Bénigne-Urbain-Jean-Marie du Troussel d'Héricourt, évêque d'Autun (30 octobre 1844).

Exemplaire consulté : BnF [B. 6530].

## Contenu

*Chapitre préliminaire.* De la tenue des autels – Du soin des vases et des vêtements sacrés – Du luminaire – De la couleur des ornements – De l'heure des offices et de la sonnerie.

*Première partie.* De la messe basse.

- I. Règles générales.
  1. Règles à observer pour exécuter avec décence les cérémonies qui se présentent le plus fréquemment dans la célébration de la sainte messe [inclinations du corps, disposition des mains et des pieds...].
  2. De la préparation du prêtre.
- II. De la messe basse ordinaire.

Appendice. De la communion des fidèles.
- III. Exceptions aux cérémonies de la messe basse.
  1. De ce qu'on doit omettre aux messes des défunts.
  2. De la messe en présence du Saint-Sacrement exposé.
  3. De la messe en présence de Monseigneur l'évêque d'Autun ou d'un prélat étranger.
  4. De l'office du prêtre assistant à la première messe d'un nouveau prêtre.
  5. Des messes votives.
  6. Du binage [pratique de dire deux fois la messe en un même jour].

- IV. Sommaire des principales cérémonies de la messe basse.
- V. Des fonctions du servant à la messe basse.
  - 1. Cérémonies ordinaires.
  - 2. Exceptions aux règles de l'article précédent [messe pour les défunts, devant le Saint-Sacrement, en présence d'un prélat, célébrée par un évêque].

*Seconde partie.* De la grand'messe.

- I. Notions et cérémonies.
  - Préliminaires.
    - 1. Règles générales à tous les ministres de l'autel.
    - 2. De la bénédiction de l'eau.
    - 3. De l'aspersion de l'eau bénite.
    - 4. De la procession avant la grand'messe, hors l'enceinte des petites églises.
    - 5. De la même procession dans l'intérieur des grandes églises.
- II. De la messe du rit simple.
- III. De la grand'messe célébrée par un prêtre seul, sans ministres ecclésiastiques.
- IV. De la grand'messe célébrée par un prêtre seul, sans ministres sacrés.
  - 1. Fonctions des deux acolytes.
  - 2. De l'office du thuriféraire.
- V. De la grand'messe célébrée avec diacre, sous-diacre, etc.
  - 1. Office du célébrant.
  - 2. Office du diacre.
  - 3. De l'office du sous-diacre.
  - 4. Office des acolytes et céroféraires.
  - 5. De l'office des thuriféraires.
  - 6. De l'office du crucigère.
  - 7. De l'office du cérémoniaire.
  - 8. De l'office des choristes.
  - 9. De l'office des adjuteurs.
- VI. De la grand'messe avec prêtre assistant.
- VII. De la grand'messe avec quatre induts [assistent les diacre et sous-diacre].
- VIII. De la grand'messe célébrée devant M<sup>gr</sup> l'évêque.
- IX. De la grand'messe pontificale.
  - 1. Office des choristes et du grand-chantre.
  - 2. Office des six induts.
  - 3. Office du chanoine-diacre.
  - 4. Office du chanoine-sous-diacre.
  - 5. Office des porte-insignes épiscopaux [subdivisions].
  - 6. Office des deux grands-vicaires assistants.
  - 7. Office de Monseigneur l'évêque.
- X. De la grand'messe devant le Saint-Sacrement exposé.
- XI. De la grand'messe pour les morts.
- XII. Sommaire des cérémonies de la grand'messe.

*Troisième partie.* Du chœur.

- I. Règles générales pour le chœur.
  - 1. De l'habit de chœur.
  - 2. De la manière d'entrer au chœur et d'en sortir.
  - 3. Des diverses attitudes du chœur.
  - 4. Du temps où le chœur doit être couvert ou découvert.

5. Des inclinations, des génuflexions, des prostrations, du signe de la croix, du temps et de la manière de se frapper la poitrine.
  6. Du chant et de la psalmodie des offices.
  7. De la manière d'aller en procession aux stations, à l'offrande, à la communion et à la rénovation des promesses cléricales.
  8. De ce qui doit être observé par tout le chœur à l'égard de Monseigneur l'évêque ou autre prélat assistant à l'office en habit de chœur.
- II. De l'office divin célébré dans le chœur.  
Notions préliminaires.
- III. Des vêpres.
- IV. Des vêpres du rit simple.
- V. Des vêpres célébrées par un prêtre seul, sans ministres ecclésiastiques.
- VI. Des vêpres célébrées par un prêtre seul, mais avec des enfants de chœur.
- VII. Des vêpres célébrées avec choristes en chapes, etc.
- VIII. Des vêpres devant le Saint-Sacrement exposé.
- IX. Des vêpres célébrées devant Monseigneur l'évêque.
- X. Des vêpres pontificales.
- XI. Des vêpres des morts.
- XII. Des matines et laudes.
- XIII. Des petites heures.
- XIV. Complies.
- XV. Des dignitaires et officiers du chœur.
1. Du grand-chantre, des choristes et adjuteurs.
  2. Du maître des cérémonies.
  3. Du directeur de la maîtrise et des chapelains du chœur.
  4. Des enfants de chœur.
  5. Du sacristain.
  6. De l'orgue et des autres instruments.
    - a. De l'organiste.
    - b. Des ophicléides.

*Quatrième partie.* Cérémonies diverses.

- I. Du salut du Saint-Sacrement.
  1. Règles générales.
  2. De l'exposition du très Saint-Sacrement.
  3. Cérémonies et prières du salut.
  4. De la bénédiction du très Saint-Sacrement.
  5. De la relique de la vraie Croix et de celles des saints.
- II. Du temps de l'Avent.
- III. De la fête de Noël.
- IV. De Noël jusqu'à la Purification de la sainte Vierge [fêtes de Saint-Étienne, de Saint-Jean l'évangéliste, cérémonie de l'action de grâces, Épiphanie].
- V. De la Présentation de N.-S. et de la Purification de la sainte Vierge.
- VI. De la Septuagésime.
- VII. Prières des Quarante-heures.
- VIII. Du Mercredi des Cendres.
- IX. Du temps de carême.
- X. De la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge et de l'Incarnation de N.-S. J.-C.
- XI. Du temps de la Passion.
- XII. Du dimanche des Rameaux.
- XIII. De l'office des Ténèbres, Jeudi, Vendredi et Samedi saints.
- XIV. Du Jeudi saint.

## Autun 1845

- XV. Du Vendredi saint.
- XVI. Du Samedi saint.
- XVII. Du saint jour de Pâques.
- XVIII. De la procession de Saint-Marc et de celle des Rogations.
- XIX. De la veille de la Pentecôte.
- XX. De la fête de la Pentecôte.
- XXI. De la Fête-Dieu.
- XXII. De l'Assomption de la sainte Vierge et de la fête de Saint-Michel.
- XXIII. De la Toussaint à l'Avent.

## Coutances 1845

*Statuts du chapitre et cérémonial de la cathédrale de Coutances,  
imprimés par ordre de Monseigneur Louis-Jean Robiou, évêque de Coutances.*

Coutances, Imprimerie de P. L. Tanqueray, seul imprimeur de Mgr l'évêque. 1845.

En français.  
Type cathédral.  
Coutances, P.L. Tanqueray, 1845.

### Auteurs

Une commission composée d'un chanoine désigné en séance capitulaire par l'évêque, le chapitre fournissant les deux autres membres, l'un par le suffrage direct, l'autre par la voie du sort ; l'un de ces deux membres s'est retiré volontairement d'après le mandement de l'évêque.

### Mentions de commanditaire / destinataires

Louis-Jean Robiou, évêque de Coutances d'après le mandement et le titre. / La cathédrale de Coutances.

### Descriptif

20 x 12,5 cm. ; (4) – 140 p.

Pièce liminaire : Table des matières.

À la fin : Mandement de Louis-Jean Robiou, évêque de Coutances, aux chanoines et chapitre de l'église cathédrale (7 mars 1845).

Approbation implicite dans le mandement de l'évêque.

Exemplaire consulté : Solesmes [LLd 5-2.

### Contenu

Statuts du chapitre de Coutances.

Droits, fonctions et prérogatives de MM. les dignitaires et chanoines de l'église cathédrale.

Assemblées capitulaires.

Installation de MM. les chanoines.

Administration des sacrements.

Inhumation et services.

Fêtes pontificales.

Office canonial.

Offices de la semaine.

Discipline du chœur.

Des inclinations.

Du temps où l'on doit être debout.

Des genuflexions.

Du temps où l'on doit être à genoux.

Des prostrations.

Du signe de la croix.

De la barrette.

De la calotte.

De la psalmodie.

Du chant.

De l'invitatoire, des leçons, des répons, du graduel et du trait.

De l'orgue.  
Vêpres.  
Du prêtre-assistant.  
Complies.  
Petites heures.  
Aspersion de l'eau.  
Processions.  
De l'offrande.

Messe.  
Du diacre.  
Du sous-diacre.  
Du grand-acolyte.  
Des choristes.  
Des thuriféraires.  
Du porte-croix.  
Des enfants de chœur.  
Des bedeaux.  
De la bannière.

Chant de l'O de Noël.  
Du jour de Noël.  
De la fête de la Purification.  
Du jour des Cendres.  
Du dimanche des Rameaux.  
De l'office des Ténèbres.  
Du Jeudi saint.  
Du Vendredi saint.  
Du Samedi saint.  
Du saint jour de Pâques.  
Lundi de Pâques.  
Le 25 avril, jour St Marc.  
Des Rogations.  
Du jour de l'Ascension.  
De la veille et du jour de la Pentecôte.  
Du jour de la Sainte-Trinité.  
Du jour et de l'Octave du Saint-Sacrement.  
Du jour de l'Assomption et du jour St Lô.

Du *Te Deum*.  
Office pontifical.  
Procession épiscopale.  
De la messe pontificale.  
Sermon dans les fêtes pontificales.  
Vêpres pontificales.  
Bénédictions épiscopales.  
Purification.  
Bénédiction des Cendres.  
Bénédiction des Rameaux.  
Saluts du Saint-Sacrement.  
Du *Te Deum*.  
Office des morts.  
Fonctions de celui qui est chargé de mettre et d'ôter la mitre.



## Caron messe basse Paris 1846

*Manuel des cérémonies de la messe basse selon le rite de l'Église de Paris  
par un prêtre du diocèse.*

Paris. Librairie d'Adrien Le Clere et C<sup>ie</sup>, imprimeurs de N.S.P. le pape et de  
Monseigneur l'archevêque, rue Cassette, n° 29, près Saint-Sulpice. 1846.

En français.  
Type didactique et diocésain.  
Paris, Adrien Le Clere et C<sup>ie</sup>, 1846.

### Auteur

[Abbé Caron].

### Mention de destinataires

Les séminaristes et prêtres du diocèse, d'après l'Avertissement.

### Descriptif

22,5 x 14 cm. ; (3) – VIII – 104 p.  
Pièce liminaire : Avertissement.  
À la fin : Table des matières.  
Approbation de Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris (18 février 1846).

### Remarque

Ouvrage extrait de la première partie du *Manuel des cérémonies selon le rite de l'Église de Paris* (cf. [Caron Paris 1846]).

Exemplaire consulté : BnF [B. 42513].

### Contenu

- I. Notions générales sur les préparatifs de la messe et sur diverses choses qui s'y rapportent.
  1. Du lieu propre à la célébration de la messe.
  2. De l'autel et de sa préparation.
  3. Des vases et linges sacrés.
  4. Des vêtements et ornements sacrés.
  5. De l'heure du saint sacrifice.
- II. De quelques cérémonies générales.
  1. Des inclinations du corps.
  2. De la position des mains et des pieds.
  3. De la direction des yeux et des inflexions de la voix.
- III. De la préparation du prêtre.
- IV. Des cérémonies de la messe basse.
  1. Cérémonies communes à toutes les messes.
  2. Rites de la messe basse devant le Très-Saint-Sacrement exposé.
  3. Rites de la messe basse célébrée en présence de M. l'archevêque revêtu de l'habit de chœur.
  4. Rites à observer dans la messe basse pour les défunts.
  5. De divers incidents particuliers à quelques messes.
  6. Des messes votives.
  7. Sommaire des principales cérémonies de la messe basse.

## Caron messe basse Paris 1846

- V. Des fautes dans lesquelles on tombe plus fréquemment en célébrant la messe.
  - 1. Fautes dans la préparation.
  - 2. Fautes dans les inclinations, dans la position des mains et la direction des yeux.
  - 3. Fautes dans la récitation des prières et dans les inflexions de la voix.
  - 4. Fautes dans les actions ou cérémonies.
- VI. Du servant de la messe basse.
  - 1. Fonctions du servant communes à toutes les messes.
  - 2. Ce que le servant doit faire à la messe célébrée devant le Très-Saint-Sacrement exposé, en présence de M. l'archevêque s'il est en habit de chœur, et à la messe des défunts.
  - 3. Fonctions particulières à certaines messes.
  - 4. Fonctions des servants de la messe basse célébrée par un évêque.

## Boulenger Clarisses Verdun 1618

*Cérémonial des religieuses réformées, de l'ordre de Sainte-Claire, à Verdun. Tiré de l'antiquité et coutume de l'ordre, et accommodé, suivant les rubriques du bréviaire, messel, et rituel, de nostre saint Père, Paul V.*

---

*Premier livre. Du cérémonial des religieuses réformées de l'ordre de Sainte-Claire à Verdun.*

---

À Verdun. Par Jean Wappy, imprimeur d'illustrissime, et révérendissime prince, monseigneur, Charles de Lorraine, évêque et comte dudit Verdun.

En français.

Type monastique (famille franciscaine).

Verdun, Jean Wappy, [1618] d'après la licence de l'évêque datée de 1618 ; le tome II est également daté de 1618.

### Auteur

Le Père récollet Florent Boulenger d'après la licence de l'évêque.

### Mentions de destinataires

Les clarisses de Verdun.

### Descriptif

In-8° ; 18 x 11 cm. ; (15) – 497 – (15) p. au titre, figure de l'Assomption.

Pièces liminaires : Avis de l'auteur (signé F. F. B.) « Aux vénérables mères et soeurs, religieuses réformées, de l'ordre de Sainte-Claire, au monastère de Verdun » ;

« Préface. De la nécessité et utilité des cérémonies ».

Approbations de Frère Bernard du Verger, commissaire général (9 août 1616) ; Frères Laurent Querquin et Claude Bouchon, examinateurs (15 novembre 1617).

Licence de Charles de Lorraine, évêque et comte de Verdun (26 mars 1618).

Fin : Table des matières.

### Remarques

D'après l'avis de l'auteur en tête de l'ouvrage, ce cérémonial a « été rajeuny, renouvelé et réglé selon les rubriques du Bréviaire, Messel et Rituel de N. S. Père Paul V à présent séant, avec l'ayde du Cérémonial d'heureuse mémoire Clément VIII, et accomodé selon qu'il appartient à vostre ordre et réformation et que requiert vostre sexe ». Sans privilège.

Exemplaires consultés : BnF B 22450 (1) (« Ex libris Recollectorum conventus Parisiensis ») ; Arsenal : 8° T. 2475 (le Cérémonial, des religieuses réformées, de l'ordre de Sainte-Claire. À Verdun. [...] Livre second est relié à la suite).

Répertoire des rituels : n° 2143.

### Contenu

- I. De la distinction des fêtes.
- II. Comme il faut parer les églises et chapelles.
- III. Des crédences de l'autel.
- IV. Des corniches et châssis de bois qui entourent les autels.
- V. Des nappes, serviettes et couvertures des autels.
- VI. Des parements d'autels, fenêtres de la sainte communion et pupitres.

## Boullenger Clarisses Verdun 1618

- VII. Du tabernacle, pavillons et tableaux.
- VIII. Des chandeliers, pyramides et lampes.
- IX. Du luminaire.
- X. Des flambeaux et lampes.
- XI. Des mouchoirs, pantoufles, essuye-mains et bonnets carrés.
- XII. Des bassins, chopinettes, clochettes, coussins, pupitres, messels et tablettes de secrets.
- XIII. Des surplis.
- XIV. Des aubes, amicts et ceintures.
- XV. Des pluvials, dalmatiques, chasubles, étoles et manipules.
- XVI. Des couleurs des parements.
- XVII. Des corporaux, palles et bourses.
- XVIII. Des calices et purificateurs.
- XIX. Des voiles.
- XX. Du ciboire et coupe consécratoire.
- XXI. De l'ostensoir sacré.
- XXII. Des plaques servant à la sainte communion.
- XXIII. Comme il faut faire les saintes hosties, et du vin de la consécration.
- XXIV. Des encensoirs et parfums.
- XXV. Des parties de l'église.
- XXVI. De la façon des autels, marche-pieds, éteindoirs, et de nettoyer les églises.
- XXVII. Des sacristies.
- XXVIII. Comme il faut sonner l'office divin.
- XXIX. Des pupitres du chœur, bancs, crachoirs, table cérémoniale et pantoufles.
- XXX. Comment il faut parer le chœur des religieuses.
- XXXI. Des officières et de leurs places aux chaires.
- XXXII. Des places des officières devant l'autel et pupitres.
- XXXIII. Du rang des religieuses aux chaires.
- XXXIV. Comment il faut aller et demeurer devant le grand pupitre et y dire les leçons.
- XXXV. Des révérences et gestes desquels on use durant l'office divin.
- XXXVI. Des sept heures canoniques, obligation et excuse de les dire.
- XXXVII. Du temps, lieu, ordre et intégrité des heures.
- XXXVIII. Des attentions, distractions et interruptions à l'office divin.
- XXXIX. De l'adoration.
- XL. De la préparation.
- XLI. Comme les sœurs doivent aller au chœur et y faire l'adoration et préparation.
- XLII. La manière de faire les signes et commencer l'office divin.
- XLIII. Comme il se faut comporter au chœur durant l'office divin.
- XLIV. Du chant.
- XLV. Cérémonies des fêtes de première et seconde classes, et des officières qu'il y faut tabuler.
- XLVI. Cérémonies des doubles majeurs, mineurs et autres jours.
- XLVII. Comme il faut dire complie en tous temps.
- XLVIII. Des prières, martyrologe et sacrosanctae.
- XLIX. Du petit office et litanies de Notre-Dame, mémoire de saint François, sainte Claire et autres suffrages, et des 15 psaumes graduels et sept pénitentiels, salutation angélique et discipline.

## Boullenger Clarisses Verdun 1618

Cérémonies de quelques jours particuliers.

Comme il faut dire le premier répons du premier dimanche de l'Avent.

Cérémonies des sept antiennes majeures de Magnificat, qui se commencent par O.

Cérémonie du martyrologe de la veille de Noël.

Cérémonies des matines de la Nativité de Notre-Seigneur, outre les ordinaires des fêtes solennelles.

Troisième messe de la Nativité de Notre-Seigneur.

Du jour des Rois à matines.

Messe du jour des Rois.

Du jour de la Purification [bénédition et distribution des chandelles, procession].

Messe du jour de la Purification.

Du samedi de la Septuagésime.

Du jour des Cendres.

Quand et comme il faut couvrir les images et parer les autels pour le carême.

Du dimanche des Rameaux.

Manière de dire l'office divin en la Semaine sainte.

Office du Jeudi saint.

Messe du Jeudi saint.

La manière de dire vêpres.

Comme il faut prendre la réfection.

La manière de faire le Lavement du Jeudi saint.

De complies et Ténèbres.

Office du Vendredi Saint.

Comme il faut dire les impropères.

Du Sépulcre, et comme tout ce jour se doit passer entre les soeurs.

Office du Samedi Saint.

Matines de Pâques.

Messe du jour de Pâques.

Du jour de l'Ascension.

Messe de l'Ascension.

De la veille de la Pentecôte.

Du jour de la Pentecôte.

Messe du jour de la Pentecôte.

Du jour de Saint-Bonaventure [procession].

Messe du jour de Saint-Bonaventure.

Pour le jour de l'Assomption de Notre-Dame.

Messe de l'Assomption.

Des Onze-Mille Vierges et autres fêtes.

Cérémonies des saintes messes, et premièrement de la distinction d'icelles et de l'heure de les dire.

Des messes hautes.

Messe de Sainte-Claire.

Des messes basses et serviteurs d'icelles.

Des encensements.

Des flambeaux pour l'élévation du Saint-Sacrement.

La manière de donner la paix.

Comme il faut donner et recevoir la sainte communion, et prendre l'ablution.

De l'ablution.

De la sainte communion des externes.

Quand on peut dire la messe conventuelle pour les morts, traduit des rubriques du missel.

Messes des principales fêtes de l'année.

- Messe de la Conception.
- Messe du jour de l'Annonciation.
- Messe de l'Invention de la Sainte-Croix.
- Messe de la Trinité.
- Messe du Saint-Sacrement.
- Messe de la Nativité de Notre-Dame.
- Messe de l'exaltation Sainte-Croix.
- Messe de Saint-François.
- Messe des Onze-Mille Vierges.
- Messe du jour de la Toussaint.
- Messe de la Dédicace.
- Messe votive du Saint-Esprit.
- Messe votive de Notre-Dame, depuis la Purification jusqu'à Pâques.

Des processions.

- Des reliques et saintes images qu'on peut porter aux processions.
- Prières qu'il faut dire aux processions, et premièrement des fêtes de première classe.
- Processions pour actions de grâces.
- Processions des élections.
- Procession des litanies majeures du jour de Saint-Marc.
- Procession des Rogations.
- Procession pour demander la pluie.
- Procession pour demander la sérénité du temps et la sécheresse.
- Procession au temps de famine et autre pénurie.
- Procession au temps de peste et mortalité.
- Procession pour le temps de guerre.
- Procession pour le temps de la guerre, contre les hérétiques ou Turcs.
- Procession pour quelque prélat d'Église ou personne publique malade.
- Procession pour quelconque tribulation.
- Prières pour dissiper les tempêtes, et ce qu'il faut faire.
- Des processions des externes.

L'ordre qu'il faut observer tant ès prières qu'autres cérémonies ès octaves du Saint-Sacrement, de l'Assomption Notre-Dame, de la Nativité de Notre-Seigneur et depuis la Quinquagésime jusqu'au jour des Cendres, esquelles par les constitutions, le Saint-Sacrement est tenu découvert à la vue des sœurs.

Et premièrement de l'Octave du Saint-Sacrement.

Ce que le prêtre doit faire.

Ce que les sœurs doivent faire.

Au matin.

Après dîner.

Après vêpres.

Après complie aux jours non jeûnés, ou après l'oraison mentale aux jours de jeûne.

À matines.

Comme il faut remettre le Saint-Sacrement au jour de l'Octave.

Ce que doit faire le chapelain.

Ce que doivent faire les sœurs.

Octave de l'Assomption de Notre-Dame, titulaire et particulière protectrice de ce monastère.

Au matin.

Après grâces de dîner.  
Après vêpres ou oraison mentale.  
Après complies.  
À matines.  
Pour remettre le Saint-Sacrement, après complies, le jour de l'Octave.  
Octave de la Nativité de Notre-Seigneur.  
Au matin.  
Après grâces du dîner.  
Après vêpres ou oraison mentale.  
Après complies.  
Après matines.  
Pour le jour de l'Octave de la Nativité.  
Pour la Quinquagésime.  
Au matin.  
Après grâces du dîner.  
Après vêpres.  
Après complies ou oraison mentale.  
Après matines.  
Pour remettre le Saint-Sacrement

Des Quarante-heures.

Comme il faut aspersion (*sic*) l'eau bénite, aux dimanches.

Au temps de Pâques.

Comme il faut porter l'eau bénite aux malades et dortoir.

Comme il faut prendre l'eau bénite, entrant et sortant du chœur, et ailleurs.

De la prédication.

Des confessionaux et manière de se confesser.

De la conférence du divin office.

Comme il faut tirer les billets de saints.

La manière de recevoir des saintes reliques.

Des stations pour gagner les indulgences.

Des bénédictions.

Bénédictions des choses comestibles.

Pour les jours des morts.

Chapitre du jour des morts.

De la sainte messe.

De la procession.

Offices communs des morts.

Messe des morts.

Des absolutions.

De la majeure.

Comme il se faut ranger aux absolutions.

Répons des absolutions majeures.

De l'absolution mineure.

De l'absolution simple.

Des parements, ornements et luminaires des offices des morts.

De la représentation.

Des sépultures tant dedans que dehors.

Comme il faut recevoir et enterrer les corps des externes.

Règles générales touchant l'office divin.

## Bénédictins 1621

*Caeremonialis monastici, ac Benedictino-Romani. Pars prima. Haec sunt praecepta, et caeremoniae, atque iudicia quae mandavit dominus Deus vester, ut docerem vos, ut faciatis ea. Deut. cap. 6.*

Rothomagi, apud Romanum de Beauvais, juxta porticum Beatae-Mariae. 1621.

En latin.

Type monastique (bénédictin).

Rouen, Romain de Beauvais, 1621.

### Mentions de destinataires

Bénédictins (usages monastiques et romains) d'après le titre.

### Descriptif

In-8° ; 17 x 11 cm. ; (4) – 360 – (6) p. ; au titre, saint Benoît lisant la règle à des moines et moniales (Jol. fe.).

Pièces liminaires : Avis au lecteur ; Approbations de F. Jean Bigaud, maître en théologie et prieur des frères prêcheurs du couvent de Rouen (27 octobre 1620), Raoul le Maistre, professeur de théologie, de l'ordre des frères prêcheurs (27 octobre 1620).

Fin : Table des matières.

### Remarques

Peut-être plus particulièrement destiné aux bénédictins de Saint-Maur : cf. se termine par « Laus Deo, Virgini Matri Mariae et sancto Mauro. Amen ». Sans privilège.

Exemplaire consulté : BnF [B. 6386 (« ex libris ff. minorum Recollectorum convent. Parisi. » ; « congregationis S. Mauri 1626 » ; relié avec la *Pars secunda*)

### Contenu

*Liber primus.* De caeremoniis communibus [cérémonies communes].

- I. De modestia, habitu et ritibus in choro retinendis.
- II. De modo ac tempore formandi signum Crucis [signe de Croix].
- III. De modo jungendi et disjungendi manus et convertendi se ad populum.
- IV. De pectoris tusionibus.
- V. De cantu et quaenam canenda et quaenam etiam in directum dicenda sint.
- VI. Quaenam in pulpito in medio chori sint canenda.
- VII. De inclinationibus.
- VIII. De genuflexionibus [généflexions].
- IX. De prostrationibus.
- X. De statione, quando et quomodo facies vertenda ad altare.
- XI. Quando ad alterutrum facies sunt vertendae stando.
- XII. Quando sedendum.
- XIII. Quandonam tegenda sint capita.
- XIV. Quando detegenda sint capita.
- XV. De divisione et celebratione festorum.
- XVI. De thurificatione [encensement].
- XVII. De vesperis solemnibus [vêpres solennelles].
- XVIII. De matutinis et laudibus solemnibus [matines et laudes solennelles].
- XIX. De aspersione aquae lustralis diebus dominicis ante missam singulisque diebus post completorium facienda.



- XX. De processionibus seu supplicationibus et forma in eis servanda.
- XXI. De diversitate missarum [votives, défunts, canon,...]
- XXII. De missa solemni [messe solennelle].
- XXIII. De missa solemni pro defunctis [messe solennelle pour les défunts].
- XXIV. De missa quae cantatur sine ministris.
- XXV. De missa nova.
- XXVI. De communionem fratrum [communion des frères].
- XXVII. De humiliationibus seu satisfactionibus errantium, delinquentium et tarde venientium.
- XXVIII. Ordo ad recipiendum praelatum.
- XXIX. Ordo ad recipiendum processionaliter imperatorem.
- XXX. Ordo ad recipiendum processionaliter regem.
- XXXI. Ordo ad recipiendum processionaliter principem magnae potentiae.
- XXXII. Ordo ad recipiendum processionaliter imperatricem vel reginam.
- XXXIII. Ordo ad recipiendum processionaliter principissam magnae potentiae.

### *Liber secundus.*

- I. De munere caeremoniarum [cérémoniaire].
- II.
  - 1. De officio sacristae [sacristain].
  - 2. De coadjutore sacristae.
  - 3. Modus eluendi maculas e linteis, aliaque sacristiae seu ecclesiae suppellectili.
  - 4. De altari et ecclesiae ornamentis [autel et ornements de l'église].
  - 5. De ecclesiae ornamentis conficiendis.
  - 6. De hostiis conficiendis.
  - 7. De candelabris et cereis.
  - 8. De lampadibus.
  - 9. De significanda hora operis Dei.
- III.
  - 1. De modo ministrandi sacerdoti antequam pergat ad altare.
  - 2. De modo ministrandi sacerdoti in missae sacrificio.
  - 3. De quibusdam regulis generalibus pro hoc ministerio.
- IV. De munere acolythorum [acolytes].
- V. De munere acolythi vas aquae benedictae in absolutionibus et exequiis defunctorum ministrantis.
- VI. De officio thuriferarii [thuriféraire].
- VII. De officio subdiaconi [sous-diacre].
- VIII. De officio diaconi [diacre].
- IX. De munere cantorum [chantres].
- X. De munere hebdomadarii [hebdomadier].
- XI. De munere sacerdotis coram praelatis celebrantis.
- XII. De munere superioris quoad chorum.

### *Liber tertius.*

- I. De tempore Adventus [Avent].
- II. De festis tempore Adventus occurrentibus.
- III. De vigilia et de die Natali Domini nostri Jesu Christi.
- IV. De festis mensis januarii [fêtes du mois de janvier].
- V. De dominicis post Epiphaniam.
- VI. De festis mensis februarii.
- VII. De festis in mense martio occurrentibus.
- VIII. De dominicis Septuagesimae, Sexagesimae et Quinquagesimae [Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime].
- IX. De feria quarta Cinerum [Cendres].

## Bénédictins 1621

- X. De dominicis et feriis Quadragesimae.
- XI. De dominica Palmarum [dimanche des Rameaux].
- XII. De praeparandis pro officiis Majoris Hebdomadae celebrandis.
- XIII. De matutinis Tenebrarum, quartae, quintae et sextae feriae Majoris Hebdomadae [Ténèbres].
- XIV. De officio et missa feriae quintae in Caena Domini [Jeudi Saint].
- XV. De Mandato seu lotione pedum.
- XVI. 1. De officio feriae sextae in Parasceve [Vendredi Saint].  
2. De denudatione et adoratione Crucis.  
3. De processione et reliquo officio ejusdem feriae sextae.
- XVII. De Sabbato Sancto [Samedi Saint].
- XVIII. De dominica Resurrectionis et tempore Paschali [Pâques et temps pascal].
- XIX. De festo S. Marci Evangelistae mense aprili occurrente.
- XX. De festis mensis maii.
- XXI. De Rogationibus et litanis minoribus, vigilia et festo Ascensionis [Rogations et litanies mineures, Ascension].
- XXII. De vigilia et festo Pentecostes [Pentecôte].
- XXIII. De festo Sanctissimae Trinitatis [Trinité].
- XXIV. De festo Sacratissimi Corporis Christi [Fête-Dieu].
- XXV. De festis junii.
- XXVI. De festis mensis julii.
- XXVII. De festis mensis augusti.
- XXVIII. De festis mensis septembris.
- XXIX. De festis mensis octobris.
- XXX. De mense novembri.
- XXXI. De festo mensis novembris.

# Bénédictines Fontevraud 1628

## *Cérémonial de l'ordre de Font-Evrauld.*

À Paris, chez Jean de Heuqueville, rue Saint-Jacques, à la Paix. MDCXXVIII. Avec approbation, et permission des supérieurs.

En français.  
Monastique (bénédictines).  
Paris, Jean de Heuqueville, 1628.

### Mentions de commanditaire / destinataires

L'abbesse Louise de Bourbon d'après le mandement. / Bénédictines de Fontevraud.

### Descriptif

In-8° ; 18 x 11,5 cm. ; (8) 400 (7) p. ; au titre, armes de Louise de Bourbon, abbesse de Fontevraud.

Pièces liminaires : Mandement de Louise de Bourbon, abbesse de Fontevraud, aux prieures et religieuses de l'ordre (23 décembre 1626) ; Consentement au mandement de la sœur Jeanne Baptiste de Bourbon, coadjutrice et abbesse désignée de Fontevraud (23 décembre 1626).

Approbations des docteurs : F. Jean de Horis, religieux prêtre profès de l'abbaye de Marmoutier (20 février 1627) ; Charles Patu et Jean Laisne, docteurs en la faculté de théologie de Paris (23 février 1627).

Permission d'imprimer de l'abbesse (23 décembre 1626).

Fin : Table des matières ; Index des psaumes.

### Remarques

De larges parties relèvent du rituel (parties VI à XII). Le Répertoire des rituels indique que l'ouvrage est suivi du *Psalterium Davidis...* Parisiis, apud Joannem de Heuqueville (à l'exception de l'exemplaire de la BnF). Nombreux répons et antiennes de procession notés (*Salvator mundi, Regina Mundi, Overa summa...*) ; nombreux répons, antiennes et psaumes notés pour la Semaine sainte ; antiennes et versets pour le Mandatum ordinaire ; répons *Subvenite* pour le décès d'une religieuse ; répons, antiennes et chants divers pour les funérailles (*Libera me Domine, In paradisum, Requiem aeternam...*). Sans privilège.

Exemplaire consulté : BnF [B. 6548 (sur la reliure : « ex bibliotheca Fuliensium Sancti-Bernardi Parisiensis » ; « ex bib. Ful. Par. S. Bern. »).

Répertoire des rituels : n° 1986.

### Contenu

Chapitre I. Des offices et officières du chœur.

II. Des processions.

III. Des chapitres solennels et ordinaires de toutes les semaines.

IV. De la cérémonie des Jours saints.

V. De l'office des morts pour le lendemain de la Toussaint et autres jours de l'année.

VI. Cérémonie de la vêtue d'habit de religion.

VII. Cérémonie de la profession des vœux de religion.

VIII. Cérémonie du commandement ou Mandatum ordinaire de tous les mois de l'année.

IX. Manière d'administrer le Saint-Sacrement aux malades.

## Bénédictines Fontevraud 1628

- X. Manière d'administrer l'extrême-onction aux malades.
- XI. Manière de visiter et consoler une religieuse avant sa mort.
- XII. Manière d'assister et recommander à Dieu une religieuse en l'agonie.
- XIII. De l'ordre des cérémonies des funérailles.
- XIV. De l'office des funérailles.
- XV. Des cérémonies de la sonnerie des cloches.

Le jubilé de saint Bernard.

## Monastique 1634

*Caeremoniale monasticum romano accomodatum. Denuo recognitum et diligenter emendatum.*

Lutetiae Parisiorum. Apud Joannem Germont, et Joannem Billaine, via Jacobaea, sub signo sancti Benedicti, et sancti Augustini. MDCXXXIV.

En latin.

Type monastique (bénédictin).

Paris, Jean Germon et Jean Billaine, 1634.

### Descriptif

In-8° ; 18 x 11,5 cm ; (2) – 402 – (6) p.

Au titre, figure de l'Annonciation.

Fin : Table des matières.

### Remarques

Sans pièces liminaires, approbation ni privilège.

Nombreux passages consacrés aux règles dans les petites congrégations.

Exemplaire consulté : BnF, [B-6388 (ex-libris : « ex bibliotheca Fulienſium Sti Bernardi Parisiensis » ; notes, renvois et corrections manuscrites tout au long de l'ouvrage).

### Contenu

*Pars prima.* De caeremoniis communibus.

- I. De munere caeremoniarum.
- II. De modestia, habitu et ritibus in choro retinendis.
- III. De modo et tempore formandi signum Crucis.
- IV. De pectoris tunctionibus.
- V. De cantu et quatenam canenda et quatenam in directum canenda sunt.
- VI. Quatenam in pulpito in medio chori sint canenda.
- VII. De inclinationibus.
- VIII. De genuflexionibus et prostratione.
- IX. De statione, quando et quomodo vertenda facies ad altare et ad alterutrum.
- X. Quando sedendum.
- XI. Quando tegenda vel detegenda sint capita.

*Pars secunda.* De officiis ministrorum Ecclesiae.

- I.
  1. De officio sacristae.
  2. De coadjutore sacristae.
  3. De candelabris et cereis.
  4. De campanis ecclesiae et earum usu.
- II.
  1. De officio acolythi in missis privatis ministrantis.
  2. De ratione inserviendi missae privatae, cui interest praelatus aliquis, vel princeps saecularis.
  3. De quibusdam regulis generalibus pro hoc ministerio.
- III.
  1. De munere acolythorum in officiis divinis.
  2. De munere acolythorum in matutinis et laudibus.
  3. De munere acolythorum in horis diei.
  4. De munere acolythorum in missis solemnibus.
  5. De munere acolythorum in missis et exequiis defunctorum.

- IV. De munere acolythi vas aquae benedictae in absolutionibus et exequiis defunctorum ministrantis.
- V.
  - 1. De officio thuriferarii missae solemnii ministrantis.
  - 2. De munere thuriferarii in matutinis et laudibus solemnibus.
  - 3. De munere thuriferarii in vesperis solemnibus.
  - 4. De officio thuriferarii in missa et exequiis defunctorum.
- VI.
  - 1. De officio subdiaconi in missa solemnii.
  - 2. De officio subdiaconi in missis solemnibus pro defunctis.
- VII.
  - 1. De officio diaconi in missa solemnii.
  - 2. De officio diaconi in missa solemnii pro defunctis.
- VIII.
  - 1. De munere cantorum in officiis communibus.
  - 2. De officio cantorum in vesperis solemnibus.
  - 3. De munere cantorum in missis solemnibus.
- IX. De munere hebdomadarii.
- X. De munere sacerdotis coram praelatis celebrantis.
- XI. De munere superioris quoad chorum.

*Pars tertia.* De officiis communibus.

- I. De thurificatione.
- II. De vesperis solemnibus.
- III. De matutinis et laudibus solemnibus.
- IV. De aspersione aquae benedictae diebus dominicis ante missam singulisque diebus post completorium.
- V. De processionibus et forma in eis servanda.
- VI. De missa [subdivisions].
- VII. De organo.
- VIII. De missa solemnii.
- IX. De missa conventuali quae cum duobus ceroferariis et thuriferario tantum celebratur.
- X. De missa conventuali cum duobus solis acolythis.
- XI. De missa solemnii pro defunctis.
- XII. De missa cantata cum uno acolytho.
- XIII. De communione fratrum.
- XIV. De missa nova.
- XV. De missa solemnii coram SS. Sacramento exposito.
- XVI. De missa solemnii coram praelatis et principibus viris.

*Pars quarta.* De peculiaribus quorundam dierum et festorum infra annum occurrentium ritibus.

- I. De divisione et celebratione festorum.
- II. De tempore Adventus.
- III. De festis tempore Adventus occurrentibus.
- IV. De vigilia et de die Natali Domini nostri Jesu Christi.
- V. De festis mensis januarii.
- VI. De festis mensis februarii.
- VII. De festis mensis martii.
- VIII. De dominicis Septuagesimae, Sexagesimae et Quinquagesimae.
- IX. De feria quarta Cinerum.
- X. De dominicis et feriis Quadragesimae.
- XI. De dominica Palmarum.
- XII. De matutinis Tenebrarum, quartae, quintae et sextae feriae Majoris Hebdomadae.
- XIII. De officio feriae quintae in Coena Domini.

- XIV. De Mandato seu lotione pedum.
- XV.
  - 1. De officio feriae sextae in Parasceve.
  - 2. De denudatione et adoratione Crucis.
  - 3. De processione et reliquo officio ejusdem feriae sextae.
- XVI. De Sabbato sancto.
- XVII. De dominica Resurrectionis et tempore Paschali.
- XVIII.
  - 1. De litiis majoribus et minoribus ac festis tempore Paschali occurrentibus.
  - 2. De festo Ascensionis Domini.
  - 3. De festo SS. Apostolorum Philippi et Jacobi.
  - 4. De vigilia et festo Pentecostes.
- XIX. De festo SS. Trinitatis.
- XX.
  - 1. De festo Sacratissimi Corporis Christi.
  - 2. Modus servandus si processio fiat ante missam.
  - 3. Quomodo SS. Sacramentum ante vespas exponendum.
  - 4. Modus reponendi SS. Sacramentum post completorium diei festi.
  - 5. Quomodo infra hebdomadam SS. Sacramentum post completorium recludatur.
  - 6. Quomodo SS. Sacramentum ante majus sacrum exponatur.
  - 7. De expositione Sanctissimi Sacramenti ante vespas infra Octavam.
  - 8. De die octava SS. Sacramenti.
- XXI. De vigilia et festo S. Joannis Baptistae.
- XXII. De festis octobris.
- XXIII. De commemoratione omnium fidelium defunctorum.
- XXIV. De festo patroni seu titularis ecclesiae.
- XXV. De significanda hora operis Dei.
- XXVI. Animadversiones quaedam.

## Récollets Sainte-Marie-Madeleine 1635

*Au nom de nostre seigneur Jésus-Christ : cérémonial pour les frères mineurs recollects de la province de Sainte-Marie-Magdeleine, dressé suivant le décret qui en fut fait par tous les vocaux, au chapitre tenu au convent de la Baumete, le troisieme jour de janvier mil six cens vingt-neuf.*

---

À La Flèche, Par George Griveau, imprimeur du roy et du collège royal, MDCXXXV.

En français.  
Monastique (famille franciscaine).  
La Flèche, George Griveau, 1635.

### Mentions de commanditaire / destinataires

Le Chapitre provincial. / Les frères mineurs recollects de la province de Sainte-Marie-Magdeleine.

### Descriptif

17 x 12 cm. ; [16]-476 p. ; au titre, marque de G. Griveau.  
Pièce liminaire : Table des matières.

### Remarque

La quatrième partie relève du rituel.

Exemplaire consulté : BnF [Rés. B. 6563.  
Répertoire des rituels: n° 2254.

### Contenu

*Première partie.* Du divin office.

Chapitre premier. Ce que les religieux doivent observer à l'entrée et à la sortie des églises et du chœur.

- II. Des officiers du couvent et de la table semainière.
- III. Les charges de l'hebdomadier.
- IV. Les charges du second hebdomadier.
- V. Les charges communes du versiculier et de l'acolyte.
- VI. Autres charges du versiculier.
- VII. Autres charges de l'acolyte ou second versiculier.
- VIII. Comme il faut sonner l'office.
- IX. Comme il faut chanter le divin office.
- X. Des cérémonies qu'il faut garder au chœur durant le divin office.
- XI. Des cierges qu'il faut allumer durant l'office divin et de la lampe qui doit brûler devant le Saint-Sacrement.
- XII. Avis généraux pour le divin office.
- XIII. De matines.
- XIV. De prime, tierce, sexte et none.
- XV. De vêpres et complies.
- XVI. Du petit office de la Sainte-Vierge, des offices des défunts, des psaumes graduels et pénitentiels.
- XVII. De l'oraison mentale et de la recollection du matin.
- XVIII. De l'indulgence de la religion et de la salutation angélique.
- XIX. Des suffrages qu'il faut dire durant la discipline et es autres lieux.
- XX. De la bénédiction des tables et des grâces après le repas.
- XXI. De la collation du soir.



## Récollets Sainte-Marie-Madeleine 1635

- XXII. Des suffrages du chapitre local.
- XXIII. Les suffrages du lavement des pieds.
- XXIV. Suffrages avant et après les leçons d'un Père maître ou d'un lecteur.
- XXV. Suffrages avant les chapitres et congrégations et dans le définitoire.

*Seconde partie.* De la célébration des messes, des communions et autres choses qui en dépendent.

- I. Des messes en général.
- II. Avis touchant les ornements et parements de l'autel.
- III. Avis généraux pour les prêtres.
- IV. De ce qu'on doit observer quand le Saint-Sacrement est exposé et quand on communie.
- V. Comme il faut sonner les messes.
- VI. Des messes conventuelles et des cierges qu'il y faut allumer.
- VII. Comme le serviteur des messes doit aider à vêtir et conduire le célébrant à l'autel.
- VIII. Comme il faut servir les messes privées.
- IX. Comme et quand il faut servir les messes avec des acolytes revêtus de surplis.
- X. Avis touchant les encensements.
- XI. Comme les acolytes revêtus de surplis doivent servir la messe en laquelle on donne de l'encens.
- XII. Des messes conventuelles des défunts et comme il les faut servir.
- XIII. Ce qu'il faut observer en une première messe.
- XIV. Comme il faut célébrer et servir la messe devant un cardinal ou un légat ; un primat, archevêque ou évêque ès lieux de leur juridiction.
- XV. Comme il faut célébrer et servir la messe devant un prince.
- XVI. De l'eau bénite.
- XVII. Ce qu'il faut observer entendant la messe dans le couvent ou dehors.
- XVIII. De la confession des frères.
- XIX. De la communion.
- XX. De la prédication.
- XXI. Les charges du sacristain.

*Troisième partie.* Des particulières cérémonies qu'il faut observer durant l'année tant aux processions qu'ès autres offices extraordinaires.

- I. De ce qu'il faut observer en l'Avent.
- II. De la lecture du martyrologe, de la vigile de Noël.
- III. De la fête de Noël.
- IV. De l'Épiphanie.
- V. Des processions qui se font dans le couvent.
- VI. De la bénédiction des cierges et procession du jour de la Purification.
- VII. Du jour des Cendres.
- VIII. Pour le temps de Carême.
- IX. Du dimanche des Rameaux.
- X. Avis généraux pour la Semaine sainte.
- XI. Du Jeudi saint.
- XII. De la bénédiction des tables du Jeudi et Vendredi saint.
- XIII. Du lavement des pieds.
- XIV. Du Vendredi saint.
- XV. De l'office du Samedi saint.
- XVI. Comme il faut célébrer la messe du Samedi saint.
- XVII. Du cierge pascal.

## Récollets Sainte-Marie-Madeleine 1635

- XVIII. Du jour de Pâques.
- XIX. Des processions du jour de Saint-Marc et des Rogations.
- XX. De la fête de l'Ascension.
- XXI. Du samedi vigile de la Pentecôte.
- XXII. Comme il faut assister à la procession générale du Saint-Sacrement et aux autres temps.
- XXIII. Pour le dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement.
- XXIV. Comme il faut exposer et estuier le Saint-Sacrement.
- XXV. Du jour de la commémoration des trépassés.

*Quatrième partie.* Des cérémonies de la religion, lesquelles se pratiquent en diverses occurrences.

- I. La manière de recevoir les novices à l'habit.
- II. La manière de recevoir les novices à profession.
- III. La manière de recevoir à la réforme les frères de l'Observance.
- IV. Comme ceux qui viennent de l'Observance doivent réitérer leur profession.
- V. La manière de recevoir à l'habit les frères tierceres ou oblats.
- VI. Comme il faut recevoir les frères tierceres ou oblats à la profession.
- VII. Comme il faut recevoir au Tiers Ordre les séculiers.
- VIII. La forme d'admettre à la profession du Tiers Ordre les séculiers.
- IX. La manière de recevoir une personne seule à la confrérie du Cordon de notre séraphique Père Saint-François.
- X. La manière de donner l'habit de notre religion à des enfants ou autres personnes séculières et comme il le faut ôter.
- XI. Comme il faut donner le Saint-Viatique à un religieux.
- XII. Comme il faut administrer le sacrement de l'Extrême-Onction aux frères malades.
- XIII. La manière d'aider un frère qui serait en évident danger de mort.
- XIV. Des derniers devoirs qu'il faut rendre aux frères agonisants.
- XV. Des devoirs qu'il faut rendre à un frère fraîchement décédé.
- XVI. Du convoi d'un frère défunt.
- XVII. De l'enterrement d'un frère défunt.
- XVIII. De l'absolution après la messe.
- XIX. Ce qu'il faut faire quand les religieux assistent au convoi d'un prince, prélat, fondateur, syndic ou autre personne séculière et quand il faut enterrer quelque séculier en nos églises.
- XX. La manière d'enterrer des enfants.
- XXI. Manière de vêtir de l'habit de l'ordre des personnes mourantes.

*Cinquième partie.* Des processions extraordinaires, bénédictions, absolutions et autres prières solennelles accoutumées en notre sainte Province.

- I. De la procession du Chapitre.
- II. Des processions qui viennent en nos églises.
- III. De la procession de la confrérie du Cordon.
- IV. La manière de recevoir en nos couvents un légat apostolique ou l'évêque du diocèse ou un prince ou princesse souveraine.
- V. La manière de recevoir notre révérendissime Père Général.
- VI. De la visite du Saint-Sacrement et des reliques des saints.
- VII. La manière d'absoudre les apostats.
- VIII. La manière d'absoudre un hérétique.
- IX. La manière de donner l'absolution ès veilles des bonnes fêtes et après les visites des prélats majeurs.

## Récollets Sainte-Marie-Madeleine 1635

- X. Prières publiques pour des nécessités pressantes.
- XI. Comme il faut recevoir processionnellement des reliques des saints.
- XII. Suffrages ordinaires après vêpres et matines pour diverses nécessités.
- XIII. Des bénédictions dont l'Église se sert ordinairement.
- XIV. La bénédiction de quelque ornement particulier.
- XV. La bénédiction d'une image de la sainte Vierge.
- XVI. La bénédiction des images des autres saints.
- XVII. La bénédiction des châsses ou autres vaisseaux pour mettre les reliques des saints.
- XVIII. La bénédiction d'une nouvelle église ou chapelle.
- XIX. Des bénédictions que les supérieurs donnent aux religieux.

## Récollets Saint-Bernardin 1646

*Cerimoniale ecclesiasticum. Ad usus fratrum minorum in provincia Sancti-Bernardi recollectorum.*

Avenione, ex typographia Jacobi Bramereau, sanctissimi Domini nostri, urbis, et universitatis typographi. Ex superiorum permissu. MDCXXXVI.

En latin.  
Monastique (famille franciscaine).  
Avignon, Jacques Bramereau, 1646.

### Mention de destinataires

Les récollets de la province de Saint-Bernard, d'après le titre.

### Descriptif

In-8° ; 18 x 11 cm. ; (8) - 505 - (7) p. ; au titre, la croix sur fond de paysage.  
Pièce liminaire : Epistola signée de F. Marc de Broduno, ministre provincial.  
[Approbation du Chapitre :] Ex tabula definitionis capituli die 15... celebrati.  
Cerimoniale ecclesiasticum admittitur et ad apicem observabitur : F. Marc de Broduno, ministre provincial, F. Fulgentius Brunus, ex-provincial, F. Antoine Robertus, custos, F. Eusèbe Blancus, diffinitor, F. Joseph Seiron, diffinitor, F. Alexis Ramade, diffinitor, F. Salvator Ruffy, diffinitor (15 octobre 1644).  
Fin : Exhortatio ; Table des matières.

### Remarque :

Contenu relevant largement du rituel. Sans privilège.

Exemplaire consulté : BnF [B. 6392 (« ex-libris Recollectorum conventus Parisiensis »)].  
Répertoire des rituels : n° 2255.

### Contenu

- Chapitre 1. De regula et vita minorum fratrum.
2. De iis qui volunt vitam istam accipere et quomodo recipi debeant.
  3. De divino officio.
  4. De jejunio et solemnitatibus eo durante occurrentibus [jeûne].
  5. Quomodo fratres debeant ire per mundum.
  6. Quomodo nostri sollicitam curam gerant pro necessitatibus infirmorum.
  7. De cura pro mortuis habenda.
  8. De modo laborandi ministrorum ecclesiae.
  9. Quod fratres denarios aut pecuniam non recipiant.
  10. De poenitentia fratribus peccantibus imponenda.
  11. De electione generalis ministri et capitulo Pentecostes.
  12. De praedicatoribus [prêcheurs].
  13. De admonitione et correctione fratrum.
  14. Quod fratres non ingrediantur monasteria monialium.
  15. De euntibus inter sarracenos et alios infideles. [nombreuses sous-parties non détaillées ici].

## Galice Carmélites déchaussées 1659

*Ceremonial pour l'usage des religieuses carmelites deschaussée de l'ordre de Nostre Dame du Mont Carmel erigé en France selon la premiere regle, composé conformement aux usages de l'ordre par le reverend pere Dom Augustin Galice, general des reverends peres de la congregation de S. Paul, dits Bernabites, à la priere des superieurs desdites religieuses.*

---

À Paris, Chez Georges Josse, rue Saint Jacques, à la Couronne d'épines. M. DC. LIX.

En français.

Type monastique ?

Paris, Georges Josse, 1659.

### Auteur

Dom Augustin Galice d'après le titre. Toutefois, la lettre aux religieuses précise que le cérémonial a été composé par « des personnes tres experimentées en ces matieres » avec l'aide des supérieurs Charton, de Gamache et Grandin.

### Mention de commanditaires / destinataires

Les supérieurs J. Charton, C. de Gamache et M. Grandin d'après la lettre aux religieuses / Carmélites déchaussées de France.

### Descriptif

In-4° ; 26,5 x 19 cm. ; (11) – 479 – (10) – 22 p. ; au titre, marque du libraire.

Illustrations : après les pièces liminaires, 3 planches pleine page (grand format plié en 4) représentant les façades de l'église et les plans de second étage et du rez-de-chaussée d'un monastère précédées de plusieurs pages d'explications de ces plans ; Table des offices du chœur (p. 82) ; Table des offices domestiques (p. 294) ; Table pour balayer (p. 296).

Pièces liminaires : Lettre aux religieuses de Notre-Dame du Mont Carmel par leurs supérieurs M. Charton, de Gamache et Grandin « pour approuver et leur adresser le ceremonial qu'ils ont fait composer pour l'usage dudit ordre » (10 décembre 1658).

À la fin : Table des matières ; Règlements pour les carmélites de la réforme de sainte Thérèse en France (4 septembre 1748).

### Remarques

Cérémonial « hybride » mêlant coutumier, cérémonial et rituel. Comporte ainsi une partie consacrée à la description des lieux monastiques (Livre 1).

Exemplaire consulté : BnF [B 2474.

### Contenu

*Livre premier.* De la description et du dessein des lieux nommés dans le cérémonial, où les religieuses doivent pratiquer leurs cérémonies.

- I. De l'église.
- II. De la construction des autels.
- III. De la sacristie et du sacraire.
- IV. Du chœur des religieuses.
- V. De la grande grille du chœur.
- VI. De la grille de communion.
- VII. De l'avant-chœur.

- VIII. Du clocher.
- IX. De l'oratoire du Saint-Sacrement.
- X. Du lieu pour garder les reliques.
- XI. Des confessionnaux.
- XII. De la chapelle de l'infirmerie.
- XIII. Du cimetière.
- XIV. Du chapitre.
- XV. Du noviciat.
- XVI. Du réfectoire.
- XVII. Des hermitages.

*Livre second.* De l'office divin.

- I. Pour quelles fins on se transporte à l'avant-chœur.
- II. Quand on doit porter les manteaux et les grands voiles avec les livres.
- III. De l'entrée et des situations au chœur.
- IV. Du temps et de l'heure de la messe et du divin office.
- V. Du chant et de la psalmodie en général.
- VI. Du chant et du récit pour l'office.
- VII. Du chant et autres cérémonies pour les messes.
- VIII. De la grande grille du chœur.
- IX. Du signe de la croix.
- X. Des diverses dispositions du corps où les religieuses doivent être au chœur.
- XI. Quand il faut s'asseoir ou être debout.
- XII. Quand les deux parties du chœur se regarderont et quand elles tourneront le visage vers le Saint-Sacrement.
- XIII. Des prosternements.
- XIV. Des genuflexions.
- XV. Des inclinations.
- XVI. Quelques avertissements sur les règles précédentes.
- XVII. De la modestie et du silence au chœur.
- XVIII. Des pénitences et de la précaution contre les fautes au divin service.
- XIX. De la sortie du chœur.

*Livre troisième.* Des officières du chœur et des règlements qui leur sont particuliers.

- I. De la table pour les officières du chœur [illustration].
- II. Des devoirs de la prieure et de la sous-prieure.
- III. Quelques règlements communs à tous le chœur.
- IV. De la semainière.
- V. Des chantres.
- VI. Des lectrices des leçons.
- VII. De la lectrice du martyrologe.
- VIII. Des versiculaires.
- IX. La manière de suppléer aux officières absentes.

*Livre quatrième.* Des cérémonies des jours solennels et des fêtes principales de l'année.

- I. De l'Avent.
- II. Pour le jour de Noël.
- III. Au jour des Rois.
- IV. Pour le jour et fête de la Purification de la très sainte Vierge.
- V. Pour le jour des Cendres.
- VI. Du dimanche de la Passion.
- VII. Du dimanche des Rameaux.

- VIII. Pour les trois jours de Ténèbres.
- IX. Pour le Jeudi saint.
- X. Du Vendredi saint.
- XI. Pour le Samedi saint.
- XII. Pour le saint jour de Pâques.
- XIII. Des litanies de Saint-Marc et des Rogations.
- XIV. Pour le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur.
- XV. De la veille et du jour de la Pentecôte.
- XVI. Pour la solennité du Saint-Sacrement.
- XVII. Pour le jour de Saint-Luc.
- XVIII. Pour le jour de la Commémoration des morts.
- XIX. Pour le jour de la Présentation de la Vierge.
- XX. Du petit office de la Vierge.
- XXI. De l'office et de la messe des morts.
- XXII. Des processions.
- XXIII. De la procession, réception et exposition des sacrées reliques.

*Livre cinquième.* Des choses extérieures qui précèdent et qui accompagnent les actions dont il est parlé aux livres précédents et dans les suivants.

- I. De l'usage des cloches.
- II. Des couleurs des parements.
- III. Éclaircissement sur les rubriques du missel.
- IV. De la parure et ornement des autels.
- V. Du tabernacle du grand autel et de la parure de l'oratoire.
- VI. Des tableaux.
- VII. Des calices, patène, ciboire, soleils et de quelques autres vases.
- VIII. Des habits et autres meubles et lingers etc.
- IX. Des chasubles, tuniques, étoles, manipules et chapes.
- X. Des cierges et des lampes.

*Livre sixième.* De la réception des sacrements, de l'oraison et de plusieurs autres saintes actions de la vie religieuse.

- I. Des confessions.
- II. De la communion.
- III. De la communion des malades.
- IV. De la confirmation.
- V. De l'eau bénite.
- VI. Du Salve Regina qui se chante les samedis et des trois saluts du jour.
- VII. De l'oraison mentale.
- VIII. Pour ouïr les sermons.
- IX. De l'examen de conscience.
- X. De la bénédiction et de l'entrée à la table.
- XI. De la lecture de la table et de la lectrice.
- XII. De la serveuse.
- XIII. De la modestie des sœurs à table.
- XIV. Des mortifications qui se font au réfectoire.
- XV. De l'action de grâces et de la sortie du réfectoire.
- XVI. De la seconde table.
- XVII. Forme de la table des offices domestiques [illustration].
- XVIII. Forme de la table pour balayer [illustration].

*Livre septième.* Contenant les cérémonies moins ordinaires.

- I. Des règlements qui sont communs aux élections des prieures, sous-prieures et dépositaires.
- II. De l'élection de la prieure.
- III. De l'élection de la sous-prieure et des dépositaires.
- IV. Des cérémonies communes de l'habit, de la profession et du voile.
- V. De l'habit en particulier.
- VI. De la profession.
- VII. Pour donner le voile après la profession.
- VIII. Pour la réception et visite des évêques.
- IX. Pour la réception du roi, de la reine et des princesses.

*Livre huitième.* Des cérémonies de l'extrême-onction, des obsèques et de la sépulture.

- I. De l'extrême-onction et de l'assistance que l'on doit aux malades.
- II. De l'ordre pour porter le corps de la défunte au chœur.
- III. Les préparatifs de l'enterrement.
- IV. De l'enterrement des religieuses.
- V. De l'enterrement que l'on est obligé de faire durant la Semaine Sainte.
- VI. Pour la sépulture des séculiers qui seront enterrés dans les églises ou dans le cloître des monastères et de la manière de les recevoir.
- VII. De la sépulture des filles mortes avant l'usage de raison.

*Livre neuvième.* De quelques prières particulières et de la forme de chanter.

- I. Des prières.
- II. Paraphrase du psaume 121 *Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi etc.* approprié à l'entrée des religieuses au chœur : la chantré commence, le premier chœur la suit.
- III. Paraphrase sur le psaume 44 *Venite exultemus Domino etc.* pour les chantres qui disent l'invitatoire.
- IV. Paraphrase sur le psaume 66 *Deus misereatur nostri etc.* que l'on dit à la sortie du chœur.
- V. Paraphrase sur le psaume 124 *De profundis etc.*
- VI. Pour l'intelligence des deux tablettes, de l'occurrence et de la concurrence.
- VII. De la forme du chant et du récit.

*Livre dixième.* Contenant quelques cérémonies qu'on observe hors du chœur et plusieurs règlements nécessaires à la discipline régulière.

- I. Du chapitre des coupes.
- II. De la zélatrice.
- III. De la discipline.
- IV. Du chapitre des affaires.
- V. De la visite.
- VI. De la réception et entrée des novices.
- VII. Du noviciat et de l'éducation des novices.
- VIII. De la façon de demander l'habit et la profession.
- IX. La manière de recevoir les novices à l'habit et à la profession.
- X. De quelques avis et règlements particuliers sur la prise d'habit et la profession des religieuses.
- XI. Quelques avis touchant les confesseurs.
- XII. Avis particuliers sur les élections.
- XIII. De plusieurs prières et dévotions particulières de l'ordre.
- XIV. De l'heure d'être ensemble après le repas.
- XV. Des sentences qui doivent être écrites en divers lieux du monastère.



*Livre onzième.* De la clôture.

- I. De l'origine de la clôture et de son obligation.
- II. Des murs de la clôture, des fenêtres du dehors et du logement des domestiques.
- III. De la porte de la clôture et de quelques devoirs de la portière.
- IV. Des tours.
- V. Des grilles, du parloir, des confessionnaux et de l'infirmierie.
- VI. Des accès et vues actives et passives.
- VII. De quelques devoirs qui regardent l'office de la portière.
- VIII. De quelques devoirs de la sacristine, à raison du tour de la sacristie.
- IX. Des entrées des séculiers dans les monastères.
- X. Des causes légitimes pour lesquelles les religieuses peuvent sortir de la clôture.
- XI. Ce que les religieuses doivent observer allant d'un monastère à un autre.
- XII. Ce que la prieure doit observer quand elle va visiter un monastère qu'elle fait bâtir.

## Chanoines augustins France 1659

*Caeremoniale Romanum ad usum canonicorum regularium  
Sancti Augustini congreg. Gallicanae,  
jussu et auctoritate capituli generalis editum.*

Parisiis, Apud Jacobum Langlois, typographum regium,  
in monte S. Genovefae, Reginae Paris. M DC LIX.

En latin.

Type capitulaire (génévéfains).

Paris, Jacques Langlois, 1659.

### Mentions de commanditaire / destinataires

Le chapitre général (d'après le titre). / Génévéfains (chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin de la congrégation de France).

### Descriptif

In-8° ; 18 x 11 cm. ; (16) – 278 p.

Pièces liminaires : Préface ; Lettre de Charles Faure [abbé de Sainte-Geneviève], (1644) ; table des matières.

### Remarques

Quelques passages relèvent du rituel.

Exemplaire consulté : BnF [B 100515 (« Ce livre est du thresor de l'abbaïe de Ste-Genevieve » ; « *ex libris S. Genovoefae Parisiensis* »).

Répertoire des rituels : n° 2301.

### Contenu

*Pars prima.* In qua agitur de ministris ecclesiae, que cujusque sint partes et qua ratione eas exercere debeat.

- I. De vesperis solemniter celebrandis in festis primi ordinis.
- II. De vesperis solemniter celebrandis in festis secundi ordinis.
- III. De matutinis et laudibus in diebus solemnioribus.
- IV. De missa solemniter celebranda, in qua agitur de officio celebrantis et omnium simul ministrorum [subdivisions]
- V. De presbytero assistente.
  1. De ejus officio in vesperis.
  2. De ejus officio in missa.
- VI. De officio diaconi.
- VII. De officio subdiaconi.
- VIII. De acolyto thuriferario.
  1. De ejus officio in vesperis.
  2. De ejus officio in missa.
- IX. De acolytis ceroferariis.
  1. De eorum officio in genere.
  2. De eorum officio in vesperis.
  3. De eorum officio in missa.
- X. De officio cantorum.
  1. De eorum officio in vesperis solemnibus.
  2. De eorum officio in missa solemni.
  3. De eorum officio in matutinis solemnibus.

## Chanoines augustins France 1659

- XI. De organo et organista.
- XII. De officio hebdomadarii.
- XIII. De officio sacristae.
- XIV. De thurificatione.
  - 1. De modo imponendi thus in thuribulum illudque benedicendi.
  - 2. De thurificatione in vesperis et missis solemnibus.
  - 3. De dispositione et motu corporis dum fit thurificatio.
  - 4. De thurificatione oblatorum in missa.
  - 5. De ordine thurificandi, sive in vesperis, sive in missis.
  - 6. De numero thurificationum et personis thurificandis.
  - 7. De thurificatione Sanctissimi Sacramenti expositi.

*Secunda pars.* Ritum servandum in celebratione missae sollemnis, privatae et pro defunctis complectitur.

- I. De missis votivis.
- II. Rubricae quaedam generales pro missis solemnibus vel privatis [subdivisions].
- III. De coloribus paramentorum.
- IV. De qualitate et usu paramentorum.
- V. Quaedam notanda circa ritum celebrandi missam.
- VI. De ornatu ecclesiae et praeparandis in ea.
- VII. De luminaribus et eorum numero.
- VIII. De missa conventuali.
- IX. De hora celebrandi missam conventualem.
- X. De missa minus sollemni cum diacono et subdiacono.
- XI. De missa conventuali cum uno acolyto.
- XII. De genufexionibus, inclinationibus, sessionibus et stationibus et de modo operiendi vel aperiendi caput et de osculo terrae in missa conventuali.
- XIII. De missa sollemni, quando expositum est Sanctissimum Sacramentum.
- XIV. Aliae caerimoniae communes tam privatis quam solemnibus missis exposito Sanctissimo Sacramento.
- XV. De prima missa novi sacerdotis.
- XVI. De missa sollemni coram praelatis in locis suae jurisdictionis.
- XVII. De missa privata coram episcopo in loco suae jurisdictionis.
- XVIII. De missa sollemni pro defunctis.
- XIX. De absolutione post missam.
- XX. Quaedam notanda circa missam pro defunctis.
- XXI. De modo ministrandi missis privatis.
  - 1. Regulae generales.
  - 2. Regulae particulares.
- XXII. De modo administrandi sacram communionem extra et intra missam.

*Pars tertia.* De divino officio et aliis quibusdam actionibus sacris.

- I. De his quae in divino officio cantantur vel tractim dicuntur et de ratione cantus.
- II. De variis ceremoniis in choro servandis.
  - 1. Quando standum in choro.
  - 2. Quando genuflectendum in choro.
  - 3. Quando inclinandum in choro.
  - 4. De modo operiendi vel aperiendi caput.
  - 5. De sessionibus in choro.
  - 6. De conversione ad altare.
  - 7. De signo Crucis faciendo.

## Chanoines augustins France 1659

- III. De aqua quae benedicatur singulis diebus dominicis et ejus aspersione.
  1. [Généralités]
  2. De processione.
  3. De aspersione aquae benedictae sine ministris sacris.
- IV. De vesperis quotidianis quae sine solemnitate dicuntur.
- V. De matutinis et aliis horis.
- VI. De officio parvo B. Mariae de 15 psalmis gradualibus et 7 poenitentialibus et de officio defunctorum.
- VII. De oratione 40 horarum et observandis in ea.
- VIII. De communione fratrum infirmorum.
- IX. De administratione extremae-unctionis.
- X. De fratrum sepultura.
- XI. Regulae generales benedictionum.
- XII. Ordo ad recipiendum praelatum in sua dioecesi seu regem vel principem.

*Quarta pars.* De ordinando officio pro varietate temporum et festorum quae occurrunt infra annum.

- I. De Adventus tempore.
- II. De vigilia et festo Nativitatis Domini.
- III. De festo Purificationis B. Mariae Virginis.
  1. De praeparandis in altari.
  2. De benedictione et distributione candelarum.
  3. De processione hujus diei.
- IV. De dominicis Septuagesimae, Sexagesimae et Quinquagesimae.
- V. De feria quarta Cinerum.
- VI. De dominicis Quadragesimae usque ad dominicam Palmarum.
- VII. De officio et missa in dominica Palmarum.
- VIII. De matutinis Tenebrarum quartae, quintae et sextae feriae Majoris Hebdomadae.
- IX. De officio et missa feriae quintae in coena Domini.
  1. De missa et communione.
  2. De processione hujus diei et denudatione altarium.
  3. De Mandato seu lotionem pedum.
- X. De officio feriae sextae in Parasceve.
  1. De praeparandis pro officio hujus diei.
  2. De officio hujus diei, de Passione et orationibus.
  3. De adoratione Crucis.
  4. De processione hujus diei.
- XI. De Sabbato Sancto.
  1. De praeparandis pro officio hujus diei.
  2. De benedictione novi ignis ac processione.
  3. De praeconio paschali et prophetiis.
  4. De benedictione fontium et litanis.
  5. De missa hujus diei, communione et vesperis.
- XII. Quaedam notanda pro tempore paschali.
- XIII. De litanis et processionibus majoribus et minoribus.
- XIV. De festo Ascensionis.
- XV. De vigilia et festo Pentecostes.
- XVI. De festo Sanctissimi Corporis Christi et processione.
- XVII. De proprio sanctorum.

Ordo caeremoniarum in vestitione novitiorum canonicorum regular. S. Augustini, Gallicanae congreg. observandus, una cum precibus in ea recitandis.

## Chanoines augustins France 1659

Ordo caeremoniarum in professione canonicorum regularium S. Augustini Gallicanae congregationis observandus, una cum precibus in ea recitandis.

Regulae observandae quando superior insigniis pontificalibus utitur.

Preces dicendae in fine capituli generalis vel provincialis, vel etiam in clausula visitationis.

Quaedam addenda ad caput 12, lib. 3.

## Vincent Doctrinaires 1667

*Ceremonial des Pères de la congrégation de la Doctrine chrestienne  
composé par le R.P. Jean Vincent, théologien de la mesme congrégation, selon  
l'ordonnance du chapitre general tenu dans Avignon l'année 1660.*

À Paris, Chez Georges Josse, rue Saint Jacques,  
à la Couronne d'épines. M. DC. LXVII.

En français.  
Type doctrinaire (clercs séculiers).  
Paris, Georges Josse, 1667.

### Auteur

Jean Vincent d'après le titre.

### Mentions de commanditaire / destinataires

Chapitre général d'Avignon en 1660 (cf. titre). / Doctrinaires (Pères de la Doctrine chrétienne).

### Descriptif

In-12 ; 14 x 8,5 cm. ; (10) – 168 – 9 p. ;  
Pièces liminaires : Épître de Jean Astier, supérieur général de la congrégation de la Doctrine chrétienne, aux pères et frères de la congrégation (s.d.) ; table des matières.  
Permission d'imprimer du R.P. général, signée par Jean Astier, supérieur général de la congrégation de la Doctrine chrétienne (8 mars 1664).

### Remarques

Cérémonial « hybride » mêlant coutumier, cérémonial et rituel (un Rituel a été «tiré» du Cérémonial, édité à Paris, Josse, 1667: cf. Répertoire des rituels: n° 2196).

Exemplaire consulté : BnF [B 41853 (ex-libris de la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, des Barnabites de Saint-Éloi et des Pères de la Doctrine chrétienne de Paris).

### Contenu

*Première partie.*

- I. Des cérémonies qu'il faut garder en recevant au noviciat.
- II. Des cérémonies qu'on doit garder recevant les novices à la profession.
- III. De la rénovation des vœux.

*Partie II.* Des cérémonies de la sainte messe, des sacrements et de l'office divin.

- I. Des cérémonies de la sainte messe en commun.
- II. Des cérémonies de la messe solennelle.
- III. Des cérémonies de la messe à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé.
- IV. Des cérémonies nécessaires pour exposer le Saint-Sacrement et donner la bénédiction.
- V. Des cérémonies en administrant l'Eucharistie aux malades.
- VI. Des cérémonies en l'administration de l'extrême-onction.
- VII. Des cérémonies aux obsèques.
- VIII. Des cérémonies en l'office divin.

*Troisième partie.* Des cérémonies dans les chapitres.

## Vincent Doctrinaires 1667

- I. Des cérémonies en chapitre général.
- II. Des cérémonies qu'il faut observer à l'élection du très révérend Père général.
- III. Des chapitres provinciaux.
- IV. Des chapitres particuliers des maisons.

*Quatrième partie.* Des cérémonies aux actions particulières commandées par nos règles.

- I. Des cérémonies à la première visite du très révérend Père général.
- II. Des cérémonies à la visite du révérend Père provincial.
- III. Des cérémonies du lever et de l'oraison.
- IV. De ce qu'il faut observer au réfectoire.
- V. De la salutation de l'ange.
- VI. De la prière du soir.
- VII. De la discipline.
- VIII. De la coulpe.
- IX. De la conférence spirituelle.
- X. De la recollection et des suffrages de chaque mois.
- XI. De la communion des frères.
- XII. De la conversation.

Indiction du chapitre général.

Indiction du chapitre provincial.

Lettres des provinces pour le chapitre général.

Lettres des discrets des maisons particulières pour assister au chapitre provincial.

Patentes pour l'élection du révérend père provincial.

Lettres patentes pour les recteurs.

Lettres pour envoyer aux ordres sacrés.

Lettres pour des obéissances particulières.

Formule des permissions.

Des lettres d'affiliation.

Formulaire des lettres d'affiliation.

Autre formulaire pour un prélat, etc.

Autre formulaire commun.

Observations sur le cérémonial.

## Beauvais Frères mineurs 1669

*Caeremoniale ecclesiasticum ad usum fratrum Minorum a F. A. de Beauvais, majoris conventus Parisiensis chori praefecto, collectum et accommodatum. Jussu et auctoritate superiorum.*

Parisiis. Apud Aegidium Blaizot in palatio Bavariae prope portam Sancti-Marcelli.  
MDCLXIX.

En latin.

Type monastique (famille franciscaine).

Paris, Gilles Blaizot, 1669.

### Auteur

Antoine de Beauvais.

### Mentions de commanditaires / destinataires.

Les ministres provinciaux des provinces confédérées d'après le décret. / Les frères mineurs.

### Descriptif

In-8° ; 18 x 11 cm. ; (12) - 503 - (6) p. ; au titre, armes de l'ordre de Saint-François.

Pièces liminaires : Avis au lecteur ; Table des matières ; Décret des ministres provinciaux des provinces confédérées, signé de F. Julien Brault, R. admod. PP. commiss. General. Secret. (Paris, 8 février, 1668).

### Remarques

La quatrième partie (bénédictions et les formules d'absolutions) relève plutôt du rituel. La partie non paginée en tête de l'ouvrage comporte l'adresse typographique suivante (p. [12]) : « Parisiis, ex typographia Vincentii du Moutier, via Carmelitana, in monte Sancti-Hilarii, sub signo speculi ». Nombreux passages mot pour mot identiques à certains passages du *Caeremoniale monasticum jussu et auctoritate capituli generalis congregationis Sancti-Mauri* de 1680 (cf. [Bénédictins Saint-Maur 1680]). Sans approbation et sans privilège.

Exemplaires consultés : BnF [B. 5245 (les p. (5) – (8) du début sont reliées entre les p. 498 et 499) ; Paris, Bibliothèque de la Maison de la Conférence de Évêques de France [144 OFM 1669.

Répertoire des rituels : n° 2257.

### Contenu

*Pars prima.* De caeremoniis communibus [cérémonies communes].

- I. De ingressu fratrum in chorum, egressu ac compositione corporis.
- II. Quomodo et quando inclinandum in choro.
- III. Quando genuflectendum in choro.
- IV. Quomodo et quando prosternendum.
- V. Quando terra osculanda.
- VI. Quando pallium et sandalia deponenda.
- VII. Quando sedendum in choro.
- VIII. Quando standum in choro facie ad altare vel ad invicem conversa.
- IX. Quando caput operiendum vel aperiendum.
- X. Quomodo et quando signum Crucis formandum et pectus tundendum.
- XI. De cantu et de pausis in psalmodia [chant et pauses dans la psalmodie].



- XII. Quaenam in medio chori sunt cantanda et quomodo.
- XIII. De hymnorum intonatione.
- XIV. De tempore et modo pulsandi campanas [sonnerie des cloches].
- XV. De cereis [cierges].
- XVI. De benedictione et aspersione aquae benedictae [bénédiction et aspersion de l'eau bénite].
- XVII. De thurificatione [encensement].
- XVIII. De receptione praelati, regis vel principis aut principissae.

*Pars secunda.* De ministris ecclesiae et de ritu divini officii solemniter persolvendi.

- I. De praefecto chori et magistro caeremoniarum [préfet du chœur et maître des cérémonies].
- II. De presbytero assistente [prêtre assistant].
- III. De diacono et ejus officio [diacre].
- IV. De subdiacono et ejus officio [sous-diacre].
- V. De ceroferariis [céroféraires].
- VI. De officio thuriferarii [thuriféraire].
- VII. De officio ministri vas aquae benedictae portantis in absolutionibus et exequiis.
- VIII. De cantoribus [chantres].
- IX. De organistae officio [organiste].
- X. De officio hebdomadarii [hebdomadier].
- XI. De vesperis solemnibus [vêpres solennelles].
- XII. De matutinis solemnibus [matines solennelles].
- XIII. De missa solemnibus [messe solennelle].
- XIV. De missa conventuali [messe conventuelle].
- XV. De missa conventuali cui solus diaconus ministrat cum acolytho.
- XVI. De missa solemnibus cui ministrat solus acolythus.
- XVII. De missa solemnibus, quando expositum est Sanctissimum Sacramentum.
- XVIII. Aliae cerimoniae communes tam privatis quam solemnibus missis exposito SS. Sacramento.
- XIX. De prima missa novi sacerdotis [première messe d'un nouveau prêtre].
- XX. De missa solemnibus coram praelatis in locis suae jurisdictionis.
- XXI. De missa privata coram episcopo in loco suae jurisdictionis.
- XXII. De missa solemnibus pro defunctis [messe solennelle pour les défunts].
- XXIII. De absolutione post missam defunctorum.
- XXIV. Quaedam notanda circa missam pro defunctis.
- XXV. De modo ministrandi missis privatis.
- XXVI. De quibusdam notis circa ritum celebrandi missam privatam.
- XXVII.
  - 1. De communione generali in missa solemnibus.
  - 2. De communione intra missam privatam.
  - 3. De communione extra missam.
  - 4. De communione infirmorum et administratione viatici.
- XXVIII. De extrema unctione et animae commendatione [extrême-onction et recommandation de l'âme].
- XXIX. De exequiis defunctorum [funérailles].
- XXX. De processionibus et forma in illis servanda [processions].
- XXXI.
  - 1. De officio sacristae [sacristain].
  - 2. De munere sacristae in exponendis et ostendendis sacris reliquiis.
- XXXII.
  - 1. De ornatu ecclesiae et praeparandis in ea.
  - 2. De coloribus paramentorum.
  - 3. De qualitate et usu paramentorum.

## Beauvais Frères mineurs 1669

XXXIII. De benedictione mensae et gratiarum actione [bénédition de la table et action de grâces].

*Pars tertia.* De ritibus servandis in quibusdam praecipuis diebus et festis occurrentibus intra annum.

- I. De tempore Adventus [Avent].
- II. De vigilia, noctae et die Nativitatis Domini [Noël].
- III. De festo Purificationis Beatae Mariae Virginis [Purification de la Vierge].
- IV. De feria quarta Cinerum [Cendres].
- V. De dominica Palmarum [dimanche des Rameaux].
- VI. De matutinis Tenebrarum feriae quartae, quintae et sextae Majoris Hebdomadae [Ténèbres].
- VII. De feria quinta in Coena Domini [Jeudi saint].
- VIII. De feria sexta in Parasceve [Vendredi saint].
- IX. De Sabbato sancto [Samedi saint].
- X. De litanis majoribus et minoribus [litanies majeures et mineures].
- XI. De vigilia et die Pentecostes [Pentecôte].
- XII. De festo Sanctissimi Corporis Christi [Fête-Dieu] [nombreuses subdivisions dont exposition, reposition, Quarante heures]
- XIII. De commemoratione omnium fidelium defunctorum.

*Pars quarta.*

Ordo sive modus recipiendi novitios ad habitum Seraphicae religionis D. Francisci.

Modus recipiendi fratres ad professionem in Seraphica religione Franciscana.

Benedictio Cordae D. Francisci.

Forma recipiendi ad confraternitatem cordae D. Francisci.

Modus vestiendi infantes devotionis gratia vel ratione voti habitu divi Francisci.

De benedictionibus [nombreuses bénédictions détaillées].

Benedictiones ornamentorum seu indumentorum sacerdotalium.

Formulae absolutionum.

## Sainte-Catherine Bénédictines Montmartre 1669

*Ceremonial monastique des religieuses de l'abbaye royale de Montmartre lez Paris, ordre de saint Benoist. Par le R.P. Pierre de Sainte-Catherine, Visiteur de la Congregation des Religieux Feuillans.*

A Paris, De l'Imprimerie de Barthelemy Vitré, & Marin Vitré, Imprimeur du Roy és  
Langues Orientales, rue des Carmes. M. DC. LXIX.  
Avec approbation et privilège du Roy.

En français.  
Type monastique (bénédictines).  
Paris, B. et M. Vitré, 1669

### Auteur

Pierre de Sainte-Catherine, feuillant.

### Mention de destinataires

Les religieuses de Montmartre et religieuses d'autres autres monastères « spécialement celles qui ont été élevées dans cette Maison » d'après la préface.

### Description

In- 4°; (26) – 587 p. ; au titre, armes de l'abbaye de Montmartre.  
Pièces liminaires : « Saint Augustin au Manuel. Chap. 6. » (citation) ; « Témoignages tirez de l'Escriture sainte et des Pères. Pour l'excellence & l'utilité des Ceremonies. » ; Préface ; Table ; Corrections ; Approbations : de l'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe (12 janvier 1669) ; des docteurs en théologie de la faculté de Paris F. de Hodencq et F. Vinot (10 janvier 1669) ; du R. P. général des Feuillants, visiteur de Montmartre, Fr. Cosme de S. Michel (15 janvier 1669) ; Privilège de Roy accordé à Françoise Renée de Lorraine, abbesse de Montmartre pour la Propre, le Cérémonial, la Règle, le Rituel (26 septembre 1658).

### Remarques

L'impression du cérémonial est due à la volonté de donner un exemplaire du Cérémonial à chaque religieuse du couvent et à celles d'autres couvents qui le demanderaient, d'après la préface. Références aux Cérémonial de Saint-Maur, au Bréviaire monastique et au Missel romain dans la Préface.

Exemplaire consulté : BnF [8° Z Le Senne 6332 (ex-libris ms. sur la page de titre : « sainte monique 1770 »).

### Contenu

*Livre premier.* Contenant les devoirs de celles qui ont quelque charge à l'office divin, & les autres choses qui le doivent accompagner.

- Chap. I. De l'office de la maistresse des cérémonies.
- Chap. II. De l'office des chantres, & des soû-chantres.
- Chap. III. De la sacristine & soû-sacristine.
- Chap. IV. De la chappeline, & de la porte-crosse de la mère abbesse.
- Chap. V. Des offices de la présidente du chœur, de l'officiante, de la semainière des versets, & de la lectrice du martyrologue.
- Chap. VI. Du temps & des heures de sonner l'office divin.
- Chap. VII. De la manière de sonner l'office divin en général.

- Chap. VIII. De la manière de sonner l'office divin en particulier, & quelles cloches on doit sonner, selon la différence des jours, & des solemnitez.
- Chap. IX. De l'heure & de la manière de sonner, & de dire la salutation angélique.
- Chap. X. De l'entrée des sœurs au chœur, & des places qu'elles y doivent tenir.
- Chap. XI. Des jours que l'on doit mettre le grand habit d'église.
- Chap. XII. Des inclinations, & autres révérences en général & en particulier, qu'il faut faire à l'office divin.
- Chap. XIII. De l'ordre que l'on doit tenir pour toucher l'orgue, & à quels jours.
- Chap. XIV. Du nombre des cierges qu'il faut allumer à chacune feste durant la grande messe & les vespres.

### *Livre II. Des cérémonies qu'il faut observer aux heures canoniales.*

- Chap. I. Avant-propos.  
De la révérence qu'il faut apporter à l'office divin.
- Chap. II. De la manière de chanter au chœur.
- Chap. III. Des parties de l'office divin, & de leur signification.
- Chap. IV. De l'office des matines.
- Chap. V. De la manière de dire matines aux jours de trois ou d'une leçon.
- Chap. VI. De l'office de laudes.
- Chap. VII. De l'office de prime.
- Chap. VIII. De la lecture du martyrologue.
- Chap. IX. Des offices de tierce, sexte, & none.
- Chap. X. De l'office de vespres.
- Chap. XI. De l'office de complies.
- Chap. XII. Du petit office de la Sainte Vierge.
- Chap. XIII. De l'office des morts.
- Chap. XIV. Des offices qu'il faut faire pour les sœurs défuntes, & de la manière dont ils doivent estre célébréz.
- Chap. XV. Des cérémonies particulières qui doivent estre observées au décès de la mère abbesse.
- Chap. XVI. Des autres prières & suffrages qui se doivent faire, tant pour les sœurs décédées, que pour les autres personnes ausquelles on aura quelque obligation.
- Chap. XVII. Des devoirs réciproques qui seront rendus aux religieuses décédées dans les abbayes & les monastères de nostre association.
- Chap. XVIII. Des heures de l'oraison mentale.
- Chap. XIX. De l'assistance à la prédication.

### *Livre III. De la célébration & de l'assistance au saint sacrifice de la messe.*

- Chap. I. Avant-propos.  
De la messe basse conventuelle.
- Chap. II. Des messes basses journalières de fondation.
- Chap. III. Des messes votives.
- Chap. IV. Des messes pour les morts.
- Chap. V. De la bénédiction de l'eau, & de l'aspersion qui s'en fait au chœur.
- Chap. VI. De la manière de sonner les processions, & des jours qu'il faut les faire.
- Chap. VII. De l'ordre & des cérémonies qu'il faut observer aux processions.
- Chap. VIII. Du temps & de la manière de sonner la grande messe.
- Chap. IX. Des officiers de la grande messe, & de ce qu'elles y doivent chanter.

- Chap. X. Des cérémonies qui doivent estre observées au chœur durant la grande messe.  
Section I. De l'introït, & des autres parties jusqu'à l'épître.  
Section II. De l'épître.  
Section III. Du graduel & de l'alleluia, du trait, & de la prose.  
Section IV. De l'Évangile, & du symbole.  
Section V. De la préface, & des autres parties de la messe, jusqu'à la paix.  
Section VI. De la paix, & des autres parties de la messe, jusqu'à la fin.  
Section VII. Des cérémonies qu'il faut observer en la célébration d'une première messe.
- Chap. XI. De l'heure de la grande messe pour les défunts, & des cérémonies qu'il y faut observer.
- Chap. XII. Des jours que l'on doit donner de l'encens aux grandes messes.
- Chap. XIII. Des jours de la confession, & de la sainte communion, & de la manière de s'en approcher.
- Chap. XIV. De la manière de sonner, & de tenir le chapitre.
- Chap. XV. Des heures que l'on doit sonner la réfection & de la manière de faire la bénédiction de la table.
- Chap. XVI. De [du] soupper.
- Chap. XVII. De la colation.
- Chap. XVIII. Des jours ausquels la mère abbesse, ou les prieures doivent servir au réfectoire.
- Chap. XIX. Des heures & du temps du travail des mains.

*Livre IV.* Des solemnitez de toute l'année en général, & du temps propre depuis l'Avent, jusqu'à la Septuagésime.

- Chap. I. Avant-propos.  
De l'origine de la distinction des festes en l'église.  
Deux tables des offices & des festes.
- Chap. II. Des festes de première classe.
- Chap. III. Des festes de seconde classe.
- Chap. IV. Des octaves des festes.
- Chap. V. Des doubles majeurs, & des festes commandées.
- Chap. VI. Des doubles mineurs, semidoubles, simples & feries.
- Chap. VII. Des offices du Très-Saint Sacrement, de la Sainte Vierge, & de saint Benoist.
- Chap. VIII. Des cérémonies qu'il faut observer durant l'Avent.
- Chap. IX. Des festes qui arrivent durant l'Avent.
- Chap. X. Des sept antiennes majeures qui se disent avant Noël.
- Chap. XI. De la vigile, & du jour de Noël.
- Chap. XII. Des festes du mois de janvier.
- Chap. XIII. Des dimanches d'après l'Épiphanie, jusqu'à la Septuagésime.
- Chap. XIV. De la feste de la Purification de la Sainte Vierge.
- Chap. XV. Des autres festes du mois de février.

*Livre V.* Du temps de la Septuagésime, & des autres solemnitez, jusqu'à la feste de la sainte Trinité.

- Chap. I. Avant-propos.  
De l'office des dimanches, depuis la Septuagésime, jusqu'au jour des Cendres.

- Chap. II. Du mercredi appelé jour des Cendres, qui est le commencement du Caresme.
- Chap. III. Des autres cérémonies qui se doivent observer durant le Caresme.
- Chap. IV. Des psaumes graduels.
- Chap. V. Des sept psaumes pénitentiels.
- Chap. VI. Des jours de disciplines.
- Chap. VII. Du chappitre général annuel qui se fait le premier lundy du Caresme.
- Chap. VIII. Des festes du mois de mars.
- Chap. IX. Des dimanches du Caresme.
- Chap. X. Du dimanche des Rameaux, & des autres jours, jusqu'au Jeudy saint.
- Chap. XI. Des cérémonies qu'il faut observer à l'office appelé les Ténèbres.
- Chap. XII. Des cérémonies du Jeudi saint.  
 Section I. Des préparatifs pour les actions de ce jour.  
 Section II. De la grande messe, & de la communion générale de ce jour.  
 Section III. De la procession du Très-Saint Sacrement, & du découverturement des autels.  
 Section IV. De la cérémonie de laver les pieds, tant par le célébrant, que par la mère abbesse.  
 Section V. De la procession qui se fait en ce jour à l'honneur de la Passion.
- Chap. XIII. Des cérémonies du Vendredy saint.  
 Section I. Des préparatifs pour l'office de ce jour.  
 Section II. Des parties de l'office qui précèdent l'adoration de la croix.  
 Section III. De l'adoration de la croix.  
 Section IV. De la procession pour rapporter le Très-Saint Sacrement à l'autel.  
 Section V. Des vespres & autres actions de ce jour.
- Chap. XIV. Des cérémonies du Samedy saint.  
 Section I. Des préparatifs pour l'office de ce jour.  
 Section II. De la bénédiction du feu nouveau, & de la procession suivante.  
 Section III. De la bénédiction du cierge paschal, & des prophéties.  
 Section IV. De la messe, vespres & complies du Samedy saint.
- Chap. XV. De la feste de Pasques.
- Chap. XVI. De quelques cérémonies particulières pour le mardy de Pasques, & des offices du temps paschal.
- Chap. XVII. Des festes du mois d'avril.
- Chap. XVIII. Des festes du mois de may.
- Chap. XIX. Des jours appelez les Rogations.  
 Section I. De la seconde férie des Rogations.  
 Section II. De la troisième férie des Rogations.  
 Section III. De la quatrième férie des Rogations, veille de l'Ascension.
- Chap. XX. De la feste de l'Ascension de Nostre Seigneur.
- Chap. XXI. De la vigile, & de la feste de la Pentecoste.

*Livre VI.* Des festes depuis le dimanche de la sainte Trinité, jusqu'à l'Avent.

- Chap. I. Avant-propos.  
 De la feste de la Très-Sainte-Trinité.
- Chap. II. De la feste du Très-Saint-Sacrement.

Section I. Des préparatifs pour cette feste.

Section II. De la procession qui se doit faire en cette feste.

Section III. De quelques autres cérémonies qui se font en cette feste.

Section IV. De la manière d'exposer le Très-Saint-Sacrement, & de faire le salut, tant durant l'octave de cette feste, qu'aux autres temps de l'année.

Section V. Des prérogatives de cette octave.

- Chap. III. De quelques autres cérémonies, pour la vénération du Très-Saint-Sacrement.
- Chap. IV. Des offices des dimanches, depuis la Pentecoste jusqu'à l'Avent.
- Chap. V. Des festes du mois de juin.
- Chap. VI. Des festes du mois de juillet.
- Chap. VII. Des festes du mois d'aoust.
- Chap. VIII. De la feste de l'Assomption de la très Sainte Vierge.
- Chap. IX. Des festes du mois de septembre.
- Chap. X. Des festes du mois d'octobre.
- Chap. XI. De la feste de tous les saints, & de la commémoration solemnelle des morts.
- Chap. XII. Des autres festes du mois de novembre.
- Chap. XIII. De l'office du commun des saints.

*Livre VII.* Contenant les cérémonies qui se pratiquent en quelques actions particulières, & à certains jours de l'année.

- Chap. I. Avant-propos.  
Du salut de la Sainte Vierge qui se doit faire tous les samedis, & à d'autres jours de l'année en l'église des martyrs.
- Chap. II. De la manière d'exposer les reliques des saints.
- Chap. III. Des cérémonies qui se doivent observer en la translation des saintes reliques.
- Chap. IV. De l'oraison des Quarante heures.
- Chap. V. De la procession qui se fait tous les sept ans par les religieux de l'abbaye de Saint-Denys en France.
- Chap. VI. Du jubilé, & des indulgences plénières.
- Chap. VII. Des indulgences accordées à la confrairie de S. Denys dans la chapelle des martyrs.
- Chap. VIII. De la manière de recevoir au monastère un légat, ou M. l'archevesque.
- Chap. IX. Des cérémonies qu'il faut observer à la réception du roy, de la reyne, & des autres princes, & princesses.
- Chap. X. De l'élection du révérend père visiteur.
- Chap. XI. De la manière de recevoir le R. père visiteur, quand il viendra faire la visite.
- Chap. XII. De la manière de donner l'habit de novice.
- Chap. XIII. De la manière de recevoir les filles à la profession.
- Chap. XIV. Des cérémonies de la bénédiction de la mère abbesse.
- Chap. XV. Des fondations & services solemnels qui doivent estre célébrées en ce monastère.
- Chap. XVI. Des oraisons qu'il faut chanter au salut du Très-Saint-Sacrement.

## Morel Clarisses Bar-le-Duc 1674

*Ceremonial des pauvres religieuses de la premiere reigle de Sainte-Claire du monastere de Bar-le-Duc, tiré des anciens ceremoniaux, usages et statuts de l'ordre et réglé conformement aux rubriques, aux offices et à l'usage des Breviaire, Octavaire, Missel, Processional, Ceremonial, Rituel et Pontifical romains, comme il est ordonné par la regle et les constitutions, recueilly, mis en ordre et imprimé avec permission des superieurs et approbation des docteurs en theologie de la faculté de Paris. Tome premier.*

À Chaalons, Chez Jean Bouchard, imprimeur et libraire ordinaire du roy, demeurant proche Saint Germain, à l'enseigne de la Bible d'or. M. DC. LXXIV.

En français.

Type conventuel (famille franciscaine).

Châlons-en-Champagne, Jean Bouchard, 1674.

### Auteur

Jérôme Morel, docteur de Paris et provincial des Augustins de la province de France, frère d'Antoine Morel, prévôt de Bar et directeur temporel du monastère d'après la lettre d'Antoine Morel.

### Mentions de commanditaire(s)/ destinataires

Antoine Morel, ayant appris de sa sœur Antoinette, abbesse du monastère, qu'il n'y avait pas de « recueil des ceremonies ecclesiastiques et regulieres » pour le monastère d'après la lettre d'Antoine Morel. / Clarisses de Bar-le-Duc.

### Descriptif

In-4° ; 21 x 15,5 cm. ; (14) – xx – 406 – 8 p.

Pièces liminaires : Lettre d'Antoine Morel aux religieuses du monastère de Bar-le-Duc « sur ce qu'il a fait retablir et reimprimer leur ceremonial » (3 novembre 1670) ; « Memoire general de ce qui est dans cet ouvrage » ; « Preface necessaire, des instructions et avis sur le Ceremonial et quelques eloges et reflecons sur les ceremonies » ; Table des matières ; Calendrier des fêtes du Cérémonial.

À la fin : Index des matières.

Permission de l'évêque et comte de Toul André de Saussay (16 mars 1669) ;

Approbation des docteurs de Paris : de Pinteville (docteur de la maison de Sorbonne), F. Macquart (docteur de l'ordre de S. François) et F. Jean Simon (docteur de l'ordre de S. Augustin) (2 novembre 1669).

### Remarques

Cérémonial « hybride ».

Préface très détaillée, sur le dessein, la matière et l'ordre du Cérémonial, la manière de s'en servir, sur l'autorité des cérémonies et l'obligation de suivre le Cérémonial, etc.

Tome second intitulé : *Ceremonial des pauvres religieuses de la premiere reigle de Sainte-Claire du monastere de Bar-le-Duc, tiré des anciens ceremoniaux, usages et statuts de l'ordre et réglé conformement aux rubriques, aux offices et à l'usage des Breviaire, Octavaire, Missel, Processional, Ceremonial, Rituel et Pontifical romains, comme il est ordonné par la regle et les constitutions, recueilly, mis en ordre et imprimé avec permission des superieurs et approbation des docteurs en theologie de la faculté de Paris. Tome second* (cf. BnF [B 2472 (2)), également édité à Châlons-en-Champagne chez Jean Bouchard en 1674, est un rituel (« Ce livre est proprement le Rituel des ceremonies et fonctions regulieres » (p. 405)).



Exemplaire consulté : BnF [B 2472 (1) (ex-libris de la bibliothèque de pères augustins du grand couvent de Paris et mention « ad usum S.M.N. Hieronimi Morel »).

Répertoire des rituels : n° 2154.

### Contenu

Premier livre du Cérémonial des religieuses de Sainte-Claire. Des cérémonies et usages ecclésiastiques, de l'office divin et de la sainte messe selon l'ordre des rubriques générales ; du propre et du commun, des Bréviaire, Missel et Rituel romains.

*Première partie.* De l'ordre de préparer l'église, sonner l'office, faire les révérences, régler le chœur, etc. Des cérémonies ordinaires de chaque jour et des fêtes solennelles et jours non solennels. Et de quelques autres choses de l'office et de la messe en général qui répendent aux rubriques générales du bréviaire et du missel.

- I. De la distinction des fêtes et de la préparation de l'église et du chœur selon la différence des jours.
- II. Du temps et de la manière de sonner l'office divin et la salutation angélique.
- III. Des révérences que l'on doit faire et des postures que l'on doit tenir durant l'office divin et la sainte messe.
- IV. De l'obligation, du temps, du lieu et de l'ordre de dire l'office divin. De la préparation, des signes pour le commencer, finir.
- VI. Comme il faut se comporter au chœur durant l'office divin, y servir, y entrer, chanter, faire les pauses, reprendre et régler toutes choses.
- VI. De la table des officières du chœur, de chaque semaine et des fêtes solennelles, et de leurs fonctions en général, et de la conférence de l'office tous les samedis et tous les trois mois de l'année.
- VII. L'usage et les cérémonies ordinaires de l'office non solennel.
  1. Des vêpres, matines, laudes, petites heures aux doubles majeurs et mineurs et dimanches.
  2. Des vêpres, matines, laudes, petites heures aux semi-doubles, aux simples et aux fêtes, et du martyrologe de prime en tous temps.
  3. Comme il faut dire complies en tous temps.
  4. Des prières, des commémoraisons de Saint-François et de Sainte-Claire et de *Sacrosanctae* à la fin de l'office.
  5. Du petit office de Notre-Dame, de l'office des morts, des 7 psaumes pénitentiels et des 15 graduels.
- VIII. Des cérémonies de l'office solennel.
  1. La table, l'ordre et les fonctions des officières aux jours solennels. De leur entrée au chœur, du commencement, de la suite et de la fin de l'office en général.
  2. Des vêpres, matines, laudes, prime, tierce, etc. de l'office solennel.
- IX. Du luminaire et des encensements de l'office divin et de la sainte messe.
- X. Des messes conventuelles et privées, solennelles ou hautes et non solennelles, de la communion, de l'eau bénite tous les dimanches et des processions, etc.
  1. De la distinction des messes en général, des messes conventuelles conformes à l'office, votives ou des morts, et de la manière d'assister aux messes basses.
  2. De la communion générale et particulière aux messes basses et hautes.
  3. Des messes hautes et comme on les chante.
  4. L'ordre de la messe haute.

5. De l'eau bénite tous les dimanches et des processions les dimanches et les fêtes avant la messe.

*Seconde partie.* De quelques jours particuliers, du temps et des fêtes mobiles et fixes, de leurs offices, messes, processions et cérémonies qui répondent au propre du temps et des saints des Bréviaire et Missel romains.

- I. Du 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent et des 7 antiennes O, de la veille et jour de Noël et de l'Épiphanie.
- II. De la Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime, du jour des Cendres, de cacher les images et des processions des dimanches de carême.
- III. Les offices et cérémonies des Rameaux et des trois jours des Ténèbres en général.
- IV. Des offices et cérémonies du Jeudi, Vendredi et Samedi saints en particulier.
- V. De la fête de Pâques, des processions des cinq dimanches d'après, les litanies du jour de Saint-Marc et des trois jours des Rogations et la fête de l'Ascension.
- VI. Des fêtes de la Pentecôte et de la Sainte-Trinité et des processions de tous les dimanches après la Pentecôte.
- VII. Cérémonies et prières pour la fête du Saint-Sacrement et toute l'Octave.
- VIII. Des cérémonies, processions et messe du propre des saints depuis la veille et fête de Saint-André, 29 et 30 de novembre, jusqu'au dernier jour de mai.
- IX. Des processions, messes et cérémonies du propre des saints, depuis le mois de juin jusqu'au 2<sup>e</sup> jour de novembre.
- X. Des cérémonies et offices du propre des morts pour le 1<sup>er</sup> et 2 de novembre.

*Troisième partie.* Le commun des saints, de la dédicace, de la Vierge, des défunts, des processions, des bénédictions, des saluts, 40 heures et l'exposition du Saint-Sacrement, tiré du commun des Bréviaire et Missel et du Rituel romains.

- I. Pour le commun des apôtres et évangélistes.
- II. Processions et messes du commun des martyrs.
- III. Le commun des confesseurs, pontifes, docteurs, non pontifes et abbés.
- IV. Le commun des vierges et non vierges, martyres et non martyres.
- V. Du commun de la Dédicace, du titulaire de l'église, du patron du lieu et autres patrons de dévotion, de l'office de la sainte Vierge au samedi et de son petit office.
- VI. Des messes votives.
- VII. Le commun des morts, des psaumes graduels et de la pénitence, de la recommandation de l'âme, des bénédictions de table et de l'itinéraire.
- VIII. Des 13 messes votives et 34 oraisons et 16 bénédictions diverses qui sont à la fin du Missel romain.
- IX. Des processions, saluts, stations, 40 heures, expositions du Saint-Sacrement, jubilé, etc. et l'extrait du processionnal à l'usage romain.
- X. Les leçons de l'Octave de la dédicace de Saint-Michel, patron de notre église, et les rubriques des Octaves, avec quelques remarques sur l'Octavaire et les Cérémonial, Pontifical et Rituel romains [et el bref de la confrérie des saints mystères et le règlement de l'Adoration perpétuelle établie en ce monastère].

Prières pour les absolutions solennelles sur la sépulture des défuntes.

## Bénédictins Saint-Maur 1680

*Caeremoniale monasticum jussu et auctoritate capituli generalis congregationis Sancti-Mauri ordinis Sancti-Benedicti editum. Secunda editio eadem auctoritate emendata.*

Lutetiae Parisiorum, apud Ludovicum Billaine, in palatio regio sub signo Sancti-Augustini. MDCLXXX. Cum superiorum licentia.

En latin.

Type monastique (bénédictins).

Paris, Louis Billaine, 1680.

### Mentions de commanditaire / destinataires

Le Chapitre général de la congrégation de Saint-Maur d'après le titre. / Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

### Descriptif

In-8° ; 20,5 x 12,5 cm. ; (22 les deux planches comprises) - 604 - (41) p. ; au titre, couronne d'épines au monogramme Pax.

Illustrations : Planche pleine page en tête de l'ouvrage (P. Sevin delin. ; Gantrel s.) : scène vétérotestamentaire (citation Ezechiel 44 : « Pone cor tuum et vide oculis tuis, et auribus tuis audi quae loquor ad te de universis caeremoniis domus Domini. ») ; planche pleine page avant la première partie (P. Sevin delin. ; E. G. s.) : l'autel et ses 29 points d'encensement ; au dos : « Ordo incensationis altaris » avec la description de la manière de procéder. Vignette au début de chaque grande partie : Livre I : entrée des moines au chœur ? (P. Sevini invenit ; Guerard fecit) ; Livre II : autel avec reliquaires et six cierges allumés. ; Livre III : funérailles d'un moine (Guerard. s.) ; Livre IV : bénédiction du Saint-Sacrement (Guerard. sculp.).

Pièce liminaire : Table des matières.

Fin : Index.

### Remarques

Nouvelle édition largement remaniée de l'édition de 1645 (*Caeremoniale monasticum. Jussu et auctoritate Capituli generalis congregationis Saincti Mauri ordinis S. Benedicti editum*, Paris, Bilaine, 1645). Sans approbation et sans privilège. Nombreux passages mot pour mot identiques à certains passages du *Caeremoniale ecclesiasticum ad usum fratrum Minorum a F. A. de Beauvais* de 1669 (cf. [Beauvais Frères mineurs 1669]).

Exemplaires consultés : BnF [8° Z Le Senne 9859 ; Paris, Bibliothèque de la Maison de la Conférence de Évêques de France [144 OSB 1680].

### Contenu

*Liber primus.* De communibus caeremoniis [cérémonies communes].

- I. De ingressu fratrum in chorum et egressu, ac eorum modestia.
- II. De modo et tempore formandi signum Crucis [signe de Croix].
- III. De pectoris tusionibus.
- IV. De inclinationibus.
- V. De genuflexionibus [généflexions].
- VI. De prostrationibus.
- VII. Quando standum facie ad altare vel ad invicem conversa.
- VIII. Quando sedendum est.
- IX. Quando tegendum vel detegendum caput.
- X. De cantu et quaenam cantanda notis, quaeve in directum, ac de pausis.

- XI. Quaenam in medio chori sunt cantanda et quomodo.
- XII. De quibusdam ritibus in choro servandis tempore missae ab his qui locum habent in inferioribus subselliis.

*Liber secundus.* De ministris sacris.

- I. De munere caeremoniarii [cérémoniaire].
- II. De munere superioris quoad chorum.
- III. De munere hebdomadarii [hebdomadier].
- IV. De munere diaconi [diacre].
- V. De munere subdiaconi [sous-diacre].
- VI. De munere cantorum [chantres].
- VII. De munere acolythorum [acolytes].
- VIII. De munere ceroferariorum [céroféraires].
- IX. De munere thuriferarii [thuriféraire].
- X. De ministro aquae benedictae in absolutionibus et exequiis ac in aliis officiis.
- XI. De munere ministri missae privatae [nombreuses subdivisions].
- XII. De munere concionatoris [prédicateur].
- XIII. De munere organistae [organiste].
- XIV. De munere sacristae et officiis ad eum pertinentibus [sacristain].
  - 1. De munere sacristae.
  - 2. De munere sacristae circa ornatum ecclesiae et altarium.
  - 3. De munere sacristae in exponendis et ostendendis sacris reliquiis.
  - 4. De munere sacristae seu alterius designati in accendendis et extinguendis cereis.
  - 5. De munere sacristae seu alterius designati in pulsandis campanis.

*Liber tertius.* De actionibus sacris.

- I. De thurificatione [encensement].
- II. De vesperis sollemnibus [vêpres solennelles].
- III. De matutinis et laudibus sollemnibus [matines et laudes solennelles].
- IV. De missa sollemni [messe solennelle].
- V. De missa sollemni pro defunctis et absolutione post missam.
- VI. De missa sollemni coram praelatis et principibus.
- VII. De prima missa novi sacerdotis [première messe d'un prêtre].
- VIII. De missa conventuali cui diaconus et subdiaconus cum unico ministrant acolytho.
- IX. De missa conventuali cui solus diaconus ministrat cum acolytho.
- X. De missa sollemni cui ministrat solus acolythus.
- XI. De missa sollemni coram Sanctissimo Sacramento exposito.
- XII. De missa privata [nombreuses subdivisions] [messe privée].
- XIII. Notae quaedam circa rubricas generales missalis.
- XIV. Notae quaedam circa ritum celebrandi missam.
- XV. De communione [communion].
  - 1. De communione in missa sollemni.
  - 2. De communione intra missam privatam.
  - 3. De communione extra missam.
  - 4. De communione infirmorum et administratione viatici.
- XVI. De extrema unctione et animae commendatione [extrême-onction et recommandation de l'âme].
- XVII. De exequiis defunctorum [funérailles].
- XVIII. De benedictione et adspersione aquae benedictae [bénédition et aspersion de l'eau bénite].

## Bénédictins Saint-Maur 1680

- XIX. De processionibus et forma in illis servanda [procession].
- XX. De benedictione mensae et gratiarum actione [bénédition de la table et action de grâces].

*Liber quartus.* De festis totius anni et particularibus eorum officiis.

- I. De varia festorum sollemnitate et ordine multiplici.
- II. De tempore Adventus [Avent].
- III. De vigilia, nocte et die Nativitatis Domini [Noël].
- IV. De festo Purificationis Beatae Mariae Virginis [Purification de la Vierge].
- V. De feria quarta Cinerum [Cendres].
- VI. De dominica Palmarum [dimanche des Rameaux].
- VII. De matutinis Tenebrarum et aliis horis tridui ante Pascha.
- VIII. De feria quinta in Coena Domini [Jeudi saint].
- IX. De feria sexta Parasceves [Vendredi saint].
- X. De Sabbato Sancto [Samedi saint].
- XI. De die Paschae [Pâques].
- XII. De litiis majoribus et minoribus [litanies majeures et mineures].
- XIII. De vigilia et die Pentecostes [Pentecôte].
- XIV. De festo Sanctissimi Corporis Christi [Fête-Dieu] [nombreuses subdivisions dont exposition, reposition, Quarante heures]
- XV. De ritibus quotannis in visitatione Sanctissimi Sacramenti servandis.
- XVI. De festis sanctorum in quorum officiis aliquid peculiare notandum occurrit.

*Appendix.*

- I. De missa sollemni et vesperis episcopo aut alio praelato celebrante.
- II. De vesperis pontificalibus [vêpres pontificales].
- III. De missa sollemni pro defunctis episcopo celebrante.
- IV. De receptione praelati, regis vel principis aut principissae.

*Appendix altera.*

De mensuris cujusque sacrae suppellectilis ad missam congruentibus.  
De suppellectili sacra quae pertinet ad usum episcoporum, et de forma et mensura episcopalium indumentorum, ordine servato, quo eadem induit episcopus.  
De nitore et munditia praedictae sacrae suppellectilis.

## Augustines hospitalières Miséricorde 1685

### *Cérémonial des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'ordre de Saint-Augustin. Première partie.*

À Rouen, chez Jacques le Boullenger, rue des Révérends Pères Jésuites. MDCLXXXV.  
Avec approbation et permission.

En français.  
Type monastique (chanoinesses régulières).  
Rouen, Jacques le Boullenger, 1685.

#### Mention des destinataires

Les Augustines hospitalières de la Miséricorde de Jésus [de Dieppe et leurs communautés filles].

#### Descriptif

In-8° ; 19 x 12, 5 cm. ; 148 – (4) p. ; au titre, Saint-Augustin ( ? ) bénissant un village.  
Pièce liminaire : « Avertissement aux religieuses de l'ordre ».  
Approbation d'Étienne de Fieux, vicaire de l'archevêque de Rouen, official de Rouen et supérieur des religieuses hospitalières de Dieppe (1er août 1685).  
Permission : de Brévedent, à Rouen (8 août 1685).

#### Remarques

Ouvrage « dressé sur les anciens usages de [l']ordre » d'après l'Avertissement aux religieuses. Sans privilège.

Exemplaire consulté : Bibliothèque Sainte-Geneviève [BB 8° 1452 INV 1616  
(ex-libris : « Sanctae Genovefae 1734 » ; À la suite est reliée la seconde partie de l'ouvrage, imprimée en 1686 et intitulée *Rituel des religieuses hospitalières...*).  
Répertoire des rituels : n° 1901.

#### Contenu

*Première partie.* Contenant toutes les choses qui appartiennent à la direction de l'office divin et les cérémonies qu'il y faut pratiquer.

Chapitre premier. De la manière que les religieuses doivent se ranger et comporter en l'office divin.

- II. De la direction de l'office.
- III. Des diverses parties de l'office et comment on doit les dire (oraison dominicale, salutation angélique et symbole des apôtres ; matines et laudes ; prime et les trois offices suivants ; vêpres et complies ; hymnes et cantiques ; psaumes, antiennes, leçons, répons de matines ; absolutions et bénédictions de matines ; oraisons ; commémorations et prières ; antiennes de Notre-Dame à la fin de l'office et de la sortie du chœur ; petit office de la Vierge et office des morts).
- IV. Du signe de la croix et d'autres cérémonies qui se doivent observer pendant les divins offices [signe de croix ; inclination profonde ; inclination médiocre ; génuflexion ; prosternations].
- V. Des officières et de la directrice du chœur [directrice du chœur ; chantres ; celle qui est en semaine ; celles qui élèvent les antiennes ; acolytes ; lectrices des leçons ; ce que le chœur doit dire].
- VI. Cérémonie de l'aspersion de l'eau bénite.

## Augustines hospitalières Miséricorde 1685

- VII. Des cérémonies qui se doivent observer aux messes hautes [messes hautes ; cérémonie particulière à quelques messes ; messe votives ; messes simples ; messes de Requiem].
- VIII. Ordre pour aller à la sainte communion.
- IX. De la diversité du chant [chant ; pauses ; orgues].
- X. Des confessions [confessions ; sermons ; oraison].
- XI. De la bénédiction de la table [bénédiction ; Angelus ; chapitre des coupes].
- XII. Ordre pour se ranger aux processions.
- XIII. Du luminaire.
- XIV. Du clocher et de la sonnerie [clocher et sonnerie ; livres du chœur ; bénédiction des Cendres ; Mercredi saint ; office des Ténèbres ; Jeudi saint ; lavement des pieds, tant des hommes que des femmes ; Vendredi saint, Adoration de la Croix ; stations ; Samedi saint ; jour et Octave de Pâques ; Rogations ; veille et jour de la Pentecôte ; Sainte-Trinité ; fête et exposition du Saint-Sacrement ; Quarante-heures ; ce qu'il faut faire quand le Saint-Sacrement est exposé ; de ce qui se pratique dans les mois de l'année ; façon de tirer les billets des saints ; façon de faire le changement des chapelets ; cérémonie de la prise de possession d'une maison pour y établir un monastère ; translation des religieuses et des pauvres de lieu en autre ; élection et façon de reconnaître le supérieur ; ce qu'il faut faire devant et après l'élection d'une supérieure ; élection des officières ; celles que l'on élit au dehors ou que l'on envoie établir ou réformer un monastère].
- XV. Des processions de la sainte Vierge [processions de la Vierge ; processions en temps de nécessité publique ; processions ou prières d'action de grâces ; translation des reliques ; baptême ; oraisons pour les nécessités publiques et particulières ; diverses antiennes et motets propres à chanter aux saluts, élévations et communions ; diverses prières].

Directoire de la sacristine.

## Cisterciens 1689

### *Rituale Cisterciense ex libro usuum, definitionibus ordinis et Caereimoniali episcoporum collectum.*

Parisiis, Ex typographia Frederici Leonard, regis, serenissimi Delphini,  
cleri Gallicani et totius ordinis Cisterciensis typographi.  
M DC LXXXIX. Cum privilegio Regis.

En latin.  
Type monastique.  
Paris, Frédéric Léonard, 1689.

#### Mentions de commanditaire / destinataires

L'abbé de Cîteaux Jean Petit d'après le mandement. / Cisterciens (y compris si possible leurs collègues) d'après le mandement.

#### Descriptif

In-8° ; 19,5 x 12,5 cm. ; (16) – 732 – (4) p.  
Chapitre XXI entièrement noté : *Deus in adiutorium*, ton des leçons et prophéties, collectes, épîtres, évangiles (dans la notation des leçons, les paroles notées sont en bonne partie inventées pour les besoins de la démonstration : *De monosyllaba et hebraica dictione flexa numquam sit, metrum ita sit...*).  
Pièces liminaires : Mandement de l'abbé de Cîteaux Jean Petit (28 juillet 1688) ; Table des matières ; Avertissement au lecteur.  
À la fin : Livres à l'usage de l'ordre de Cîteaux avec leur prix sans la reliure.  
Privilege du roi (accordé à l'abbé de Cîteaux), 10 mars 1688.

#### Remarque

Exemple typique du caractère composite de nombreux cérémoniaux monastiques.

Exemplaire consulté : BnF [B 5231].  
Répertoire des rituels : n° 2118.

#### Contenu

*Liber primus.* De ritibus ecclesiasticis in communi.  
I. De Opere Dei.  
II. De significanda hora Operis Dei et salutatione angelica.  
III. De oratorio monasterii.  
IV. De lampadibus et luminibus.  
V. De modo incedendi et ingressu ecclesiae.  
VI. Qualiter habeant se fratres in ecclesia.  
VII. De ordine congregationis.  
VIII. Qualiter se habeant fratres in choro (de inclinatione, de prostratione, de modo petendi veniam, de genuflexione, de sessione).  
IX. De signo Crucis.  
X. De modo et ordine imponendi horas, hymnis, antiphonas et psalmos.  
XI. De lectionibus et responsoriis.  
XII. De Kyrie eleyson.  
XIII. De cantu et psalmodia.  
XIV. De organis.  
XV. De satisfactione in choro.  
XVI. De exitu e choro.



- XVII. De processionibus.
- XVIII. De sacra Eucharistia, oleo infirmorum et reliquiis sanctorum.
- XIX. De thurificatione.
- XX. De benedictione aquae et aliarum rerum.
- XXI. De modo inchoandi officium regulare et cantandi lectiones, collectas, epistolas et evangelia.
- XXII. De quotidiana regulae lectione.

*Liber II. De celebratione missarum.*

- I. De praeparatione altaris et ministerii.
- II. De coloribus et qualitate ornamentorum.
- III. De missis privatis et votivis.
- IV. De ritu missae privatae.
- V. De ministris missae privatae.
- VI. De missa in conventu.
- VII. De ministris missae conventus.
- VIII. De antiphona *Sub tuum*.
- IX. De missa cum unico ministro.
- X. Quomodo se habeant sacerdos et ministri ad missas festivas.
- XI. De missa solemni.
- XII. De missa defunctorum.
- XIII. Quomodo conventus se agat ad missas.
- XIV. De communione extra missam.

*Liber III. De officiis ecclesiasticis.*

- I. De hebdomadario invitatorii.
- II. De officio beatae Mariae.
- III. De vigiliis et laudibus in 12 lectionibus.
- IV. De vigiliis indirectum et privatis diebus.
- V. De officio quotidiano defunctorum.
- VI. De laudibus privatis diebus.
- VII. De prima.
- VIII. De capitulo.
- IX. De confessione sacramentali.
- X. De horis diurnis.
- XI. De collatione et completorio.
- XII. De Adventu Domini.
- XIII. De festis sermonis.
- XIV. De vigilia Nativitatis Domini.
- XV. De Nativitate Domini.
- XVI. De Purificatione sanctae Mariae.
- XVII. De capite jejunii.
- XVIII. De tempore Quadragesimae.
- XIX. Ordo in Ramis Palmarum.
- XX. De Majori Hebdomada.
- XXI. De Coena Domini.
- XXII. De Parasceve.
- XXIII. De vigilia Paschae.
- XXIV. De octava Paschae et tempore paschali.
- XXV. De festo Corporis Christi.
- XXVI. De festo Assumptionis.
- XXVII. De tricenario solemni et praecipuis officiis defunctorum.

*Liber IV.* De ritibus monasticis.

- I. Qualiter se habeant fratres tempore lectionis.
- II. De reverentia orationis.
- III. De opere manuum quotidiano.
- IV. De mixto.
- V. De refectioe.
- VI. De hebdomadario lectore.
- VII. De hebdomadario coquinae.
- VIII. De refectioe servitorum et lectoris.
- IX. De bibere post vespervas.
- X. De Mandato.
- XI. De locis regularibus.
- XII. De rasuris.
- XIII. De fratribus in via directis.
- XIV. De conversis.

*Liber V.* De cura infirmorum et mortuorum.

- I. De minutis et infirmis.
- II. De confessione et communione infirmorum.
- III. Quo ordine injungantur infirmi.
- IV. De communione viatica.
- V. Ordo commendationis animae.
- VI. Preces in visitatione infirmi ad libitum dicendae.
- VII. Ordo sepeliendi defunctorum.
- VIII. De vigiliis circa defunctum.
- IX. Quo ordine efferatur ad tumulum.
- X. De debito pro fratre defuncto.
- XI. De sepultura hospitem.
- XII. De susceptione et absolutione defuncti.
- XIII. De parentibus nostris.
- XIV. De anniversariis defunctorum.

*Liber VI.* De ritu suscipiendi fratres.

- I. De novitiis.
- II. De professione monachorum.
- III. Ordo novitiatus monialium.
- IV. De professione monialium.
- V. De monachis peregrinis qualiter suscipiantur.
- VI. De receptione et professione conversorum.
- VII. De nova stabilitate.
- VIII. De hospitibus suscipiendis.
- IX. De processione praelatorum ac principum et missa coram eis.
- X. De fugitivis recipiendis.

*Liber VII.* De ritibus officialium.

- I. De abbate seu superiore.
- II. De priore claustrali.
- III. De subpriore.
- IV. De magistro novitiorum.
- V. De sacrista et solatio ejus.
- VI. De cantore et solatio ejus.
- VII. De bibliothecario.
- VIII. De infirmario.

- IX. De cellerario.
- X. De refectorio et hospitali.
- XI. De ostiario monasterii.
- XII. De magistro conversorum.
- XIII. De monacho vestiario.

*Liber VIII.* De ritibus propriis abbatum.

- I. De electione abbatis.
- II. De electione per compromissum vel per inspirationem.
- III. De confirmatione et installatione abbatis.
- IV. De commissario patris abbatis.
- V. De benedictione abbatis.
- VI. De benedictione abbatissae.
- VII. De ritibus propriis abbatum in choro.
- VIII. De ritu benedicendi et imponendi primarium ecclesiae aedificandae lapidem.
- IX. De benedictione oratorii seu ecclesiae novae ad missam celebrandam.
- X. De benedictione coemeterii.
- XI. De benedictione campanae.
- XII. De aliis benedictionibus.
- XIII. De ritu proprio visitorum.
- XIV. De ritibus propriis reverendissimi abbatis Cistercii.
- XV. De insigniis pontificalibus.
- XVI. De collatione minorum ordinum.
- XVII. De ordinatione subdiaconi.
- XVIII. De ordinatione diaconi.
- XIX. De consecratione altaris.
- XX. De patenae et calicis consecratione.
- XXI. De reconciliatione ecclesiae dedicatae.
- XXII. Formularium abbatum [nombreuses subdivisions].

Appendix de nitore et munditia sacrae suppellectilis.

# Hospitalières Saint-Joseph 1697

*Cérémonial des religieuses hospitalières de Saint-Joseph sous la règle de Saint-Augustin.*

À La Flèche, De l'imprimerie de la veuve George Griveau, imprimeur du roy et du collège royal, MDCXCVII.

En français.

Type monastique (religieuses hospitalières régulières).

La Flèche, George Griveau, 1697.

## Mention de destinataires

Les hospitalières d'Angers [et maisons sœurs] d'après l'approbation.

## Descriptif

In-4° ; 17,5 x 13 cm. ; 166-(4) p. ; au titre, fleuron au monogramme MRA.

Pièce liminaire : Mandement de l'évêque d'Angers.

Approbation de l'évêque d'Angers [Michel Le Peletier] (10 juillet 1697).

Fin : Table des matières.

## Remarques

Les parties 2 et 3 relèvent du rituel.

Exemplaire consulté : BnF [Rés. B. 707.

Répertoire des rituels : n° 1903.

## Contenu

*Première partie.* Des cérémonies de l'office divin.

- I. Maximes générales pour le chœur.
- II. Du petit office de Notre-Dame (maximes générales, attitudes et positions au chœur, cérémonies selon les heures et modifications selon le temporal).
- III. De l'office double et solennel (en général, à vêpres, à matines et aux grand-messes).
- IV. Des fêtes solennelles (depuis la Conception jusqu'à la Toussaint, et les fêtes locales).
- V. De quelques autres points qui concernent le service divin (processions, cloches et distribution des sentences).

*Seconde partie.* De l'administration des sacrements et de la cérémonie des obsèques.

- I. De l'administration des sacrements (confession, communion et extrême-onction).
- II. De la cérémonie des obsèques (trépas des sœurs, déposition du corps dans le chœur, enterrement, office des morts).

*Troisième partie.* De la réception et de la profession des sœurs.

- I. De la réception (au noviciat et à l'habit).
- II. De la profession.

## Minimes 1703

*Traduction nouvelle des regles, du correctoire et du ceremonial de l'ordre des minimes de S. François de Paule, augmentée de quelques remarques historiques sur ces trois ouvrages et d'un petit recit de la naissance et du progres de l'ordre.*

À Paris, Chez Pierre Giffard, marchand libraire et graveur du roy,  
rue Saint Jacques à Sainte Therese. M. DCC. III.  
Avec approbation et permission.

En français.  
Type monastique (minimes).  
Paris, Pierre Giffard, 1703.

### Auteur

Saint François de Paule ? Traduction par René Thuillier, définitiveur et ex provincial de la province de France.

### Mention de destinataires

Minimes de Saint-François de Paule.

### Descriptif

In-18 ; 12,5 x 8 cm. ; (12) – 14 – 95 – 33 – 19 – 126 p. [les cérémonies débutent à la p. 93 de la dernière partie].

Illustration : Frontispice gravé représentant saint François de Paule (« P. Gifart incidit »).

Pièces liminaires : Préface ; Permission du père général Joseph Gasch (16 janvier 1702) ; Permission du père provincial Nicolas Foucquerel (21 mars 1703) ; Approbation des théologiens de l'ordre Pierre Huré, collègue provincial et définitiveur, Étienne Bossu, collègue provincial et Claude Raffron, collègue provincial ( 20 mars 1703) ; Approbation de L. Ellies Dupin (28 février 1703).

### Remarque

Seule la dernière partie relève du cérémonial.

Exemplaire consulté : BnF [8 Z Le Senne 10360 (« Sœur Aimez de Jesus de Saint Michel » ; « à l'usage de la sr St Jean l'évangéliste 1782 avec permission »).

### Contenu

Naissance et progrès de l'ordre des minimes.

Remarques historiques sur la règle, le correctoire et le cérémonial de l'ordre des minimes de Saint François de Paule.

La vie et la règle des frères de l'ordre des minimes de S. François de Paule.

La règle du tiers ordre des minimes.

Le correctoire des frères de l'ordre des minimes de S. François de Paule.

Les cérémonies de l'ordre des minimes de S. François de Paule tant pour l'office divin que pour les autres exercices religieux, disposées premièrement avec un divin artifice par le même saint et depuis réduites à l'usage du Missel et du Bréviaire nouveau par l'ordre du premier chapitre général de Barcelone.

De la manière de sonner l'office divin et du nombre des cloches que l'on doit avoir en chaque couvent.

## Minimes 1703

- De la manière et du temps d'éveiller les frères et de sonner les matines, le *Te Deum* ou le *Benedictus*.
- De la manière et du temps de sonner prime, tierce, la messe conventuelle et de dire les sept psaumes et l'antienne d'après l'office.
- De la manière et du temps de sonner sexte et none hors le carême.
- De la manière et du temps de sonner sexte, none, la messe conventuelle et vêpres en carême.
- De la manière et du temps de sonner vêpres hors du carême.
- De la manière et du temps de sonner complies et la petite cloche.
- De la manière et du temps de sonner l'*Ave Maria* et la première messe. Et de l'office du compagnon du sacristain.
- De l'office du sacristain et de la table des officiers du couvent.
- Des luminaires qui doivent être à l'autel.
- De quelle manière il faut commencer l'office de la nuit et comment les frères se doivent comporter au chœur.
- De la place du semainier et des chantres dans le chœur et de l'office de ceux qui doivent dire les répons.
- De la manière d'entrer solennellement au chœur, d'encenser, de commencer l'office divin et de le finir, tant à matines qu'aux premières et secondes vêpres.
- De la manière de chanter l'office et la messe.
- Quand il faut faire l'inclination médiocre.
- Quand il faut s'asseoir ou se tenir debout.
- Quand il faut être découvert.
- Quand il faut être à genoux.
- Du temps et de la manière de prendre la réfection.
- De la forme de l'habit des frères.
- De la lecture de ces cérémonies.
- De la manière de célébrer la messe solennelle et des cérémonies que les frères y doivent garder dans le chœur.
- De quelle manière le ministre doit aider le prêtre aux basses messes.

## Ursulines Paris 1713

*Cérémonial de l'office divin, pour les religieuses de Sainte Ursule de la congrégation de Paris. Nouvelle édition, revue et corrigée.*

À Paris, Chez Louis Josse, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'Épines. M. DCC. XIII.  
Avec approbation et privilège du roi.

En français.  
Type monastique (ursulines).  
Paris, Louis Josse, 1713.

### Auteurs

« Des personnes très savantes et expérimentées en ces matières » d'après l'Avertissement.

### Mentions de commanditaires / destinataires

Les religieuses ursulines de Paris d'après l'Avertissement. / Ursulines de la congrégation de Paris.

### Descriptif

In-8° ; 20 x 12,5 cm. ; 256 p.  
Antienne et leçon de Ténèbres notées (p. 111 et 112).  
Pièces liminaires : Avertissement.  
À la fin : Les dernières paroles que Notre Seigneur dit à ses apôtres la veille de sa Passion ; Table des matières.  
Approbations des docteurs Michel Bauldry (15 mai 1648) et J. Charton, chanoine et pénitencier de l'Église de Paris (4 juillet 1648).  
Privilège du roi (1<sup>er</sup> mars 1704 : renouvellement du privilège du 1<sup>er</sup> juillet 1651).

Exemplaire consulté : BnF [8 Z Le Senne 9146.

### Contenu

*Livre premier.* Des cérémonies ordinaires de l'office.

- I. Du respect intérieur et extérieur avec lequel on doit réciter l'office.
  1. De la préparation requise pour le dire avec attention et dévotion.
  2. De la psalmodie et bonne composition extérieure.
- II. Des officières du chœur.
  1. De l'officiante.
  2. Des chantres.
  3. Des versiculaires.
  4. De celles qui disent les leçons.
- III. De l'ordre général de l'office divin.
  1. De l'entrée au chœur.
  2. De chaque partie de l'office divin et de la sortie du chœur.
- IV. De chaque cérémonie de l'office.
  1. Du signe de la croix.
  2. De la gémulation.
  3. De l'inclination.
- V. Des cérémonies du grand office.
  1. Des fêtes de première classe.
  2. Des fêtes de seconde classe.
  3. Des vêpres et complies des dimanches.

- VI. De l'office de la Vierge.
- VII. Des cérémonies des messes hautes.
  - 1. Des messes de première classe.
  - 2. Des messes de seconde classe.
  - 3. De l'eau bénite et messes des dimanches
  - 4. De la bénédiction de la lectrice du réfectoire.
- VIII. De la messe basse.
- IX. Des suffrages qui se disent devant et après l'oraison mentale.
  - 1. De l'oraison du matin.
  - 2. De l'oraison du soir.
- X. Divers avis touchant l'office divin [translation des fêtes, offices particuliers à l'ordre, Octaves, etc.].
- XI. Des défauts qui peuvent arriver au chœur.

*Livre second.* Des cérémonies des jours solennels et fêtes principales de l'année.

- I. De la fête de Noël.
- II. De la fête de l'Épiphanie.
- III. De la fête de la Purification.
- IV. Du Mercredi des Cendres.
- V. Du dimanche des Rameaux.
- VI. De l'office des Ténèbres, les Mercredi, Jeudi et Vendredi saints.
- VII. De l'office du Jeudi saint.
- VIII. De l'office du Vendredi saint.
- IX. De l'office du Samedi saint.
- X. De la fête et Octave de Pâques.
- XI. De la procession du jour de Saint-Marc et des Rogations.
- XII. De la vigile et fête de la Pentecôte.
- XIII. De la fête et Octave du Saint-Sacrement.
- XIV. De la fête de tous les saints et de la commémoration des morts.
- XV. Avis communs pour l'office des morts.
- XVI. Des processions.
- XVII. De la bénédiction de la table et action de grâces après le repas.
- XVIII. Des divers suffrages et du sermon.
  - 1. Des prières qui se disent devant et après le chapitre.
  - 2. De l'oraison pour dresser l'intention.
  - 3. De la bénédiction au dortoir.
  - 4. Des prières qui se disent durant la discipline.
  - 5. De l'Angelus qui se dit au matin, à midi et au soir.
  - 6. De l'ordre pour tirer les sentences chaque mois.
  - 7. Du sermon.
- XIX. Des cérémonies qui s'observent en quelques occasions extraordinaires.
  - 1. De la visite du monastère.
  - 2. De la manière de recevoir le seigneur évêque lorsqu'il vient faire la visite.
  - 3. De ce qu'il faut observer lorsque l'évêque vient au monastère pour conférer le sacrement de confirmation.
  - 4. Comme il faut se comporter lorsque quelque pensionnaire doit faire sa profession de foi.
- XX. De l'ornement des autels [et des luminaires].
- XXI. De l'usage des manteaux d'Église.
- XXII. Des chaires du chœur et du pupitre.
- XXIII. Comme on doit sonner l'office divin et autres observances.



## Récollets Saint-Nicolas 1758

*Caeremoniale fratrum minorum Recollectorum provinciae Sancti-Nicolai in Lotharingia. Ritus, tum regulares, tum ecclesiasticos complectens, juxta sanctae Romanae Ecclesiae rubricas accomodatum.*

Neocastri apud Lotharingos, ex typis Joannis Nicolai Monnoyer, bibliopolae, sub signo sancti Nicolai. MDCCLVIII. Cum privilegio regis.

En latin (mais le passage concernant les acolytes et le thuriféraire à la messe solennelle est en français).

Type monastique (famille franciscaine).

Neufchâteau, Jean-Nicolas Monnoyer, 1758.

### Mentions de commanditaire / destinataires

Le provincial des récollets de la custode de Saint-Nicolas de Lorraine d'après le privilège du roi. / Récollets de la province de Saint-Nicolas de Lorraine.

### Descriptif

In-4° ; 22,5 x 15 cm. ; (8)- 337 - (10) p.; au titre, la croix et ses attributs.

Pièce liminaire : Préface.

Attestations de relecture de : Frères Anselme Lorette, ministre provincial, Henri Toussaint, exprovincialis, Nicolas Henri Robert, custos, Stanislas Doyen, definator, Séraphin Henry, definator, Marc Margue, definator, Léopold Million, definator substitutus (1er mai 1757) ; B. Poincelet, prieur des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Rémy (Lunéville, 31 décembre 1757).

Privilège du roi Stanislas (Lunéville, 2 janvier 1758) ; Cession du privilège signée F. Anselme de Lorette, ministre provincial (Neufchâteau, 30 janvier 1758).

A la fin : Index.

### Remarques

Nombreux tons, psaumes, antiennes, répons... notés. Relève largement du rituel.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première contient les rites selon l'usage romain, la seconde les rites particuliers de l'ordre et de la province d'après la préface.

Exemplaire consulté : BnF [B. 2454 (ex-libris : « Recollectorum Parisiensium »)].

Répertoire des rituels : n° 2265.

### Contenu

*Pars prima*, ritus ecclesiasticos continens.

- I. De caeremoniis in missa solemnè adhibendis.
- II. Norma cantus et tonorum, tum in missa, tum in officiis.
- III. De processionibus et benedictionibus [processions et bénédictiones].
- IV. Ritus aquam benedicendi et aspergendi.
- V. Ritus mensas benedicendi et gratias agendi.
- VI. Ritus extraordinarii quibusdam festorum et solemnitatum diebus exercendi.
- VII. Extraordinariae processiones tempore calamitatum publicarum.

## Récollets Saint-Nicolas 1758

*Pars secunda*, ritus regulares, tum ordini nostro communes, tum provinciae nostrae particulares complectens.

- I. Forma recipiendi ad habitum religionis.
- II. Forma recipiendi ad professionem.
- III. Forma recipiendi fratres de Observantia ad reformationem accedentes.
- IV. Forma recipiendi fratres de Observantia ad professionis innovationem.
- V. Forma recipiendi tertiarios ad religionem.
- VI. Forma recipiendi tertiarios ad professionem.
- VII. Suffragia in diversis circumstantiis recitanda.
- VIII. Ritus in visitationibus Sanctissimi-Sacramenti servandus.
- IX. Benedictionis serotinae ritus.
- X. Ritus plantandi crucem in novis fabricis.
- XI. Ritus benedicendi simul et collocandi primarium ecclesiae construendae lapidem.
- XII. Ritus benedicendi novam ecclesiam vel capellam antequam sanctissimum missae sacrificium in ea celebretur.
- XIII. Benedictio novi conventus, priusquam fratres in eo commorentur.
- XIV. Ritus benedicendi campanam.
- XV. De exequiis fratrum [funérailles des frères].
- XVI. Ritus in ecclesiis nostris sepeliendi fundatores et alias personas saeculares, quibus hoc privilegium concessum est.
- XVII. De exequiis parvulorum in ecclesiis nostris ex privilegio sepeliendorum.

Te Deum et litanies de la Vierge notés.

Orationes ad diversa.

[Psaumes d'action de grâces.]

[Notes concernant certaines fêtes.]

## Filles de Sainte-Aure 1782

*Cérémonial du chœur, pour les religieuses de Sainte-Aure, adoratrices perpétuelles du Sacré Cœur de Jésus.*

---

À Paris, de l'imprimerie de Cl. Simon, imprimeur libraire de monseigneur l'archevêque de Paris, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves. MDCCLXXXII.

En français.  
Type monastique.  
Paris, Claude Simon, 1782.

### Mention de destinataires

Les Filles de Sainte-Aure (rue neuve Sainte-Genève à Paris).

### Descriptif

In-8°, 20 x 12 cm. ; 262 – (6) p. [en pagination continue avec le Cérémonial de l'entrée des postulantes non pris en compte dans le détail du contenu ci-après] ; au titre, le Sacré Cœur et le Cœur de la Vierge.

Pièces liminaires : Tableau des grand-messes, saluts et indulgences ; Table des jours d'offices.

Permission de Grisel, prêtre, supérieur du monastère de Sainte-Aure, Sainte-Aure (15 octobre 1782).

Fin : Table des matières (comprend également les renvois du Cérémonial de l'entrée des postulantes) ; Index des psaumes, répons, hymnes, antiennes, proses et litanies.

### Remarques

Relié en pagination continue à la suite du Cérémonial de l'entrée des postulantes.

Noté de l'Aspersion de l'eau bénite à la fin, faisant ainsi office de livre de chant. Seules les cérémonies générales relèvent du cérémonial. Sans privilège.

Exemplaire consulté : Paris, BnF [8° Z Le Senne 8626.

### Contenu

Cérémonies générales.

De l'entrée au chœur et de la sortie.

Des différentes inclinations.

Des génuflexions.

Des temps où le chœur doit s'agenouiller, s'asseoir et se tenir debout.

Du signe de la croix.

De la psalmodie.

Du chant.

À l'aspersion de l'eau bénite.

Bénédictio de la lectrice.

Propre du temps: Avent ; grandes antiennes O ; Noël ; Saint-Étienne ; Saint-Jean l'Évangéliste ; 31 décembre ; dimanche de la Quinquagésime ; Mercredi des Cendres ; fête des cinq Plaies ; le dimanche de la Passion ; fête de la Compassion de la Vierge ; le samedi de la Passion ; le dimanche des Rameaux ; le Mercredi saint ; ordre des exercices pour les quatre derniers jours de la Semaine sainte ; le Jeudi saint ; cérémonie du lavement des pieds ; le Vendredi saint ; le Samedi saint ; Pâques ; le lundi de Pâques ;

## Filles de Sainte-Aure 1782

les Rogations ; l'Ascension ; la Pentecôte ; la Sainte-Trinité ; la Fête-Dieu ;  
l'Octave de la Fête-Dieu ; la fête du Sacré-Cœur ; l'Octave du Sacré-Cœur.  
Propre des saints : l'Immaculée Conception ; la Circoncision ; Sainte-Geneviève ;  
l'Épiphanie ; la Présentation au temple et la Purification de la Vierge ;  
la fête du Sacré-Coeur de Marie ; l'Octave du Sacré-Coeur de Marie ;  
l'Annonciation ; Saint-Joseph ; l'Octave de Saint-Joseph ; Saint-Marc ;  
l'Invention de la Croix ; la Conversion de saint Augustin ; Saint-Jean-  
Baptiste ; Saint-Pierre-et-Saint-Paul ; la Visitation de la Vierge ; la  
Susception de la Croix ; la Susception de la sainte Épine ; l'Assomption ;  
Saint-Augustin ; Sainte-Marthe ; la Nativité de la Vierge ; l'Exaltation de  
la Croix ; la fête des saints Anges Gardiens ; Sainte-Aure ; Saint-Denis et  
ses compagnons martyrs ; la Toussaint ; la commémoration des fidèles  
trépassés ; service solennel pour les parents bienfaiteurs trépassés ; la  
Présentation de la Vierge.  
Saluts des premiers dimanches et des vendredis du mois.  
Les grandes antiennes à la sainte Vierge.  
Saluts pour les différentes nécessités publiques.